

QUEEN
HD
2346
.C2
Y614
1998/99
c.2

IC

Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise



La petite **entreprise**

GAGE D'EMPLOIS ET DE CROISSANCE

1998-1999



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



**POUR CROÎTRE D'ICI À LÀ
SANS DEVOIR ATTENDRE 100 ANS.**

Ca ne prend pas nécessairement une éternité pour qu'une petite entreprise porte fruit. Mais ça prend de la planification. Du travail. De la détermination. Il faut aussi de l'argent, du savoir-faire et une banque qui comprend vos besoins particuliers. Et c'est là où nous pouvons vous aider. Nous sommes la Banque de développement du Canada. Nous offrons du financement non conventionnel répondant à vos besoins spécifiques, à chaque étape de votre développement. Nous offrons aussi des services de consultation et de gestion, pour vous aider à bien gérer votre croissance. Avec plus de 80 succursales, partout au pays, nous sommes prêts à aider. Passez-nous un coup de fil.

1 888 INFO-BDC / www.bdc.ca

Banque de développement du Canada

NOUS FAISONS BANQUE À PART™



Queen
HD
2346
.C2
Y614
1998/99
B-2

**Guide des services
et des programmes
du gouvernement
du Canada
à l'intention
de la petite
entreprise**

1998-1999

Industry Canada
Library - Queen

APR - 8 1998

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Le présent guide donne un aperçu des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise. Cette publication doit être considérée comme un point de départ, un ouvrage de référence pour trouver l'information pertinente.

Les lecteurs sont invités à proposer des améliorations et à formuler des suggestions en répondant au sondage à la fin du présent guide et en l'expédiant au :

Bureau du Portefeuille de l'Industrie
6^e étage, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Télécopieur : (613) 957-1990

Cette publication et le sondage sont disponibles par voie électronique sur le World Wide Web à l'adresse <http://strategis.ic.gc.ca/guidepme>

Présentation adaptée

Le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise 1998-1999* est aussi disponible sur demande dans une présentation adaptée à des besoins particuliers.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser au :

Service de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436

ou au Centre de services aux entreprises du Canada le plus près (voir la section intitulée *À votre service*, à la fin du présent guide).

Nota – Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1997
N° de cat. C1-10/1999F
ISBN 0-662-82496-2
51693F

Also available in English under the title: *Your Guide to Government of Canada Services and Support for Small Business 1998-1999*.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
---------------------------	---

Point de départ

1. Organismes publics	4
Centres de services aux entreprises du Canada	4
Organismes de développement économique régional et Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	6
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	6
Agence de promotion économique du Canada atlantique	7
Développement économique Canada pour les régions du Québec	7
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	8
Banque de développement du Canada	9
<i>Strategis</i> : Industrie Canada en direct	10
<i>ExportSource</i>	12
Statistique Canada : des informations de qualité	12
Commission canadienne du tourisme	13

Services et programmes du gouvernement

2. Financement	16
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	16
Banque de développement du Canada	17
Aide financière des organismes de développement économique régional et de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	19
Agence de promotion économique du Canada atlantique	19
Développement économique Canada pour les régions du Québec	20
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	21
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	22
Sociétés d'aide au développement des collectivités	23
Plan d'investissement communautaire du Canada	24
Sources de financement	25
Financement de projets agricoles : Société du crédit agricole	26
Aide financière aux organismes culturels canadiens	26
Entreprise autochtone Canada	29
Programme de développement économique des collectivités	30
Programme d'expansion commerciale	31
Programme de négociation de l'accès aux ressources	31
Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit	32

TABLE DES MATIÈRES

3. Se préparer à exporter.....	33
Services d'Équipe Canada	33
ExportSource	33
La préparation débute chez soi	34
Réseaux commerciaux régionaux	34
Centres de services aux entreprises du Canada	34
Organismes de développement économique régional	35
Réseau mondial d'information sur les exportations – WIN Exports	35
Renseignements sur les marchés	36
Stratégie canadienne pour le commerce international	36
Centre des études de marché d'Équipe Canada	36
InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	37
Service d'exportation agroalimentaire	37
Une approche mondiale... Exportez vos services!	39
Soutien aux exportateurs du secteur de l'habitation – Service sans frais	40
Missions relatives à l'exportation et délégations étrangères	40
Centre canadien de documentation sur l'habitation	41
Aide financière et évaluation des risques	41
Programme de développement des marchés d'exportation	42
PDME – Marchés agroalimentaires	43
Société pour l'expansion des exportations	44
NORTHSTAR Trade Finance Inc.	46
Corporation commerciale canadienne	46
Banque de développement du Canada	47
Agence canadienne de développement international	47
Entreprise autochtone Canada – Expansion du commerce et des marchés	49
Formation et orientation	50
Forum pour la formation en commerce international	50
Nouveaux exportateurs aux États frontaliers	51
Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers	51
Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation	52
Journées d'information sur les douanes	52
Normes et règlements	52
Système d'information automatisé des douanes	52
Conseil canadien des normes	53
Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation	53
Pour obtenir un avantage concurrentiel	53
Centres du commerce international	53
Service des délégués commerciaux à l'étranger	54
Centre des occasions d'affaires internationales	54
Importation	55
Journées d'information sur les douanes	55
Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	56

4. Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises	57
Numéro d'entreprise et services intégrés	57
Déclarations et demandes simplifiées	58
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental	59
Taxe sur les produits et services	59
5. Ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur	61
Développement des ressources humaines Canada	61
Subventions salariales ciblées	61
Aide au travail indépendant	62
Répertoire national des diplômé(e)s	63
Jeunes Stagiaires Canada	64
Programme d'emploi en commerce international	64
Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi	65
Partenariats locaux sur le marché du travail	66
Le programme Participation des Autochtones au marché du travail	67
6. Compétences en gestion et perfectionnement professionnel	68
Banque de développement du Canada	68
Démarrage et expansion	68
Exportations	69
Qualité	69
Gestion des affaires	69
Initiatives spéciales	70
Initiative pour les femmes entrepreneures – Ouest canadien	71
Contact! Le réseau canadien de gestion	72
Programme de planification d'initiatives agricoles :	
aide de la Société du crédit agricole à l'industrie agroalimentaire	73
Formation en exportation	73
7. Sciences, technologie et innovation	75
Programme d'aide à la recherche industrielle	75
Réseau canadien de technologie	75
Partenariat technologique Canada	76
Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications	77
Programmes d'efficacité énergétique	78
Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie	78
Centre de la technologie de l'énergie de CANMET	78
Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET	79
Centre de recherche de l'Ouest de CANMET	80
Laboratoire de la technologie des matériaux	80
Programme forestier des Premières nations	81
Environnement Canada	82

TABLE DES MATIÈRES

8. Faire des affaires sur l'autoroute de l'information	83
Technologie, innovation et octroi de licences	83
Programme Étudiants bien branchés	83
Programme d'accès communautaire	84
Rescol	85
Collections numérisées de Rescol	85
Programme des ordinateurs pour les écoles	85
9. Votre entreprise et la législation fédérale	87
Constituer votre entreprise en personne morale :	
<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	87
Coopératives	88
Protéger vos actifs : la propriété intellectuelle	88
Règles du marché : <i>Loi sur la concurrence</i>	91
Règles du marché et étiquetage des produits :	
bien s'y prendre du premier coup	92
Aider les PME à établir des normes internationales :	
Conseil canadien des normes	93
La mesure juste pour tous : Mesures Canada	94
Licences de radiocommunication	94
En cas de faillite	95
10. Faire affaire avec le gouvernement fédéral	96
Marchés publics	96
Contrats Canada	97
Service électronique d'avis d'appel d'offres	98
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	98
Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre	99
À votre service	
Centre de services aux entreprises du Canada	102
Banque de développement du Canada	103
Société canadienne d'hypothèques et de logement	103
Centres du commerce international	103
Corporation commerciale canadienne	104
Société pour l'expansion des exportations	104
Organismes de développement économique régional	104
Agence de promotion économique du Canada atlantique	104
Initiative fédérale du développement économique	
du Nord de l'Ontario	105
Développement économique Canada pour les régions du Québec	105
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	106
<i>Strategis</i> : Industrie Canada en direct	106
Programme forestier des Premières nations	106
Adresses Internet	110
Index	116
Sondage : Aidez-nous à mieux vous servir	

INTRODUCTION

L'information est la pierre angulaire de l'économie fondée sur le savoir. Le gouvernement fédéral ne ménage pas ses efforts pour fournir aux petites entreprises canadiennes des renseignements et un soutien efficaces. Les 2,4 millions de petites entreprises au Canada, auxquelles est attribuable environ 50 p. 100 de l'ensemble de l'emploi dans le secteur privé et 43 p. 100 de la production du secteur privé, aideront le Canada à réaliser son potentiel dans la nouvelle économie du XXI^e siècle. Toutefois, les petites entreprises ne pourront réaliser leur plein potentiel sans l'information qui permet à l'économie du savoir de fonctionner.

Le gouvernement fédéral a fait de la communication d'information une des pierres angulaires des efforts qu'il déploie pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes, et le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise* constitue l'une des sources d'information les plus utiles sur les services et programmes du gouvernement offerts à la petite entreprise.

Ce guide comporte trois sections.

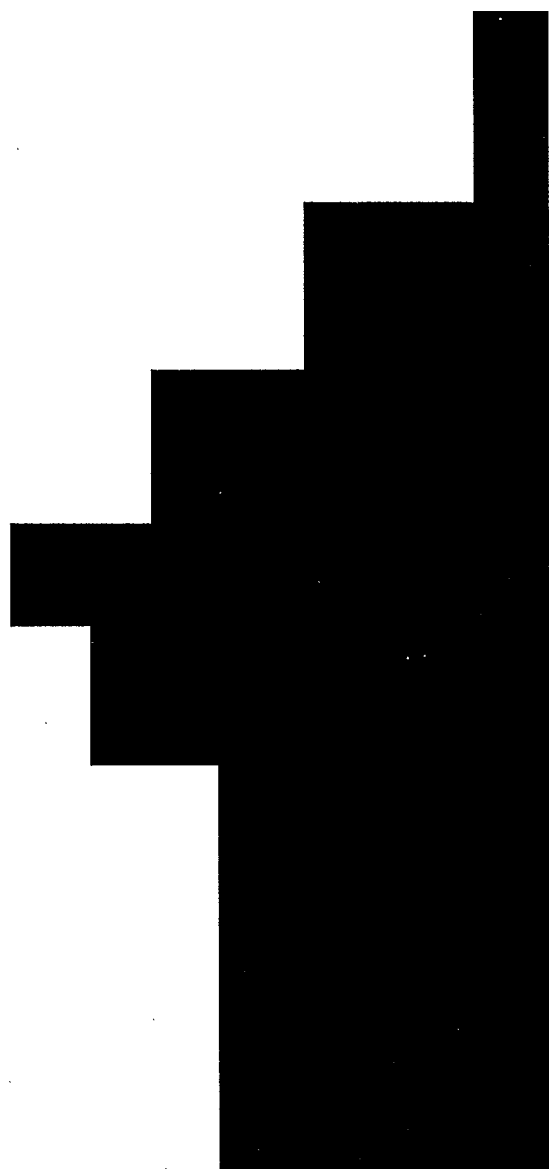
La première section, **Point de départ**, contient de courtes descriptions de certains organismes publics qui peuvent être d'excellents points d'accès au gouvernement fédéral parce qu'ils fournissent un certain nombre de services aux petites entreprises.

La deuxième section, **Services et programmes du gouvernement**, contient une série de chapitres consacrés à des sujets précis susceptibles d'intéresser les petites entreprises. Sous chaque rubrique, vous trouverez des renseignements sur un programme ou un service précis relié à chaque sujet.

La troisième section, **À votre service**, fournit une liste d'adresses et de personnes-ressources.

Le contenu de ce guide ainsi que d'autres renseignements utiles se trouvent sur Internet à l'adresse <http://strategis.ic.gc.ca/guidepme>

POINT DE DÉPART





PORTFEUILLE DE L'INDUSTRIE

Le Portefeuille de l'Industrie a pour mission d'aider les entreprises et l'industrie canadiennes à prendre de l'expansion, à soutenir la concurrence et à créer des emplois. Aide aux petites entreprises, promotion des sciences et de la technologie, instauration d'un marché équitable et efficace pour les entreprises et les consommateurs, rôle de premier plan dans l'aménagement de l'autoroute de l'information au Canada, voilà quelques aspects des services et des programmes du Portefeuille de l'Industrie qui favorisent un climat propice à la création d'emplois par les entreprises et à la prospérité de tous les Canadiens.

Le Portefeuille de l'Industrie regroupe les organismes suivants :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
- Agence spatiale canadienne (ASC)
- Banque de développement du Canada (BDC)
- Commission du droit d'auteur (CDA)
- Conseil canadien des normes (CCN)
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
- Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)
- Industrie Canada, y compris le Centre de recherches sur les communications (CRC) et l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)
- Statistique Canada (SC)
- Tribunal de la concurrence

Organismes publics

Tant pour lancer une petite entreprise que pour permettre à une entreprise établie de prendre un nouvel essor, les renseignements commerciaux et les compétences en finances et en gestion sont des facteurs incontournables de la réussite en affaires. Encore faut-il commencer par le commencement.

Le gouvernement fédéral a prévu nombre d'initiatives et d'outils pour vous guider parmi son large éventail de services et de programmes. Trois organismes de développement économique régional, l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario, la Banque de développement du Canada et les Centres de services aux entreprises du Canada sont en mesure de vous fournir l'information précise dont vous avez besoin ou de vous aiguiller vers la personne apte à vous aider afin que vous puissiez vous consacrer à vos affaires au lieu de chercher des renseignements.

Strategis (<http://strategis.ic.gc.ca>), site Web primé d'Industrie Canada, vous permettra par ailleurs d'obtenir quantité de produits d'information commerciale de premier ordre qui répondront à vos besoins particuliers et vous aideront ainsi à prendre des décisions déterminantes dans un marché en rapide évolution. Cette ressource se révèle un atout très précieux pour quiconque est en affaires au Canada ou fait affaire avec des entreprises canadiennes.

Strategis vous permet de recueillir et d'analyser l'information plus rapidement en vous donnant accès à une source intégrée, fiable et à jour concernant un large éventail de ministères et d'organismes fédéraux et leurs programmes. Il peut vous ouvrir de nouvelles perspectives ou vous aider à donner un nouvel élan à votre entreprise. Cette initiative du gouvernement a pour but d'ouvrir de meilleurs débouchés. Pour vous renseigner sur les ministères et les organismes fédéraux non présentés sur *Strategis*, veuillez consulter le site Web général du gouvernement du Canada à l'adresse <http://canada.gc.ca>

Les pages qui suivent décrivent les activités de tous ces organismes et d'autres sources d'information de premier plan comme les Centres de services aux entreprises du Canada. Vous trouverez dans les sections pertinentes des renseignements détaillés sur chaque programme.

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à un Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord pour obtenir des renseignements commerciaux. Que vous en soyez à vos premières armes comme entrepreneur ou que vous soyez propriétaire d'une petite entreprise établie, les CSEC constituent une excellente source de renseignements sur les services et les programmes publics de même que sur les règlements en vigueur. C'est également à un CSEC que vous devriez vous adresser en premier lieu pour savoir comment vous y prendre pour devenir exportateur ou accéder aux nombreux services et programmes d'exportation offerts dans le cadre d'Équipe Canada. Vous y trouverez de l'information provenant de tous les ordres de gouvernement, ce qui vous simplifiera la tâche et permettra au personnel de votre CSEC de préparer une trousse d'information répondant à vos besoins.

Le réseau actuel de 12 centres (un dans chaque province, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest) est le fruit d'accords de coopération entre le gouvernement fédéral, les administrations provinciales et territoriales ainsi que, dans certains cas, le secteur privé.

Principales activités

Service de renseignements téléphoniques – Il suffit de composer un numéro sans frais pour joindre un agent d'information commerciale qualifié qui vous dirigera vers les meilleures sources de renseignements ou vous indiquera les programmes et les services qui pourraient vous être utiles. Pour accélérer le service, certains centres assurent un service automatisé de réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Service sur le Web (<http://cbsc.org/francais>) – Le site des CSEC diffuse de l'information sur certains produits, services et règlements des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux participants. Ce site est constamment mis à jour par l'ajout de nouvelles pages et de liens utiles donnant accès à d'autres sites Web. Vous pouvez aussi nous transmettre vos questions par courrier électronique à partir de notre site Web. Nous vous répondrons dans un délai d'un jour ouvrable. Par ailleurs, un nouvel outil intitulé Interactive Business Planner (en anglais seulement) vous permet de tirer parti des ressources offertes sur le Web pour dresser votre plan d'entreprise. Ce produit-pilote se trouve à l'adresse <http://www.sb.gov.bc.ca>

Service en personne – En plus de proposer une vaste collection de publications, de répertoires et d'autres produits de premier ordre (par exemple, vidéos ou disques compacts) sur les affaires, les CSEC donnent accès à des bases de données externes. Les entreprises clientes peuvent utiliser ce matériel pour faire des recherches elles-mêmes ou avec l'aide d'un agent d'information commerciale qualifié. Que vous travailliez à l'établissement d'un plan d'entreprise, que vous cherchiez de nouveaux marchés ou que vous vous prépariez à exporter, les ressources des CSEC vous aideront grandement. Grâce à des partenariats avec des organisations au service des entreprises, les CSEC améliorent l'accès à l'information dans de nombreuses collectivités partout au pays. Pour connaître le point d'accès le plus près, communiquez avec le CSEC de votre province.

Système Info-Fax – Un service d'information automatisé par télécopieur vous permet de commander des documents en tout temps, au moyen d'un téléphone Touch-Tone^{MC}. Utilisez Info-Fax pour commander des catalogues classés par sujets, et consultez la liste de documents disponibles. Appelez ensuite pour recevoir par télécopieur les documents qui vous intéressent.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Voir la section intitulée **À votre service pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone, de télécopieur et Info-Fax locaux et sans frais du CSEC le plus près.**

Organismes de développement économique régional et Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

Conscient des défis particuliers que pose aux petites entreprises la grande diversité du Canada, le gouvernement a créé trois organismes de développement économique régional ainsi que l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) pour répondre aux besoins régionaux. La mission de ces organismes apporte un complément à celle des institutions financières de l'État (comme la Banque de développement du Canada). Par leurs activités de développement économique et d'encadrement et par leurs programmes, ces organismes font le genre de travail pour lequel les institutions financières du secteur privé manquent de ressources.

Chaque organisme travaille en collaboration avec des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et le secteur privé afin de vous donner accès au capital, aux marchés, à l'information et à la formation.

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) met en œuvre plusieurs initiatives pour aider les entreprises du Nord de l'Ontario et les organismes de développement économique à obtenir des capitaux :

- programme de contributions remboursables s'adressant aux petites entreprises novatrices désireuses de mener à bien différentes activités précommerciales telles que la recherche-développement et des études de marché;
- financement supplémentaire accordé aux Sociétés d'aide au développement des collectivités pour leur permettre d'accroître leurs programmes de micro-prêt;
- réserves pour pertes sur prêts en vue de partager le risque avec les prêteurs traditionnels, ce qui met 35 millions de dollars à la disposition des petites entreprises du Nord de l'Ontario (grâce aux partenariats conclus par FedNor, les emprunteurs traitent avec une seule institution financière à toutes les étapes de la transaction et bénéficient ainsi d'un allègement des formalités administratives et d'une réduction des délais de réponse);
- contributions aux initiatives à but non lucratif axées sur le tourisme régional ou le développement économique communautaire.

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de FedNor le plus près.

Internet : <http://fednor.ic.gc.ca>

Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a pour but premier de créer des emplois viables à long terme dans les provinces de l'Atlantique. À cette fin, elle travaille de concert avec le secteur privé pour tirer le meilleur parti des possibilités de croissance, veille à ce que les lacunes dans le secteur privé soient comblées, facilite l'accès au capital pour le démarrage, l'expansion et la modernisation d'entreprises ou pour le perfectionnement des ressources humaines dans la région, encourage la diversification économique en faveur des secteurs prometteurs et aide les entreprises à trouver des débouchés sur les marchés extérieurs de manière à compenser le caractère limité du marché régional.

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Siège social

Centre de la Croix Bleue

644, rue Main, C.P. 6051

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-2271

1 800 561-7862

Télécopieur : (506) 851-7403

Internet : <http://www.acoa.ca>

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de l'APECA le plus près.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Par son engagement à offrir un service adapté aux besoins des PME, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) appuie la mise en valeur du potentiel économique des régions du Québec et la création d'emplois durables en favorisant un climat d'affaires permettant à ces entreprises de prospérer et de croître.

Considérant qu'il est essentiel de fonder le développement du potentiel régional sur le dynamisme des petites et moyennes entreprises, l'organisme recourt à ses bureaux d'affaires pour mettre les divers services fédéraux à leur portée. Développement économique Canada pour les régions du Québec possède un réseau de 13 bureaux répartis dans toutes les régions. Les entrepreneurs du Québec peuvent ainsi accéder à toute la gamme des programmes et des services de soutien aux PME qu'offrent les ministères et les organismes fédéraux, tant au pays qu'à l'étranger. Cette approche se traduit par un soutien concret à l'essor des PME, qui bénéficient dès lors de l'accès à l'information, à des services spécialisés, à des réseaux d'affaires et à du soutien financier.

DÉPLIANTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Développement économique Canada pour les régions du Québec a publié huit fascicules pour aider les PME à prendre des décisions et à trouver des moyens d'améliorer leurs méthodes de gestion.

Adressez-vous à un bureau de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour obtenir gratuitement ces fascicules préparés en collaboration avec Le Réseau C.M.Q. inc., groupe de dirigeants d'entreprises dynamiques du Québec.

- *Accès Internet PME : Initiation*
- *Certification ISO 9000 : passeport pour le marché mondial*
- *Défi de la mondialisation : le développement des marchés d'exportation*
- *Développement des produits : la voie de l'avenir des entreprises*
- *Mobilisation du personnel : une condition essentielle au développement des entreprises*
- *Plan marketing : un outil de stratégie gagnante pour votre entreprise*
- *Processus d'amélioration continue : la clé du progrès des entreprises*
- *Vision et planification : regard sur l'avenir de votre entreprise*

Le programme IDÉE-PME mis en œuvre par DEC a pour objet d'appuyer diverses activités dans chacun des axes d'intervention que privilégie l'organisme, dont :

- l'innovation;
- la recherche et le développement;
- le design;
- le développement des marchés;
- l'entrepreneuriat;
- le climat des affaires.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Siège social
Tour de la Bourse
800, square Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone : 1 800 322-4636
Télécopieur : (514) 283-3302

Internet : <http://www.dec-ced.gc.ca>

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de Développement économique Canada pour les régions du Québec le plus près.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mission de favoriser le développement et la diversification économiques de l'Ouest canadien et de promouvoir les intérêts de la région dans l'élaboration de la politique économique nationale.

De concert avec les gouvernements provinciaux et les groupes industriels de l'Ouest, DEO s'efforce de renseigner les petites entreprises et de les aider de manière à favoriser leur croissance et leur prospérité. Sa clientèle principale est constituée de 330 000 petites entreprises et entrepreneurs potentiels de l'Ouest canadien. Les produits et les services sont offerts aux petites entreprises par l'entremise d'un réseau intégré comptant une centaine de points de service dans toute la région. Ce réseau regroupe les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités, de l'Initiative pour les femmes entrepreneures, des Centres de services aux entreprises du Canada et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Principales activités

Services d'information – DEO met en place un guichet unique où les petites entreprises de l'Ouest peuvent obtenir des informations par l'intermédiaire d'un réseau intégré et veille à ce que celles-ci répondent aux besoins des clients.

Services de financement – DEO s'emploie à faire en sorte que les petites entreprises de l'Ouest soient davantage au courant des possibilités de financement et mieux à même d'y accéder. Il a aussi mis sur pied, de concert avec des institutions financières, des programmes de prêts et des fonds d'investissements destinés à des secteurs d'activité précis. L'organisme est également en mesure d'aider les entrepreneurs à élaborer un plan d'entreprise solide, critère souvent exigé pour obtenir du financement.

Services commerciaux – Grâce au Programme d'emploi en commerce international (PECI), DEO appuie les entreprises désireuses d'exporter, en assumant une partie des coûts liés à l'embauche de diplômés qualifiés en vue de projets de développement des échanges commerciaux internationaux. En outre, il les aide à se préparer à l'exportation, fournit aux petites entreprises des services de promotion, offre des services de diagnostic et de planification, et simplifie la réglementation touchant la petite entreprise.

Regroupements – DEO contribue à l'établissement de regroupements industriels pour accroître la compétitivité des entreprises, favorise le développement économique des collectivités rurales par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités, stimule le développement urbain et suscite de nouveaux partenariats entre les secteurs privé et public afin de rationaliser les programmes offerts aux petites entreprises.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de cet organisme, communiquez avec un de ses bureaux au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de DEO le plus près.

Téléphone : 1 888 338-WEST (1 888 338-9378)

Internet : <http://www.deo.gc.ca>

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) est la banque des PME canadiennes. Elle joue un rôle de chef de file dans la prestation de services financiers et de services de gestion, en accordant une attention particulière aux entreprises des nouveaux secteurs

POINT DE DÉPART

de l'économie et aux entreprises exportatrices. La BDC offre une gamme complète de services, comme le counseling aux entreprises et les programmes de mentorat pour venir en aide aux petites entreprises. En fournissant sous un même toit des services financiers et des services de gestion, elle peut proposer aux entrepreneurs des solutions répondant à tous leurs besoins.

Banque de développement du Canada (BDC)

Pour connaître les coordonnées du bureau de la BDC le plus près, communiquez avec le :

**Siège social
Édifice de la BDC
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7**

Téléphone : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca>

LE GOUVERNEMENT DU CANADA EN DIRECT

Le site Web du gouvernement du Canada, porte d'accès à tous les ministères et organismes fédéraux, vous permet d'obtenir des informations non diffusées sur *Strategis*.

Internet : <http://canada.gc.ca>

STRATEGIS

Strategis est le plus important site Web de renseignements commerciaux du Canada. Les produits d'information qui y sont diffusés vous aideront à repérer de nouveaux marchés, à explorer des possibilités de croissance, à trouver des partenaires, à former des alliances ainsi qu'à découvrir et à mettre au point de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés.

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Strategis : Industrie Canada en direct

Obtenir l'information voulue au moment voulu, voilà la clé du succès dans l'économie d'aujourd'hui. *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>), le plus important site Web de renseignements commerciaux du Canada, vous donne un accès direct aux vastes compétences et ressources informationnelles d'Industrie Canada.

Les produits d'information commerciale diffusés sur *Strategis* vous aideront à découvrir de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à former des regroupements. Ils vous permettront aussi de découvrir et de mettre au point de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés et d'évaluer les risques propres à certaines initiatives. *Strategis* vous renseigne sur divers sujets, comme l'obtention d'un prêt en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, la constitution d'une entreprise en personne morale, les brevets, les marques de commerce et la faillite.

Principales catégories d'information

Renseignements sur les entreprises – Cette section renferme des données de base sur les sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale, dont le nombre dépasse 175 000. Elle donne également accès au Réseau des entreprises canadiennes, qui diffuse des informations sur plus de 29 000 acheteurs, vendeurs et partenaires éventuels au Canada.

Débouchés d'affaires, commerce et investissement à l'échelle internationale – Il est désormais plus facile de tirer parti des marchés mondiaux grâce aux inestimables données et renseignements commerciaux et aux coordonnées des personnes-ressources et organismes-ressources figurant dans cette section de *Strategis*.

Information d'affaires par secteur – Pour bien faire valoir l'industrie canadienne, *Strategis* suit de près son évolution et celle du marché. Cette section renferme des renseignements utiles sur les différents secteurs de l'industrie canadienne.

Analyses statistiques et recherches micro-économiques – Tenez-vous au courant des changements récents qui touchent l'économie en examinant les résultats des recherches et des analyses de pointe les plus à jour.

Technologie, innovation et octroi de licences – Demeurez au fait de l'évolution scientifique et technologique au Canada. Repérez les débouchés technologiques et le savoir-faire qui vous aideront à améliorer votre compétitivité.

Soutien et services à l'entreprise – Cette section vous renseignera sur les organismes de soutien, les ressources éducatives, les programmes gouvernementaux, les outils de diagnostic et les sources de financement s'adressant à la petite entreprise.

Le marché : services, lois et règlements – Familiarisez-vous avec les services gouvernementaux et le cadre législatif qui appuient vos activités commerciales et qui contribuent à la création d'un marché ouvert, équitable et efficace.

Ressources humaines et formation – Sachez comment tirer pleinement avantage des programmes d'Industrie Canada pour bâtir votre entreprise. Recevez des conseils en gestion et renseignez-vous sur les possibilités de perfectionnement des compétences.

Renseignements pour les consommateurs – Ayez facilement accès à un large éventail de renseignements portant sur différents sujets, notamment les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, les frais de services bancaires, les rappels et les règlements régissant les produits emballés, les textiles et les métaux précieux.

Vous pouvez trouver tous ces renseignements et bien plus encore au Carrefour des petites entreprises – l'une des nombreuses pages spéciales créées en partenariat pour vous fournir toute l'information à valeur ajoutée dont vous avez besoin pour réussir! La page du Carrefour des petites entreprises constitue pour Industrie Canada un moyen de réunir les meilleurs renseignements et conseils offerts par *Strategis* et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante sur le démarrage et l'exploitation d'une entreprise.

Strategis en direct

Strategis est un produit dynamique en constante évolution. Pour demeurer au fait des nouveautés, consultez la rubrique *Quoi de neuf* (<http://strategis.ic.gc.ca/nouveau>) et abonnez-vous au bulletin *En primeur* (<http://strategis.ic.gc.ca/enprimeur>).

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Service à la clientèle

Téléphone : (613) 954-5031

1 800 328-6189

Télécopieur : (613) 954-1894

Courrier électronique : hotline.service@ic.gc.ca

ExportSource

Que vous soyez un exportateur nouveau ou bien établi, le site Web *ExportSource* s'adresse à vous. Cet outil réunit les ressources nécessaires pour obtenir un avantage concurrentiel sur les marchés étrangers. Vous y trouverez l'information utile pour :

- réaliser des études de marché;
- comprendre la concurrence étrangère;
- évaluer les pistes de clients éventuels;
- assurer l'efficacité de votre organisation pour réussir sur les marchés étrangers.

ExportSource

Visitez notre site Web à l'adresse <http://exportsource.gc.ca>

Statistique Canada : des informations de qualité

Pour réussir en affaires, vous devez connaître le marché – vos concurrents et vos clients potentiels – et prendre les devants. En vous fournissant des profils d'information sur les changements socioéconomiques au Canada, Statistique Canada peut vous aider à avoir une meilleure emprise sur le monde où vous évoluez.

Désirez-vous obtenir des renseignements sur un secteur particulier? Statistique Canada vous offre des mises à jour périodiques concernant la situation économique au Canada, par province et par secteur industriel.

Aimeriez-vous en savoir davantage sur vos clients éventuels? Statistique Canada possède aussi des statistiques nationales et provinciales sur la démographie, la santé, l'éducation, la justice et la culture ainsi que sur les revenus et les dépenses des ménages. Il vous offre également certaines de ces statistiques pour les grands centres ainsi que différentes données infraprovinciales et locales.

Statistique Canada offre cette information sous différentes formes – publications et autres imprimés, support informatique, disquettes, disques compacts, microfilms et microfiches – ainsi que par l'intermédiaire de son site Web (<http://www.statcan.ca>).

Statistique Canada met à la disposition des clients, partout au pays, des centres de consultation où des spécialistes les aident à obtenir et à utiliser l'information statistique existante, font des recherches et exécutent des travaux personnalisés au besoin.

Statistique Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ses produits ou pour savoir où se trouve le centre de consultation le plus près, communiquez avec Statistique Canada :

Téléphone : (613) 951-8116

1 800 263-1136

ATME : 1 800 363-7629

Télécopieur : (613) 951-0581

Internet : <http://www.statcan.ca>

Commission canadienne du tourisme

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est le fruit d'un partenariat des secteurs privé et public ayant pour objet de favoriser la viabilité et la rentabilité de l'industrie touristique au Canada. La Commission s'attache principalement à promouvoir les destinations canadiennes au pays et à l'étranger; en outre, elle mène de vastes recherches sur le rendement de l'industrie, s'efforce d'accroître l'éventail et le volume de produits et de services touristiques canadiens et fournit des informations en vue de la prise de décisions.

En sa qualité d'organisme fonctionnant sous la gouverne du secteur privé, la Commission comprend un conseil d'administration chargé d'orienter et de gérer les stratégies et les programmes et différents comités qui élaborent les programmes et les plans. Le conseil d'administration et les comités se composent de représentants d'une vaste gamme de petites, moyennes et grandes entreprises, qui fournissent tous bénévolement temps et efforts pour assurer l'efficacité de ce partenariat.

Les programmes de la Commission sont réalisés en partenariat et les entreprises ne reçoivent aucune subvention ni aucune contribution. De fait, la Commission regroupe les fonds provenant des secteurs privé et public pour coordonner les activités et obtenir un meilleur rendement. Bien au-delà de 1 000 entreprises, dont la nature et la taille varient grandement, ont participé au travail de la Commission à ce jour. Votre organisation peut leur emboîter le pas en participant à l'élaboration annuelle des plans de la Commission et en investissant dans leur mise en œuvre, ou encore présenter une proposition de partenariat au président d'un comité.

Principales activités

Programme de marketing dans les Amériques – Le Programme de marketing dans les Amériques repose sur des comités de travail chargés de commercialiser aux États-Unis les voyages d'agrément et les voyages d'affaires, ainsi que les voyages intérieurs. Chacun de ces comités dirigés par l'industrie a créé une série de programmes de marketing ciblés.

Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique – Différents modes de participation s'offrent à l'industrie dans le cadre du Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique, et le degré d'adhésion varie grandement. Les petites entreprises peuvent y jouer différents rôles, par exemple en ce qui concerne les visites pour les médias et l'industrie touristique, la promotion des ventes auprès des consommateurs, les marchés et les salons commerciaux, et la publicité.

Programme de marketing sur le marché européen – Différents modes de participation s'offrent à l'industrie dans le cadre du Programme de marketing sur le marché européen, et le degré d'adhésion varie grandement. Les petites entreprises peuvent y jouer différents rôles, par exemple en ce qui concerne les visites pour les médias et l'industrie touristique, la promotion des ventes auprès des consommateurs, les salons itinérants, les marchés et les salons commerciaux, le marketing direct et la publicité.

Compétitivité de l'industrie – L'équipe chargée du programme de la compétitivité de l'industrie donne des informations utiles et offre des produits et des services qui aideront l'industrie touristique canadienne, y compris les PME, à prendre de l'essor, à devenir plus rentables et à améliorer leur compétitivité sur les marchés étrangers. Deux comités dirigés par l'industrie prennent en charge chacune des deux unités opérationnelles du programme, soit l'unité de développement des produits et de l'industrie et celle de la recherche.

Commission canadienne du tourisme (CCT)

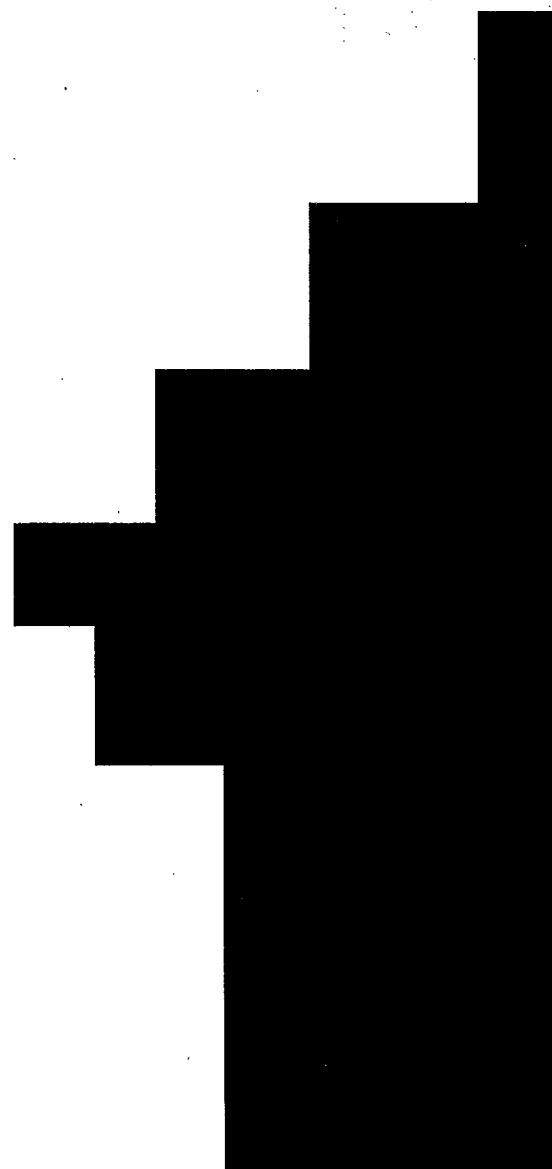
Pour obtenir le numéro de téléphone des divers présidents, communiquez avec la :

Commission canadienne du tourisme
235, rue Queen
8^e étage, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H6

Téléphone : (613) 954-3943
Télécopieur : (613) 954-3945
Courrier électronique : ctc.cct@ic.gc.ca

Internet : <http://info.ic.gc.ca/tourisme>

SERVICES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT



2

Financement

Loi sur les prêts aux petites entreprises

Vous avez besoin d'obtenir un prêt à terme à des conditions raisonnables pour financer l'achat ou l'amélioration d'actifs immobilisés? En vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) du Canada, vous pourriez demander un prêt à terme directement à un établissement de crédit autorisé.

Sont admissibles toutes les entreprises à but lucratif exploitées au Canada (à l'exception des entreprises agricoles et des organismes de charité ou religieux) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq millions de dollars. À la discrétion du prêteur, les prêts peuvent servir à financer jusqu'à 90 p. 100 du coût lié à l'achat et à l'amélioration de trois catégories d'actifs immobilisés :

- achat de terrains nécessaires à l'exploitation de l'entreprise;
- rénovation, amélioration, modernisation, agrandissement ou achat de locaux;
- achat, installation, rénovation, amélioration ou modernisation de biens d'équipement neufs ou usagés.

Les prêts ne peuvent servir à l'achat d'actions ni à l'acquisition d'un fonds de roulement.

Aux termes de la LPPE, la valeur totale des prêts non remboursés d'une entreprise ne peut être supérieure à 250 000 \$. En outre, le programme permet de partager entre les prêteurs et le gouvernement fédéral les pertes occasionnées par un prêt, le cas échéant, dans une proportion de 15 p. 100 et 85 p. 100 respectivement. L'emprunteur est tenu de verser au gouvernement fédéral un montant forfaitaire initial équivalant à 2 p. 100 de chaque prêt pour l'enregistrement de ces derniers. Ce montant peut être ajouté aux prêts.

Le taux d'intérêt exigé par l'établissement de crédit ne peut dépasser de plus de 3 p. 100 le taux préférentiel, dans le cas des prêts à taux variable, et de plus de 3 p. 100 le taux des prêts hypothécaires résidentiels, dans celui des prêts à taux fixe. Ce taux inclut des frais d'administration de 1,25 p. 100 que le prêteur doit acquitter annuellement au gouvernement pour appuyer les efforts déployés afin de réduire le coût du programme. La période de remboursement d'un prêt ne peut dépasser 10 ans.

Toutes les banques à charte et les succursales du Trésor de l'Alberta, la plupart des coopératives de crédit et des caisses populaires ainsi que de nombreuses sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance au Canada sont autorisées à accorder des prêts en vertu de ce programme.

Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'un des établissements de crédit susmentionnés ou avec la :

Ligne d'information de l'Administration des prêts aux petites entreprises

Téléphone : (613) 954-5540

Télécopieur : (613) 952-0290

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/smallbus/frndoc/sbla.html

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a mis au point un large éventail de mécanismes de financement pour répondre aux besoins particuliers de tous les types de PME, depuis les micro-entreprises récentes jusqu'aux moyennes entreprises vouées à une rapide expansion. La BDC offre également un large éventail de services-conseils et de services de mentorat (voir le chapitre 6 pour obtenir plus de détails à cet égard). Les succursales de la BDC, qui forment un vaste réseau dans tout le pays, peuvent aider votre entreprise à réussir.

Principales activités

Prêts à terme – La BDC accorde des prêts adaptés à un large éventail de projets : acquisition d'actifs immobilisés, expansion, modernisation des installations et achat d'entreprises, entre autres. Dans certains cas, un prêt à terme de la BDC peut servir à renflouer le fonds de roulement lorsque celui-ci a été grevé par des dépenses en capital, ou permettre à l'entreprise d'obtenir le financement nécessaire pour augmenter son chiffre d'affaires. Les prêts à terme sont offerts à un taux variable ou fixe pour diverses périodes.

Programme micro-entreprises – Ce programme permet à de très petites entreprises d'obtenir une aide répondant à leurs besoins de croissance initiale. Il offre des services-conseils et des fonds à concurrence de 25 000 \$ pour les nouvelles entreprises et de 50 000 \$ pour les entreprises établies dont le plan d'affaires montre un potentiel de croissance et de bonnes perspectives de succès.

Programme de financement pour jeunes entrepreneurs – Le Programme de financement pour jeunes entrepreneurs vise à donner à des jeunes âgés de 18 à 34 ans une base solide sur laquelle ils pourront bâtir une entreprise. Les jeunes qui ont un projet d'entreprise commercialement viable et un excellent potentiel peuvent obtenir un financement à terme à concurrence de 25 000 \$ ainsi que 50 heures de soutien à la gestion personnalisé qui les aideront à lancer leur entreprise.

Prêts à redevances^{MC} – Les prêts à redevances procurent un financement par quasi-capitaux propres aux entreprises dirigées par une équipe de gestion de calibre supérieur, exerçant leurs activités dans un créneau commercial bien défini et présentant un bon potentiel de croissance. Ces prêts à risque élevé dont le montant varie entre 100 000 \$ et un million de dollars s'adressent à des entreprises qui ne possèdent pas les biens nécessaires pour garantir un prêt à terme ordinaire. Outre des modalités de remboursement souples, ces prêts proposent une structure de tarification qui prévoit le versement d'intérêts auxquels s'ajoutent des redevances sur les ventes.

Capital patient^{MC} – Les entreprises novatrices de l'industrie du savoir qui, aux premières étapes de leur développement, disposent d'un produit prêt à être commercialisé présentant de bonnes possibilités en matière de marge bénéficiaire et de croissance rapide, ont accès à un financement à long terme pouvant atteindre 500 000 \$. Comme l'indique le nom du programme, la BDC sait qu'il faut du temps – et de l'argent – pour que les entreprises de la nouvelle économie développent leurs marchés. C'est pourquoi le remboursement peut être reporté à trois ans.

Fonds de croissance – Les entreprises désireuses de tirer parti de possibilités de croissance peuvent avoir recours à ce genre de prêt, d'une valeur maximale de 100 000 \$, afin d'augmenter la marge de crédit dont elles disposent. La BDC offre aussi des services-conseils pour favoriser une administration judicieuse du plan de croissance.

Fonds de croissance à l'exportation – La BDC offre aux petites entreprises exportatrices une marge de crédit pouvant atteindre 250 000 \$ en sus de leur marge de crédit existante. Les prêts peuvent servir à réaliser un large éventail d'activités reliées à l'exportation, notamment la fabrication de produits finis, l'établissement de réseaux de marketing à l'exportation ou de réseaux de distribution, et à composer avec l'augmentation des stocks et des créances à court terme. La période de remboursement, qui va généralement de quatre à sept ans, est fixée en fonction des mouvements de trésorerie.

Capital de risque – Un financement par capitaux propres pouvant atteindre cinq millions de dollars est offert aux entreprises qui offrent des perspectives de croissance fort prometteuses sur le marché et qui sont gérées par une équipe dynamique, déterminée à en assurer la croissance soutenue. L'investissement de la BDC peut prendre la forme de simples capitaux propres, d'options, de bons de souscription à des actions ou encore de titres de placement convertibles ou d'autres formes d'obligations. De plus, la BDC peut aider les entreprises à obtenir du capital de risque auprès d'autres sources de financement.

Fonds de développement de l'industrie touristique – Le Fonds de développement de l'industrie touristique s'adresse particulièrement aux exploitants d'entreprises touristiques dont les activités s'étendent sur plus d'une saison ou à ceux qui visent cet objectif. Les prêts offerts s'échelonnent entre 500 000 \$ et cinq millions de

dollars pour les activités admissibles. Le financement sert à l'expansion et à l'amélioration des installations dans le but de satisfaire à une demande plus grande ou d'attirer davantage de touristes étrangers.

Capital destiné à assurer la croissance des entreprises autochtones – Les Autochtones possèdent ou exploitent plus de 20 000 entreprises exerçant leurs activités dans pratiquement tous les secteurs de l'économie canadienne. Afin d'aider les Autochtones désireux de lancer une petite entreprise ou de donner de l'expansion à une entreprise existante exploitée au Canada, dans une réserve ou non, la BDC offre dans le cadre de ce programme un financement qui peut atteindre 100 000 \$ pour les entreprises existantes ou 25 000 \$ pour les nouvelles entreprises.

Banque de développement du Canada (BDC)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces services financiers ou pour connaître l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la Banque le plus près, communiquez avec le :

Siège social
Édifice de la BDC
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Téléphone : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca>

Aide financière des organismes de développement économique régional et de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

Vous avez une idée formidable pour lancer une nouvelle entreprise ou souhaitez obtenir du financement pour l'expansion ou la modernisation d'une entreprise établie? Pour obtenir des fonds afin de réaliser votre projet, vous pouvez vous tourner vers l'un des nombreux services offerts par les organismes de développement économique régional, qui vous aidera à avoir accès aux capitaux dont vous avez besoin pour faire croître et prospérer votre entreprise.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Principales activités

Programme de développement des entreprises – Ce programme a pour objet de faciliter la création, l'expansion ou la modernisation des petites entreprises en leur donnant accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables non garanties et sans intérêt.

Programme de capital d'appoint et d'orientation – ConneXion Jeunes Entrepreneurs – Ce programme offre aux jeunes de moins de 30 ans du capital pour le démarrage ou l'expansion de leur entreprise. L'aide financière prend la forme d'un prêt personnel non garanti pouvant atteindre 15 000 \$. Le programme leur permet également de recevoir des services de counseling et une formation jusqu'à concurrence de 2 000 \$. Il est offert par l'intermédiaire d'un partenariat conclu avec les Corporations locales de développement des entreprises (CLDE) et avec d'autres organismes du Canada atlantique.

Programme de capital d'appoint et d'orientation – ConneXion Jeunes Entrepreneurs

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : 1 800 833-1829 (pour les provinces de l'Atlantique)
1 800 561-7862

ACF Capital atlantique Inc. – Cette société gère un fonds de capital de risque de 30 millions de dollars destiné aux entreprises en plein essor de la région de l'Atlantique. Les coûts sont assumés à parts égales par l'APECA, les gouvernements provinciaux de la région et les banques à charte. Les entreprises peuvent bénéficier d'investissements par capitaux propres et par quasi-capitaux propres dont le montant varie entre 150 000 \$ et 750 000 \$.

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de l'APECA le plus près.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Principales activités

IDÉE-PME – Le programme IDÉE-PME mis en œuvre par DEC offre aux petites et moyennes entreprises un éventail de services et de ressources, leur donne des informations et des conseils et appuie financièrement diverses activités dans chacun des axes d'intervention prioritaires, dont :

- l'innovation;
- la recherche et le développement;
- le design;
- le développement des marchés;
- l'entrepreneurship;
- le climat des affaires.

Programmes de prêts – Pour faciliter le financement des projets de recherche-développement, d'innovation et d'exportation des PME novatrices, Développement économique Canada pour les régions du Québec et la Banque de développement du Canada ont créé le fonds IDÉE-PME. Développement économique Canada pour les régions du Québec a également conclu d'autres partenariats avec la Banque Royale du Canada, la Corporation d'investissement en capital de la Banque de Montréal, le Mouvement des caisses Desjardins et la Banque Nationale du Canada. En plus d'assurer l'encadrement des entreprises qui recourent à ces programmes de prêts, Développement économique Canada pour les régions du Québec partage le risque financier avec les institutions financières partenaires.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de Développement économique Canada pour les régions du Québec le plus près.

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) est l'organisme fédéral chargé de promouvoir la croissance économique, la diversification et la création d'emplois dans le Nord de l'Ontario par un travail en collaboration avec les collectivités et d'autres partenaires en vue d'améliorer l'accès aux capitaux, à l'information et aux marchés.

Principales activités

Initiative de planification d'entreprise – Cette initiative aide les entrepreneurs qui ont besoin d'un plan d'affaires complet et bien pensé afin qu'ils soient en mesure d'obtenir, en temps utile, le financement dont ils ont besoin.

Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario – Ce fonds appuie les projets de développement économique qui entraîneront des retombées économiques à long terme telles que la création d'emplois de longue durée, la diversification économique et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Fonds d'aide aux activités précommerciales – Ce fonds appuie les activités précommerciales importantes pour les petites entreprises nouvelles et novatrices – par exemple, la recherche-développement préliminaire, le développement de produits et les activités de marketing pré-opérationnelles.

Fonds d'aide aux organismes à but non lucratif – Ce fonds appuie les projets des organismes à but non lucratif qui viennent en aide aux milieux d'affaires.

Fonds d'aide aux projets touristiques – Ce fonds a pour objet de renforcer le secteur touristique de la région.

Accord de financement avec la Banque de développement du Canada – En vertu de cet accord, FedNor a créé un fonds de réserve pour pertes afin de favoriser l'obtention de prêts par les entreprises à risque.

Accord de financement avec la Banque Royale – En vertu de cet accord, FedNor a créé un fonds de réserve pour pertes afin de favoriser l'attribution de prêts à risque aux entreprises de la haute technologie ou du savoir.

Capitaux supplémentaires pour les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) – Ces capitaux permettent aux SADC d'accroître les programmes en vertu desquels elles accordent aux petites entreprises des prêts de 75 000 \$ ou moins.

FedNor a également créé un site Web qui facilite l'accès des entreprises aux renseignements sur les divers programmes, à l'adresse <http://fednor.ic.gc.ca>

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)

Voir la section intitulée À votre service pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de FedNor le plus près.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) s'efforce d'arriver à des arrangements novateurs avec les institutions financières afin d'administrer, selon les conditions du marché, des fonds d'emprunt à l'intention des PME de l'Ouest qui exercent leurs activités dans de nouveaux secteurs clés d'activité où il est difficile de trouver un financement.

Ces fonds d'emprunt offrent de nouvelles possibilités de financement aux PME, en particulier aux petites entreprises exportatrices de la nouvelle économie qui présentent un risque élevé. DEO offre aux clients éventuels un soutien initial en leur fournissant des renseignements et des conseils sur la planification d'entreprise et les aide à préparer un plan d'entreprise solide avant qu'ils se présentent à leur institution financière pour discuter de financement. C'est toutefois à l'institution financière que revient la décision d'approuver ou non le prêt.

Jusqu'à présent, 14 fonds d'emprunt ont été mis sur pied par des institutions financières en collaboration avec DEO dans les secteurs d'activité suivants :

- biotechnologie (Banque Royale);
- industries fondées sur le savoir (Banque de développement du Canada);
- santé (Banque Royale);
- technologies de l'environnement (Banque Toronto-Dominion [TD]);

- technologie de l'information et télécommunications (Banque canadienne impériale de commerce [CIBC] et Banque Royale);
- matériaux avancés et technologie de fabrication de pointe (Banque Royale);
- technologie avancée (Banque TD);
- tourisme (Banque de développement du Canada);
- produits agricoles à valeur ajoutée (CIBC en collaboration avec la Société du crédit agricole, Banque Royale et Banque TD);
- investissement communautaire (Sociétés d'aide au développement des collectivités);
- micro-prêts (VanCity Credit Union).

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de DEO le plus près.

Sociétés d'aide au développement des collectivités

Les services consultatifs vont souvent de pair avec le financement pour assurer le succès d'une entreprise. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) – appelées Corporations locales de développement des entreprises (CLDE) dans les provinces de l'Atlantique – constituent un guichet unique dans certaines régions non métropolitaines pour les entreprises ou les initiatives de développement économique communautaires. Elles vous offrent :

- des services consultatifs pour faciliter la création, l'expansion et la stabilisation de votre entreprise et accroître sa compétitivité;
- un financement pouvant atteindre 75 000 \$, sous forme de prêts, de garanties de prêts ou d'investissement par capitaux propres, pour vous aider à créer ou à maintenir des emplois durables dans votre collectivité.

Les SADC sont des organismes communautaires qui sont établis à l'extérieur des régions métropolitaines et reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques communautaires à long terme dans le but de stimuler l'économie locale.

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

Canada atlantique	Téléphone : 1 888 303-2232
Québec	Téléphone : (418) 658-1530
Sud de l'Ontario	Téléphone : (416) 954-7175
Nord de l'Ontario	Téléphone : (705) 671-0711 1 800 461-4079
	Télécopieur : (705) 671-0717
Ouest du Canada	Téléphone : 1 888 338-WEST (1 888 338-9378)

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca> (recherchez « développement des collectivités »)

Plan d'investissement communautaire du Canada

Les petites entreprises novatrices ont besoin de capital de risque pour financer leur croissance. Cependant, une bonne partie de ce capital, offert par les sociétés d'investissement en capital de risque, est concentrée dans les grands centres financiers. En raison des coûts fixes relativement élevés liés à l'étude des propositions préalable à l'investissement, les sociétés d'investissement en capital de risque ne soutiennent en général que les entreprises à fort potentiel de croissance qui ont besoin de plus d'un million de dollars, alors que la plupart des PME ont besoin de sommes beaucoup moins importantes. Le Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) vise à atténuer les conséquences de ce dilemme en améliorant l'accès au capital des sociétés à fort potentiel de croissance; il collabore à cette fin avec les groupes communautaires de développement économique et directement avec les entrepreneurs.

Principales activités

Le PICC comprend deux volets destinés à renforcer les compétences des collectivités en matière de développement de l'investissement.

Étapes vers le capital de croissance – Ce programme Internet aide les entrepreneurs canadiens à mieux structurer et présenter leurs propositions d'investissement et à les soumettre aux sources de capital de risque. On peut y accéder par l'entremise du site Web d'Industrie Canada (<http://strategis.ic.gc.ca/croissance>).

En suivant les huit étapes novatrices, les entrepreneurs à fort potentiel de croissance peuvent maintenant apprendre à préparer leur rencontre avec l'investisseur et à établir une relation avec lui. Le programme Étapes vers le capital de croissance offre aussi aux entrepreneurs et aux conseillers traditionnels en activités commerciales une *boîte à outils sur l'investissement* comprenant des outils d'analyse financière, des modèles de proposition d'investissement, une base de données sur les sources de capital de risque ainsi que des renseignements sur les programmes gouvernementaux de soutien à la gestion et d'aide financière. Le site comprend également des liens donnant accès à des ouvrages utiles, à des logiciels et à d'autres sites Web susceptibles d'aider les entrepreneurs à préparer des propositions d'investissement fructueuses.

Étapes vers le capital de croissance

Téléphone : (613) 954-5031

1 800 328-6189

Télécopieur : (613) 954-1894

Projets-pilotes communautaires – Afin d'attirer l'attention des groupes communautaires de développement économique sur la nécessité d'améliorer l'accès au capital de risque des petites entreprises en croissance, le PICC a financé 22 initiatives communautaires pour étudier des moyens d'améliorer l'accès au capital des entreprises locales à fort potentiel de croissance. Ces initiatives ont été choisies au terme d'un concours national au cours duquel les collectivités ont déterminé les secteurs à potentiel de croissance, les lacunes dans les services financiers locaux et les stratégies proposées pour améliorer l'accès au capital requis pour stimuler la croissance.

Projets-pilotes communautaires

Afin d'offrir un appui soutenu aux collectivités participantes et de susciter l'intérêt des autres collectivités, on diffuse des renseignements sur les projets-pilotes et les stratégies connexes sur le site Web *Étapes vers le capital de croissance* à l'adresse <http://strategis.ic.gc.ca/croissance>

Sources de financement

Le site Web *Sources de financement* d'Industrie Canada a pour objet de faire connaître aux PME les modes de financement à leur disposition. Il leur offre un outil pour trouver le financement approprié auprès d'un large éventail de sources de capital canadiennes.

Grâce à ce site Web, le premier du genre au Canada, les PME ont accès en mode interactif à des renseignements objectifs sur différentes sources appropriées de financement par emprunt ou par actions des secteurs public et privé. Elles peuvent obtenir des rapports personnalisés présentant en détail les sources de financement appropriées, ainsi que des informations sur les services complémentaires non financiers qu'offrent les institutions et qui peuvent leur être utiles.

Sources de financement

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Sources de financement

**Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise
Industrie Canada
235, rue Queen, pièce 500A2
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

Téléphone : (613) 941-1460

Télécopieur : (613) 954-5492

Courrier électronique : sources.esbo@ic.gc.ca

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/sources-f>

Financement de projets agricoles : Société du crédit agricole

Si vous avez besoin d'aide financière pour une entreprise agricole ou un autre genre d'entreprise agroalimentaire que vous exploitez, la Société du crédit agricole (SCA) vous offre un large éventail de produits et de services adaptés à vos besoins particuliers. Elle propose un financement aux agriculteurs canadiens, qu'ils touchent ou non des revenus d'appoint, pour toute dépense qui contribue à la création ou à l'expansion d'une exploitation agricole ou à la diversification relativement à un bien-fonds agricole, même si l'entreprise n'est pas directement reliée à l'agriculture. La SCA met en œuvre différentes initiatives :

- prêts aux exploitations agricoles familiales, qui facilitent le transfert des biens agricoles d'une génération à l'autre;
- prêts préapprouvés;
- prêts pour de l'équipement et du bétail, utilisant des garanties autres que des biens immobiliers;
- prêts consentis à des agriculteurs à temps partiel, peu importe leur occupation principale;
- prêts pour des projets de transformation à valeur ajoutée et de diversification agricole, y compris dans des créneaux tels que l'aquaculture et la sylviculture.

Société du crédit agricole (SCA)

Pour obtenir de plus amples renseignements, entre autres sur ces programmes, et pour connaître l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la SCA le plus près, communiquez avec la :

**Société du crédit agricole
Siège social
1800, Hamilton Street, P.O. Box 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3**

**Téléphone : (306) 780-8100
1 800 387-3232**

Internet : <http://www.fcc-sca.com>

Aide financière aux organismes culturels canadiens

Principale entité fédérale s'occupant de promouvoir la culture et les industries culturelles canadiennes, Patrimoine canadien vise avant tout à soutenir, à promouvoir et à consolider la capacité des entreprises culturelles appartenant à des Canadiens ou contrôlées par eux de produire, de distribuer et de commercialiser leurs produits.

À titre de petit entrepreneur, vous pouvez peut-être profiter d'un des programmes mentionnés ci-après.

Principales activités

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition – Ce programme, qui s'adresse aux maisons d'édition canadiennes et à leurs associations professionnelles, offre une aide financière aux éditeurs, à l'industrie de l'édition et à ses associations ainsi qu'une aide à la commercialisation internationale.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Téléphone : (819) 997-4944

Télécopieur : (819) 997-4995

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne – Ce crédit d'impôt entièrement remboursable correspond à 25 p. 100 des salaires admissibles versés après 1994. Il s'applique aux films et aux vidéos admissibles, produits par des entreprises canadiennes imposables et dont les productions leur appartiennent. Le crédit peut atteindre 12 p. 100 du coût d'une production, déduction faite de l'aide. Il est administré par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)

Téléphone : (819) 997-6861

Télécopieur : (819) 997-6892

Fonds de développement des industries culturelles – Ce fonds offre des services de financement, axés principalement sur les prêts à terme, aux entreprises culturelles appartenant à des Canadiens ou contrôlées par eux dans cinq secteurs : édition de livres, édition de magazines, production de films et de vidéos, multi-média et enregistrements sonores.

L'accès à ce fonds administré par la Banque de développement du Canada (BDC) est limité aux secteurs de la production et de la distribution de ces industries culturelles.

Fonds de développement des industries culturelles

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, communiquez avec un bureau de la BDC ou composez le 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232).

Programme d'aide aux publications – Ce programme est destiné aux éditeurs de périodiques à diffusion payée, aux hebdomadaires des petites collectivités et aux bibliothèques publiques. Le financement prend la forme de tarifs postaux préférentiels qui aident les groupes désignés à acquitter les frais d'envoi de leurs publications.

Programme d'aide aux publications

Téléphone : (819) 997-4974

1 800 641-9221

Télécopieur : (819) 997-4995

Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore – Grâce à ce programme, les entreprises qui appartiennent à des intérêts canadiens et qui assurent la production, l'édition, la distribution, la commercialisation ou la promotion de musique à contenu canadien peuvent obtenir des fonds d'aide à toutes les étapes ainsi que des fonds de développement. Les associations professionnelles nationales peuvent aussi demander une aide pour les activités de marketing international et de développement commercial.

Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore

Musicaction

Téléphone : (514) 861-8444

Télocopieur : (514) 861-4423

Factor

Téléphone : (416) 368-8678

Télocopieur : (416) 363-5021

Téléfilm Canada – Téléfilm Canada offre différents fonds et programmes pour le financement de films, d'émissions de télévision et de produits multimédias. L'organisme fournit un appui financier pour la réalisation de produits culturels de grande qualité à toutes les étapes du processus : recherche et développement, financement, production, distribution, marketing et promotion. Cet appui prend de multiples formes : investissements, prêts et cautionnements de prêts, avances, marges de crédit et subventions aux festivals canadiens.

Téléfilm Canada

Siège social

Téléphone : (514) 283-6363

1 800 567-0890

Télocopieur : (514) 283-8212

Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes – Ce fonds comporte deux volets complémentaires, soit le Programme de participation au capital administré par Téléfilm Canada et le Programme des droits de diffusion administré par le Fonds lui-même, qui offrent de l'aide pour la production d'émissions de télévision canadiennes.

Programme de participation au capital

Téléfilm Canada

Téléphone : (514) 283-6363

1 800 567-0890

Télocopieur : (514) 283-8212

Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes

Téléphone : 1 800 975-4941

Télocopieur : (416) 975-2680

Conseil des arts du Canada – Le Conseil des arts du Canada offre une vaste gamme de subventions et de services aux artistes professionnels canadiens en musique, création littéraire, danse, théâtre, arts visuels (y compris les architectes, conservateurs, critiques d'art et photographes) et arts médiatiques, ainsi qu'à ceux qui travaillent de façon interdisciplinaire; aux diffuseurs en musique, théâtre et danse; et aux organismes œuvrant dans les domaines artistiques tels que la musique, la création littéraire, l'édition, la danse, le théâtre, les arts visuels et les arts médiatiques.

Conseil des arts du Canada

Téléphone : 1 800 263-5588

Télécopieur : (613) 566-4390

Entreprise autochtone Canada

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de la contribution des entreprises autochtones à l'économie du Canada. C'est pourquoi il a créé, au sein d'Industrie Canada, le programme Entreprise autochtone Canada, dans le but d'offrir des services commerciaux et de l'aide aux Indiens, aux Inuit et aux Métis. Cette aide est offerte aux particuliers, aux associations, aux partenariats et aux autres entités juridiques qui appartiennent en tout ou en partie à des Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur, ou qui sont contrôlés par eux.

Le programme, qui s'adresse particulièrement aux petites entreprises autochtones, appuie les propositions qui favorisent l'expansion des marchés au pays et à l'étranger, le tourisme, l'adoption et l'amélioration de la technologie de même que l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Il peut apporter une aide financière ou autre. Les contributions peuvent être affectées au coût des activités suivantes :

- élaboration d'un plan d'entreprise et réalisation d'études de faisabilité;
- création d'entreprises ou de coentreprises;
- recours accru à la technologie au sein d'une entreprise par l'achat de matériel ou en vue d'accroître la compétitivité;
- activités de commercialisation visant à augmenter les ventes sur les marchés intérieurs et extérieurs;
- aide aux entreprises (par exemple, formation technique ou formation en gestion, services d'experts-comptables ou d'autres experts-conseils après le démarrage d'une entreprise);
- activités de représentation susceptibles de profiter à plus d'une entreprise et d'améliorer le fonds de connaissances des entreprises autochtones ou le climat dans lequel elles évoluent.

Certaines contributions sont remboursables. Par ailleurs, une assurance-prêt peut s'ajouter aux contributions directes ou les remplacer.

Entreprise autochtone Canada, en collaboration avec les organisations autochtones, les sociétés de financement des Autochtones et d'autres organismes, veille à améliorer le climat des affaires et l'accès aux capitaux en faveur des entreprises autochtones.

Entreprise autochtone Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'Entreprise autochtone Canada, adressez-vous au Centre de services aux entreprises du Canada le plus près ou communiquez avec :

**Industrie Canada
235, rue Queen
1^{er} étage, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : (613) 954-4064
Télécopieur : (613) 957-7010
Courrier électronique : drever.douglas@ic.gc.ca**

Internet : <http://abc.gc.ca>

Programme de développement économique des collectivités

Le Programme de développement économique des collectivités (PDEC) vise à aider les Autochtones (Premières Nations, Inuit et Innu) à obtenir des emplois de longue durée et à profiter des débouchés dans leur collectivité. Il leur donne la latitude nécessaire pour gérer leurs programmes de perfectionnement, leurs institutions économiques et leurs entreprises et fixer les priorités nécessaires.

Le Programme :

- permet de financer les organismes communautaires de développement économique, qui constituent pour les collectivités autochtones (Premières Nations et collectivités inuit et innu) l'instrument privilégié pour offrir leurs programmes et services de développement économique;
- permet aux collectivités d'embaucher des agents de développement économique compétents pour administrer les programmes et les services;
- favorise la création de partenariats et de réseaux entre les Autochtones ainsi qu'entre les Autochtones, le secteur privé et les gouvernements;
- s'adresse aux Premières Nations et aux collectivités inuit et innu ainsi qu'aux organismes à but non lucratif qui leur appartiennent en exclusivité et qui sont entièrement contrôlés par elles.

Programme de développement économique des collectivités (PDEC)

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction du développement économique autochtone et des achats**

**Téléphone : (819) 994-5735
Télécopieur : (819) 997-7054**

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Programme d'expansion commerciale

Le Programme d'expansion commerciale (PEC) est un programme de prêts et de garanties directs qui fait un complément au programme Entreprise autochtone Canada d'Industrie Canada. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) accorde des prêts directs aux entreprises appartenant à des particuliers ou à des bandes dans des régions qui ne comptent aucune société de financement des Autochtones. Le MAINC et Industrie Canada offrent des garanties d'emprunt et une assurance-prêt. Le MAINC offre des garanties d'emprunt aux entreprises non constituées en personne morale qui appartiennent à des Autochtones ou à des bandes. Industrie Canada fournit une assurance-prêt aux entreprises non constituées en personne morale qui appartiennent à des Autochtones et sont établies dans les réserves, ainsi qu'à toutes les entreprises autochtones situées en dehors des réserves.

Le PEC favorise le développement économique en offrant des fonds de dernier recours pour les débouchés viables. De plus, il aide les Autochtones à obtenir des prêts auprès des grandes institutions financières.

Programme d'expansion commerciale

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction du développement économique autochtone et des achats**

**Téléphone : (819) 994-5735
Télécopieur : (819) 997-7054**

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Programme de négociation de l'accès aux ressources

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR) offre une aide financière aux Premières Nations appelées à négocier l'accès aux ressources situées en dehors des réserves mais près de leurs collectivités, et à les exploiter.

Il aide les Autochtones à obtenir des investissements commerciaux afin de mettre en valeur les ressources de la collectivité et de conclure des ententes avec les promoteurs de grands projets qui offriront des débouchés et des possibilités d'emploi. Il s'agit d'un programme de mise en valeur des possibilités fondé sur les projets soumis aux bureaux régionaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui se chargent de les approuver.

Programme de négociation de l'accès aux ressources

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme ou sur le bureau du MAINC de votre région, communiquez avec le :

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction du développement économique**

Téléphone : (819) 997-8366

Télécopieur : (819) 997-7054

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit

Le Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit est financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour faciliter l'accès des jeunes Autochtones au capital de démarrage et au mentorat. Par l'intermédiaire de son réseau d'entreprises membres, l'Association nationale des sociétés de financement autochtones gère ce programme d'une durée de deux ans et en assure l'exécution à l'échelle nationale dans les deux langues officielles.

Grâce au Programme, les établissements de crédit autochtones peuvent offrir aux jeunes Indiens (âgés de 25 à 30 ans) vivant dans les réserves et aux jeunes (âgés de 25 à 30 ans) des collectivités inuit reconnues :

- des conseils proactifs sur les débouchés;
- un soutien sous forme de mentorat et de conseils;
- du capital de démarrage pour explorer ou mettre en valeur un débouché.

Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'Association nationale des sociétés de financement autochtones :

Téléphone : (418) 842-0972

1 800 241-0972

Télécopieur : (418) 842-0925

Courrier électronique : socca@qbc.clic.net

ou visitez le site Web du MAINC à l'adresse http://www.inac.gc.ca/youth/index_f.html

Se préparer à exporter

Services d'Équipe Canada

Équipe Canada est le fruit d'un partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et quelques organismes du secteur privé, qui se sont regroupés pour offrir aux entreprises canadiennes des services à l'exportation efficaces et intégrés. Les entreprises canadiennes sont appuyées par une équipe solide, qui les aide à réussir sur les marchés internationaux grâce aux missions commerciales à l'étranger dirigées par le Premier ministre, aux réseaux commerciaux régionaux établis dans chaque province et aux nouveaux produits d'information et services Internet.

Les services d'Équipe Canada, qui s'adressent aux exportateurs actuels et éventuels, se divisent en quatre grandes catégories : la préparation à l'exportation, la diversification des marchés d'exportation, l'amélioration du rendement, et l'attrait pour les investisseurs. Ces services sont très variés :

- évaluation de la capacité d'exportation;
- services d'experts-conseils en exportation;
- préparation à l'exportation et formation dans le domaine;
- informations sur les missions et les salons commerciaux;
- présentation à des acheteurs étrangers;
- personnes-ressources sur les marchés étrangers;
- conseils sur les débouchés partout dans le monde;
- services de liaison avec les ambassades du Canada;
- financement et assurance à l'exportation;
- renseignements commerciaux;
- douanes et accise.

Services d'Équipe Canada

Composez tout d'abord le :

Téléphone : 1 888 811-1119

ExportSource

ExportSource est le site Web d'Équipe Canada à utiliser pour obtenir des informations sur l'exportation. Créé en vertu d'un partenariat fédéral entre Industrie Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, il permet aux entreprises canadiennes prêtes à exporter et à celles qui en sont à leurs premières armes en exportation d'emprunter l'autoroute de l'information pour avoir « le monde au bout des doigts ». *ExportSource* réunit toute l'information fédérale disponible, ainsi que des renseignements sur l'exportation



L'EXPORTATION : LE SUCCÈS EN 10 ÉTAPES

L'exportation : le succès en 10 étapes s'adresse aux entreprises canadiennes, grandes ou petites, qui songent à exporter leurs produits ou services ou à se tailler une place sur de nouveaux marchés.

Ce guide vous permettra de mieux comprendre les rouages de l'exportation et vous fournira des renseignements de base simples et fiables sur la façon d'évaluer votre capacité d'exportation. En outre, il vous aidera à planifier et à réaliser votre première vente à l'exportation.

Quant aux exportateurs d'expérience, la publication les dirige vers de précieuses sources d'information sur les programmes et les services susceptibles de les aider à entreprendre ou à accroître leurs activités d'exportation et à pénétrer de nouveaux marchés étrangers.

L'exportation : le succès en 10 étapes vous donnera la marche à suivre pour réussir dans le contexte économique mondial d'aujourd'hui.

Pour obtenir un exemplaire du guide, communiquez avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près.

provenant de sites d'autres pouvoirs publics et du secteur privé, pour procurer aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux. *ExportSource* leur donne accès à une mine de renseignements commerciaux sur un seul site Web.

Vous trouverez dans *ExportSource* des guides sur la préparation en vue de l'exportation, la planification des voyages d'affaires, la planification des foires commerciales, l'exécution de commandes spontanées et les soumissions pour des projets internationaux. Le site diffuse également des informations sur une foule de sujets : les marchés étrangers, les statistiques sur le commerce, le financement des exportations, la logistique de la prestation, les foires et les missions commerciales, et les sources d'aide. Enfin, le puissant moteur de recherche d'*ExportSource* permet de trouver rapidement des renseignements précis en accédant simultanément à plusieurs sources d'information gouvernementales.

ExportSource est un précieux outil d'information pour un large éventail de groupes qui souhaitent exporter leurs produits ou leurs services. Le site Web s'adresse aux entreprises désireuses de se renseigner sur la façon d'exporter, qu'il s'agisse de nouveaux exportateurs ou d'exportateurs bien établis en quête de diversification.

ExportSource

Visitez le site Web à l'adresse : <http://exportsource.gc.ca>

La préparation débute chez soi

Réseaux commerciaux régionaux

Fruits de solides partenariats entre les administrations fédérale et provinciales, les Réseaux commerciaux régionaux ont pour but d'améliorer les services offerts aux entreprises dans toutes les régions du Canada. Ils mettent en commun leur savoir-faire et leurs ressources afin de réduire les chevauchements et le double emploi. Ils aident les petites entreprises à se préparer à l'exportation et leur offrent formation, services-conseils et information sur les marchés, notamment des renseignements sur le financement international. Les réseaux, qui regroupent des représentants des organismes publics fédéraux et provinciaux et des organismes privés, travaillent en étroite collaboration avec les équipes sectorielles nationales afin de répondre aux besoins primordiaux des entreprises à l'échelle régionale et internationale.

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à l'un des 12 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord, en particulier si vous en êtes à vos premières armes en exportation. Ces centres regroupent sous un même toit les services des gouvernements fédéral et provincial et, dans certains cas, ceux du secteur privé. Les CSEC, qui constituent votre premier point d'accès à toute la gamme de sources d'information et de services gouvernementaux, mettent à votre disposition un personnel expérimenté pour vous aider à composer avec les formalités administratives et à trouver réponse à vos questions sur l'exportation; ils vous dirigent aussi vers les meilleures sources d'information supplémentaire.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez notre numéro sans frais ou rendez-vous en personne au CSEC le plus près. Un service automatisé d'envoi sans frais par télécopieur vous permet de commander des documents en tout temps. Vous pouvez aussi visiter le site Web des CSEC à l'adresse <http://cbsc.org>

Voir la section intitulée *À votre service* pour obtenir la liste détaillée des CSEC.

Organismes de développement économique régional

Le gouvernement a aussi créé des organismes de développement économique régional pour répondre aux besoins des régions.

- Ouest canadien – Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Ontario – Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario
- Québec – Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Est du Canada – Agence de promotion économique du Canada atlantique

Réseau mondial d'information sur les exportations – WIN Exports

WIN Exports est une base de données informatisée du MAECI répertoriant les exportateurs canadiens et leurs compétences. Elle est utilisée par le Service des délégués commerciaux partout dans le monde ainsi que par les partenaires d'Équipe Canada au pays (soit les Centres du commerce international et les ministères qui s'occupent de l'expansion des exportations), pour permettre aux exportateurs canadiens d'exploiter les débouchés sur les marchés étrangers. WIN Exports reçoit annuellement plus de 140 000 demandes provenant d'acheteurs étrangers.

Les entreprises inscrites à WIN Exports reçoivent *CanadExport*, bulletin du MAECI consacré au commerce international. Enfin, WIN Exports permet de recruter parmi les exportateurs canadiens des participants aux foires et aux missions commerciales.

Si votre entreprise est prête à exporter, vous avez tout intérêt à vous inscrire à WIN Exports. Des marchés d'exportation fort intéressants risquent de vous échapper autrement.

Réseau mondial d'information sur les exportations – WIN Exports

Pour faire connaître aux acheteurs étrangers les compétences de votre entreprise, il suffit de vous inscrire :

- par l'intermédiaire de votre Centre du commerce international (voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près);
- par l'intermédiaire de l'InfoCentre, en composant le 1 800 267-8376 ou le (613) 944-4000 (demandez un formulaire d'inscription à WIN Exports);
- par télécopieur, sur du papier à en-tête de votre entreprise, en transmettant votre demande au 1 800 667-3802 (ou au [613] 944-1078 pour la région de la capitale nationale).

Pour en savoir plus sur les organismes de développement économique régional, voir le chapitre 1.

CANADEXPORT

CanadExport est le bulletin bimensuel sur les exportations que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international publie à l'intention des gens d'affaires canadiens. Il leur donne des renseignements sur ce qui concerne les exportations, notamment les débouchés, les politiques, les programmes et les services en matière de commerce et d'investissement, les activités à venir (foires et missions commerciales), les publications, les succès commerciaux et les stratégies gagnantes. *CanadExport* comporte régulièrement un supplément consacré à un pays en particulier.

Le bulletin *CanadExport* est publié sur papier et sous forme électronique. Communiquez avec l'InfoCentre du MAECI en composant le (613) 944-4000 ou le 1 800 267-8376, ou adressez-vous directement à *CanadExport* par téléphone au (613) 996-2225 ou par télécopieur au (613) 996-9276. Vous le trouverez également sur Internet à l'adresse <http://www.dfa-it-maeci.gc.ca/francals/news/newsletr/canex>

**LE BULLETIN TRIMESTRIEL SUR
LA PETITE ENTREPRISE**

Le *Bulletin trimestriel sur la petite entreprise* fait le point sur le rendement du secteur canadien des PME. Le *Bulletin trimestriel sur la petite entreprise*, publié par le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise d'Industrie Canada, permet de connaître en un clin d'œil les plus récentes statistiques ainsi que les tendances et les faits nouveaux relatifs aux PME. Vous pouvez le lire sur notre site Web à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca/SSH/sc_mangb/contact/resourcl/irndoc/19r.html

ou en demander un exemplaire au :

Service de distribution

Direction générale des communications

Industrie Canada

235, rue Queen

Bureau 205D, tour Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466

Télécopieur : (613) 954-6436

Renseignements sur les marchés

Stratégie canadienne pour le commerce international

Les équipes sectorielles nationales ont élaboré des stratégies à l'égard de 27 secteurs (y compris les produits et les services autochtones) dans le but de repérer les débouchés s'offrant aux exportateurs canadiens sur les marchés étrangers. Regroupées au sein de la Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI), ces stratégies déterminent comment les gouvernements fédéral et provinciaux affecteront leurs ressources en vue de la promotion du commerce international. L'accent sera mis sur les secteurs auxquels s'intéresse particulièrement le secteur privé. Pour obtenir une liste constamment mise à jour des activités commerciales sectorielles parrainées par le gouvernement, visitez le site Web de la SCCI du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/english/trade/cibs/francais/menu.htm>) ou le site *Strategis* d'Industrie Canada (<http://strategis.ic.gc.ca>).

Stratégie canadienne pour le commerce international

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un exemplaire de la SCCI, communiquez avec l'InfoCentre du MAECI.

Centre des études de marché d'Équipe Canada

Le Centre des études de marché d'Équipe Canada répond aux besoins des exportateurs canadiens, qui ont réclamé des rapports concis sur des sous-secteurs et des créneaux particuliers. Les rapports donnent un aperçu des débouchés qui se présentent sur un marché donné à l'égard d'un produit ou d'un service.

Chaque étude donne une vue d'ensemble du marché, suivie d'une section sur les clients et les réseaux de distribution, d'une analyse des principaux obstacles à l'accès aux marchés et d'une liste des principales activités promotionnelles. Les études renferment aussi une liste des importateurs locaux, qui précise la taille de l'entreprise, sa gamme de produits et son territoire.

Pour consulter les études de marché, adressez-vous à l'InfoCentre du MAECI :

Téléphone : (613) 944-4000

1 800 267-8376

Service de renseignements FaxLink – en tout temps : (613) 944-4500

Internet : <http://www.infoexport.gc.ca>

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est une véritable porte ouverte sur le monde. Ses agents d'information peuvent :

- vous renseigner sur les services, les programmes et les publications;
- vous proposer et vous faire parvenir des trousseaux d'information adaptées à vos besoins, contenant des études de marché relatives à votre secteur et au pays qui vous intéresse, ou des publications telles que le *Guide de l'exportateur*;
- vous abonner à *CanadExport*, bulletin commercial du MAECI destiné aux exportateurs;
- vous diriger vers des spécialistes au Canada et à l'étranger.

L'InfoCentre vous donne accès à plus de 3 000 sources d'information – études de marché, renseignements commerciaux, information sur les services et les programmes, y compris sur le financement à l'exportation, et communiqués; ces sources vont des fiches d'information d'une seule page portant sur un pays aux volumineuses études de marché consacrées à un secteur. Toujours dans l'esprit d'Équipe Canada, certains sous-secteurs ou créneaux font l'objet de nouvelles études de marché, d'après les priorités déterminées par les équipes sectorielles nationales.

Vous pouvez obtenir de l'information en tout temps :

- en ayant recours au service interactif FaxLink (composez le [613] 944-4500 à partir du clavier d'un télécopieur et suivez les indications);
- en accédant au site Web du MAECI à l'adresse <http://infoexport.gc.ca>

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Téléphone : (613) 944-4000

1 800 267-8376

Télécopieur : (613) 996-9709

Courrier électronique : sxcii.extott@extott09.x400.gc.ca

Service d'exportation agroalimentaire

Le Service d'exportation agroalimentaire (SEA), initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), simplifie et centralise l'accès à l'information sur les marchés étrangers, aux conseils en matière d'exportation et aux services d'aide à l'exportation.

ANNUAIRE DU SERVICE D'EXPORTATION AGROALIMENTAIRE

L'Annuaire du Service d'exportation agroalimentaire a pour but de renseigner les exportateurs canadiens actuels ou éventuels de produits agroalimentaires sur les directions générales et les directions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui peuvent les aider dans leurs activités d'exportation. Ce répertoire donne un résumé des responsabilités de chaque direction générale ou direction ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et les responsabilités des principales personnes-ressources.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Service d'exportation agroalimentaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Immeuble Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-7634

Télexcopieur : (613) 759-7506

Courrier électronique : mehrmaneshk@em.agr.ca

Grâce à une étroite collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et entre six autres ministères et organismes fédéraux, vous bénéficiez d'un guichet unique au sein du ministère ou de l'organisme fédéral qui est votre premier point de contact. Ainsi, votre entreprise agroalimentaire sera prise en charge dès votre demande initiale et guidée vers les marchés étrangers.

Principales activités

Commerce agroalimentaire 2000 – Cette initiative à frais partagés a pour objet d'aider l'industrie agroalimentaire canadienne à accroître ses ventes de produits agricoles, d'aliments et de boissons au moyen d'un large éventail de projets de développement des marchés intérieurs et des marchés d'exportation. Elle s'adresse aux associations et aux regroupements industriels.

Commerce agroalimentaire 2000

Téléphone : (613) 759-7522

Courrier électronique : huntleyj@em.agr.ca

Amélioration de l'information – Les analyses de marché portent sur différents pays et font notamment état des tendances économiques et des débouchés. Il en existe sur certains pays offrant un intérêt particulier pour les exportateurs éventuels et bien établis de l'agroalimentaire, soit l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée du Sud, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, Singapour, Taïwan, la Thaïlande, l'Union européenne et le Venezuela.

On a aussi publié des analyses consacrées à des produits précis qui offrent des débouchés pour des aliments transformés tels que les goûters, l'eau en bouteille et la confiserie. Ces analyses portent sur des marchés comme le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, Singapour et la Thaïlande, et de nouvelles analyses s'ajoutent régulièrement.

Amélioration de l'information

Téléphone : (613) 759-7644

Courrier électronique : degraffi@em.agr.ca

Le Réseau Info Agro-Export – Le Réseau Info Agro-Export (RIAE) est en fait un site Internet qui donne accès à des renseignements sur le commerce agroalimentaire et sur des sources connexes conçues pour les exportateurs canadiens. Les utilisateurs peuvent accéder aux informations en direct, grâce au site Internet, ou communiquer avec le bureau local de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés. Le Réseau donne accès à des renseignements sur les débouchés commerciaux, sur des pistes intéressantes, sur les marchés, sur les règles concernant le commerce, sur les capacités des fournisseurs canadiens, sur les foires et les missions commerciales, et sur les points de contact du gouvernement fédéral en matière de commerce.

Réseau Info Agro-Export (RIAE)

Internet : <http://atn-riae.agr.ca>

Gestionnaire du site

Téléphone : (613) 759-7750

Courrier électronique : lacroixr@em.agr.ca

Renseignements sur le Réseau

Téléphone : (613) 759-7686

Courrier électronique : archibalda@em.agr.ca

Amélioration de l'appui aux expositions commerciales – Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est associé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour organiser des foires commerciales et des activités de promotion haut de gamme. Les entreprises agroalimentaires canadiennes désireuses de participer à titre d'exposants peuvent suivre une formation pour bien s'y préparer.

Amélioration de l'appui aux expositions commerciales

Téléphone : (613) 759-7687

Courrier électronique : mcfarlanek@em.agr.ca

Une approche mondiale... Exportez vos services!

Une approche mondiale... Exportez vos services! est un site d'information complet à l'intention des exportateurs de services qui vise à accroître leurs chances de réussite sur les marchés étrangers. Il fournit des réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet de l'exportation des services, permet de déterminer l'état de préparation à l'exportation et aide les entreprises à se préparer au commerce international.

Une approche mondiale... Exportez vos services! offre aux exportateurs de services une foule de renseignements sur les marchés mondiaux, et leur propose une aide et des publications, une liste de personnes-ressources, des conseils en matière d'exportation, ainsi que des liens très utiles avec des sources d'information pertinentes.

Ce produit d'information est le fruit des efforts communs d'Industrie Canada, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et des exportateurs de services.

Une approche mondiale... Exportez vos services!

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/uam>

MODULE AGROALIMENTAIRE DU FORUM POUR LA FORMATION EN COMMERCE INTERNATIONAL

Le Service à l'industrie agroalimentaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis au point un programme de formation en exportation de produits agroalimentaires afin d'améliorer les compétences en commercialisation sur les marchés étrangers et d'aider les entreprises agroalimentaires canadiennes à acquérir les capacités voulues pour exporter. Conçu par le Forum pour la formation en commerce international, ce programme sera offert à l'échelle provinciale. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la :

Division des programmes et des affaires multilatérales
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Téléphone : (613) 759-7634

Courrier électronique : mehrmaneshk@em.agr.ca

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

La SCHL est l'organisme national en matière d'habitation. Elle représente les intérêts des secteurs canadiens de l'habitation et de l'aménagement des collectivités à l'extérieur du pays. Elle appuie les projets commerciaux du secteur canadien du logement à l'étranger en défendant ses intérêts dans les tribunes multilatérales et bilatérales appropriées et en facilitant l'accès des clients étrangers aux systèmes, aux technologies, aux produits et aux services canadiens du secteur de l'habitation qui sont exportables.

La SCHL a notamment pour mandat de tirer parti des liens qu'elle a établis avec tous les segments de l'industrie pour aider les exportateurs du secteur de l'habitation. Elle coordonne donc les activités et les stratégies de promotion des exportations qu'elle mène conjointement avec l'industrie afin d'aider les exportateurs à profiter des débouchés sur les marchés étrangers.

Actuellement, la SCHL réalise des études de marché, analyse les débouchés, trouve des moyens d'améliorer la présence, le profil et la compétitivité de l'industrie sur le marché international et défend les intérêts du secteur canadien du logement au Canada et à l'étranger.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle de la SCHL en ce qui concerne les exportations du secteur de l'habitation, communiquez avec le :

Centre d'exportation pour l'habitation

Société canadienne d'hypothèques et de logement

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : (613) 748-2744

Télécopieur : (613) 748-2302

Soutien aux exportateurs du secteur de l'habitation :

1 800 465-6212

Internet : <http://www.cmhc-schl.gc.ca>

Soutien aux exportateurs du secteur de l'habitation – Service sans frais

En instaurant sans tarder le service téléphonique sans frais, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) répondait à la demande du secteur de l'habitation, qui réclamait un point d'accès unique aux programmes et aux services touchant l'exportation offerts par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux du Canada.

Ce service appuie les exportateurs, nouveaux ou expérimentés, en aidant les premiers à acquérir les compétences, les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour soutenir la concurrence sur le marché international et les seconds à avoir accès aux renseignements stratégiques essentiels pour pénétrer de nouveaux marchés d'exportation.

Soutien aux exportateurs du secteur de l'habitation – Service sans frais

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Centre d'exportation pour l'habitation

Société canadienne d'hypothèques et de logement

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : 1 800 465-6212

Courrier électronique : exporter@cmhc-schl.gc.ca

Missions relatives à l'exportation et délégations étrangères

Chaque année, la SCHL est présente dans environ 25 délégations étrangères qui ont un rapport avec les technologies, les produits et les services d'habitation et auxquelles l'industrie est souvent invitée à participer. La SCHL organise également des missions commerciales à l'étranger qui sont ouvertes aux membres du secteur du logement qui désirent profiter de débouchés à l'étranger.

Principales activités

Recherche sur le logement – La série Débouchés extérieurs pour le marché de l'habitation s'adresse aux fabricants, aux constructeurs, aux rénovateurs et à quiconque s'intéresse aux marchés étrangers. Les études de marché clés qui y sont présentées les aident à planifier leurs activités commerciales dans le secteur de l'habitation. Grâce à ces rapports, ils découvrent des débouchés et savent quoi faire pour réussir sur les marchés étrangers qui les intéressent.

Des rapports sur le marché du logement de différents pays fournissent des renseignements détaillés et une analyse approfondie des besoins locaux en matière de logement et de la conjoncture économique, ainsi que des précisions sur le climat politique, la politique commerciale et la conjoncture commerciale. Chaque rapport comporte également des conseils sur l'évaluation

des risques, la gestion des questions culturelles et des affaires ainsi qu'une liste détaillée de personnes-ressources et d'organismes-ressources au Canada et à l'étranger dans les secteurs financier et industriel.

Missions relatives à l'exportation et délégations étrangères

Pour commander une recherche portant sur le logement ou tout autre produit d'information de l'organisme, communiquez avec la SCHL :

Téléphone : 1 800 668-2642

Télécopieur : 1 800 245-9274

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation constitue le principal service d'information sur la recherche de la SCHL et la plus vaste bibliothèque à jour sur le logement du pays. Le service rapide, complet et courtois offert par le Centre aide les professionnels du secteur de la construction (architectes, fournisseurs de matériaux de construction, entrepreneurs en bâtiment, rénovateurs et exportateurs du secteur de l'habitation) à prendre des décisions éclairées afin de répondre aux besoins en logement au Canada et ailleurs dans le monde.

Si vous êtes à la recherche d'informations et de compétences dans le domaine du logement, le Centre canadien de documentation sur l'habitation peut vous aider. Il met à votre disposition des guides sur les pratiques exemplaires, des profils d'entreprises, des périodiques spécialisés, des rapports à jour sur les méthodes et les matériaux de construction de pointe, des informations sur les débouchés à l'exportation, les tendances du marché intérieur et les projections de la demande de logement. Ses vastes ressources, dont plusieurs peuvent vous être prêtées, comprennent 75 000 livres, ainsi que des journaux, des vidéos, des cartes, des rapports gouvernementaux et une photothèque de plus de 100 000 images sur le logement et la planification communautaire.

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre :

Téléphone : 1 800 668-2642

ATME : 1 800 309-3388

Télécopieur : (613) 748-4069

Courrier électronique : chic@cmhc-schl.gc.ca

Aide financière et évaluation des risques

En règle générale, les entreprises ont plus besoin de financement pour exporter que pour vendre au Canada, car le temps qui s'écoule entre la production et le paiement est d'ordinaire plus long.

Plusieurs programmes fédéraux visent à aider financièrement les petites entreprises, notamment dans les domaines suivants :

- exploration de marchés – Programme de développement des marchés d'exportation (PDME);
- équipe des nouveaux exportateurs – Société pour l'expansion des exportations (SEE);
- financement – SEE;
- lignes de crédit – SEE;
- services de maître d'œuvre – Corporation commerciale canadienne (CCC);
- crédit de préfinancement des exportations – CCC;
- services financiers et services de gestion – Banque de développement du Canada (BDC).

Chaque société ou ministère participant est membre à part entière d'Équipe Canada et est chargé d'un aspect particulier du financement. S'il y a lieu, les sociétés coordonnent leurs activités entre elles, notamment par l'intermédiaire du conseil des institutions financières d'État, avec celles des autres ordres de gouvernement et avec des organisations des milieux d'affaires – banques, sociétés d'assurance et entreprises commerciales – afin de vous aider le mieux possible.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), le plus important programme public visant à stimuler le commerce international, offre un financement remboursable à certaines conditions, les fonds devant servir à des activités qui aident les entreprises canadiennes à s'implanter sur de nouveaux marchés étrangers.

La préférence est accordée aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 000 \$ mais inférieur à 10 millions de dollars, ou qui comptent moins de 100 employés dans le cas du secteur de la fabrication et moins de 50 dans celui des services. Il doit s'agir d'entreprises canadiennes prêtes à exporter et inscrites à WIN Exports.

Principales activités

Stratégies de développement des marchés – Ce programme propose une aide financière, à coûts partagés à parts égales, établie en fonction d'un plan de marketing annuel ou bisannuel, pour diverses activités de l'entreprise :

- visites de repérage de marchés;
- participation à des foires commerciales;
- essais de produits aux fins d'homologation;
- services juridiques associés aux ententes de marketing à l'étranger;
- déplacement à l'étranger du personnel de formation;
- démonstrations de produits;
- autres activités nécessaires pour mener à bien le plan de marketing.

Les contributions du PDME varient de 5 000 \$ à 50 000 \$.

Entreprises novices à l'exportation – Une contribution maximale de 7 500 \$ peut être accordée aux entreprises canadiennes ayant peu d'expérience de l'exportation pour leur permettre d'effectuer une visite de prospection de marchés ou de participer à une foire commerciale internationale.

Soumissions pour projets d'immobilisations – Ce programme vise à aider les entreprises de fabrication, d'ingénierie, de construction, d'architecture et de gestion-conseil à soumissionner ou à préparer une proposition en réponse à un appel d'offres international pour la réalisation d'un grand projet d'immobilisations à l'étranger. La valeur de la soumission pour le soumissionnaire doit être supérieure à un million de dollars; les contributions du PDME se situent entre 5 000 \$ et 50 000 \$.

Activités des associations commerciales – Ce programme a pour objet d'apporter une aide financière, selon le principe du partage des coûts, à des associations sectorielles nationales qui se vouent à la promotion de l'industrie.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme ou pour recevoir une brochure d'information et des formulaires de demande, adressez-vous au Centre du commerce international de votre région. Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'InfoCentre permet aussi d'obtenir des informations sur ces programmes :

Téléphone : (613) 944-4000

1 800 267-8376

Courrier électronique : sxcii.extott@extott09.x400.gc.ca

PDME – Marchés agroalimentaires

Le PDME – Marchés agroalimentaires, section de la composante Activités des associations commerciales du Programme de développement des marchés d'exportation, est une initiative à laquelle participent Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il est financé principalement par AAC et administré par le MAECI.

Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la :

**Division des services aux marchés internationaux
Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Téléphone : (613) 759-7736

Courrier électronique : gawj@em.agr.ca

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence et à réussir sur les marchés étrangers en leur offrant un large éventail de services financiers et de services de gestion des risques.

Principales activités

Assurance-crédit à l'exportation – L'assurance-crédit à l'exportation protège les exportateurs canadiens contre le défaut de paiement de leurs acheteurs étrangers. Que vous offriez des produits ou des services, vos expéditions et vos contrats peuvent être assurés contre divers risques politiques et commerciaux.

- Avec une assurance de la SEE, vous êtes protégé contre 90 p. 100 de la perte subie si un acheteur étranger ne vous paie pas.
- Lorsque vos créances à l'exportation sont assurées par la SEE, non seulement vous avez l'esprit tranquille, mais aussi vous pouvez mettre à profit la garantie ainsi acquise pour obtenir de votre banque un fonds de roulement supplémentaire.
- Vous pouvez également accroître votre compétitivité sur le marché international en offrant à vos acheteurs de longs délais de paiement.

Pour souscrire rapidement cette assurance, communiquez avec un spécialiste de l'Équipe des nouveaux exportateurs (ENE). Cette équipe, qui travaille comme centre téléphonique, s'occupe exclusivement des petits exportateurs, soit des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel à l'exportation ne dépasse pas un million de dollars, qu'il s'agisse de nouveaux exportateurs ou non. Il suffit de composer le numéro sans frais ci-dessous pour entrer en contact avec un décideur expérimenté – et non pas avec un opérateur ou une machine. Les demandes, la délivrance des polices et les approbations de crédit peuvent se faire par téléphone. Les membres de l'Équipe sont à la disposition des entreprises de 7 h 30 à 20 h (heure de l'Est), de sorte que ces dernières peuvent communiquer avec l'Équipe pendant les heures de bureau habituelles n'importe où au Canada.

Assurance-crédit à l'exportation

Téléphone : 1 800 850-9626

Financement à l'exportation – Par financement à l'exportation, on entend les prêts que la SEE accorde à un acheteur étranger pour qu'il puisse se procurer des biens d'investissement ou des services connexes canadiens. Toutefois, la SEE paie l'exportateur directement, aux termes du contrat. Votre vente à crédit se trouve ainsi transformée en vente au comptant, et c'est la SEE qui assume le risque de non-remboursement. La SEE offre toute une gamme d'options pour répondre aux besoins des petits exportateurs de biens d'investissement.

- L'achat de billets à ordre est une forme de financement à l'exportation adaptée aux besoins des petites entreprises. La SEE achète à l'exportateur canadien les billets à ordre émis par les acheteurs étrangers pour l'achat de biens et de services canadiens.

- Les lignes de crédit et les protocoles sont des mécanismes de financement mis en place préalablement par la SEE et des banques ou organismes étrangers dans le monde entier. Les exportateurs de biens d'investissement peuvent ainsi aiguiller leurs acheteurs sur une banque locale où ils discuteront dans leur propre langue des possibilités de financement.

Les exportateurs de biens d'investissement qui peuvent bénéficier d'un financement à l'exportation de la SEE et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 25 millions de dollars devraient communiquer avec l'Équipe des services financiers aux PME. Aucun exportateur n'est trop petit pour ce groupe, qui coordonne toutes les initiatives de financement à l'exportation à moyen et à long terme de la SEE destinées aux PME et qui met l'accent sur l'amélioration des procédés, le développement de produits et la formation de partenariats les concernant.

Financement à l'exportation

Composez le 1 888 332-3320 pour joindre l'un de nos représentants régionaux, qui pourra vous mettre aussitôt en contact avec la personne compétente.

Garanties bancaires – Les garanties bancaires constituent un autre outil que la SEE met à la disposition des PME exportatrices. La Société partage certains risques auxquels est exposé votre banquier et l'encourage ainsi à vous offrir le fonds de roulement ou le préfinancement dont vous avez besoin pour assurer votre succès et votre croissance.

- Le Programme MARG (garantie générale sur les créances) a pour objet d'accroître la part des marges de crédit opérationnelles accordées par les banques qui est garantie par vos créances à l'étranger. Le Programme MARG offre des marges de crédit opérationnelles pouvant représenter jusqu'à 80 p. 100 de vos créances à l'étranger, jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Ce programme s'adresse aux petits exportateurs dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas cinq millions de dollars.
- D'autres garanties bancaires sont également offertes. Ainsi, la SEE et la banque partagent, dans une proportion de 75 p. 100 et 25 p. 100 respectivement, les risques posés par les prêts bancaires à l'exportation à moyen terme consentis aux acheteurs étrangers de produits et services canadiens. En outre, la SEE peut collaborer avec les banques en vertu d'un programme de partage égal des risques à l'appui des prêts accordés par les banques aux PME, pour accroître leur fonds de roulement et leur permettre ainsi de financer les frais de base inhérents à chaque contrat d'exportation.

Aucune entreprise n'est trop petite pour exporter et aucun exportateur n'est trop petit pour la SEE.

Société pour l'expansion des exportations

Équipe des nouveaux exportateurs : 1 800 850-9626

Équipe des services financiers aux PME : 1 888 332-3320

Télécopieur : (613) 598-6871

Courrier électronique : export@edc4.edc.ca

Internet : <http://www.edc.ca>

NORTHSTAR Trade Finance Inc.

NORTHSTAR Trade Finance Inc. a été créée en partenariat avec le gouvernement fédéral (plus précisément avec la Société pour l'expansion des exportations [SEE] et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada [DEO]), les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario et le secteur privé dans le but de venir en aide aux petites entreprises exportatrices. Elle comble une lacune sur le marché en finançant des ventes à l'exportation de 100 000 \$ à trois millions de dollars américains, au moyen de prêts à terme ou de financement en gros dont la période de remboursement est de quatre ans au maximum. Les modalités de financement peuvent être adaptées en fonction des besoins liés à la plupart des ventes à l'exportation de biens d'investissement.

NORTHSTAR Trade Finance Inc.

Pour obtenir de l'aide en vue de l'exportation de biens d'investissement ou d'équipement, communiquez avec Northstar :

Téléphone : (604) 664-5828

Télécopieur : (604) 664-5838

Courrier électronique : sshepher@northstar.ca

Internet : <http://www.northstar.ca>

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC), société publique à part entière, peut vous apporter une aide précieuse lorsqu'il s'agit de réaliser des ventes à l'exportation, surtout si vos clients sont des gouvernements étrangers ou des organisations internationales. Dans ces types de transactions, la CCC conclut d'ordinaire un marché avec l'acheteur étranger et fait appel à un fournisseur canadien pour l'exécuter. Autrement dit, la CCC agit en qualité de maître d'œuvre pour l'acheteur étranger.

En passant un marché avec une entreprise canadienne par l'intermédiaire de la CCC, le client étranger obtient l'assurance que les conditions établies dans le contrat seront respectées. Les services de la CCC et sa crédibilité présentent un avantage particulier pour les petites entreprises, dont bon nombre ne sont pas nécessairement connues sur le marché international.

Les services de la CCC couvrent toutes les étapes du processus d'approvisionnement :

- repérage de débouchés;
- enregistrement des entreprises intéressées par des ventes au gouvernement américain;
- aide à la préparation de soumissions;
- aide à la négociation et à l'administration des marchés;
- vérification des marchés;
- recouvrement des créances auprès des clients étrangers et paiement des fournisseurs.

Le Programme de paiements progressifs de la CCC, mis en œuvre en collaboration avec les banques canadiennes, vous permet d'obtenir plus facilement un crédit de pré-financement des exportations grâce à une ligne de crédit particulière. En outre, la CCC accélère les paiements liés à vos marchés, si le contrat le permet (délai de 15 jours en général).

Corporation commerciale canadienne (CCC)

Programmes et services de la CCC :

Corporation commerciale canadienne
50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Téléphone : (613) 996-2655

1 800 748-8191

Télécopieur : (613) 995-2121

Standard de la CCC :

Téléphone : (613) 996-0034

Courrier électronique : info@ccc.ca

Internet : <http://www.ccc.ca>

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) offre sous un même toit des services financiers et des services de gestion afin de répondre aux besoins des PME exportatrices, qu'elles en soient ou non à leurs premières armes en la matière.

Pour connaître les coordonnées des personnes-ressources, voir le chapitre 1.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), principal organisme fédéral d'aide publique au développement, administre des programmes dans plus de 100 pays. Depuis 1995, l'ACDI gère également un budget spécial affecté à la coopération avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et avec les pays de l'ancienne Union soviétique. La plupart des programmes de l'ACDI sont mis en œuvre en collaboration avec des entreprises du secteur privé, des organismes non gouvernementaux (ONG) et des institutions publiques.

L'ACDI participe à des contrats portant sur des services, sur l'aide alimentaire, sur des produits et des biens. Cependant, en général, elle ne s'approvisionne pas directement auprès de fournisseurs mais finance des activités d'approvisionnement menées en son nom par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, par des agences d'exécution canadiennes ou par le pays bénéficiaire.

Le régime de passation de marchés de l'ACDI garantit aux secteurs « à but lucratif » et « à but non lucratif » un accès équitable aux marchés. L'élément clé du régime, à savoir le service d'avis d'appel d'offres électronique MERX, permet à l'ACDI d'afficher toutes les possibilités de marchés de services de plus de 100 000 \$. En outre, le système de propositions spontanées de l'ACDI lui permet de répondre aux propositions novatrices émanant des deux secteurs.

Pour l'adjudication des marchés de moins de 100 000 \$, l'ACDI emploie plusieurs mécanismes conçus pour accroître l'accès aux marchés des entreprises et des particuliers, ainsi que des organisations bénévoles. Mentionnons les conventions d'offres à commandes, les organismes de service spéciaux, les demandes de propositions au moyen du MERX et les marchés non concurrentiels, ces derniers servant à satisfaire, de façon rentable, des besoins opérationnels particuliers de l'Agence.

Processus de passation des marchés de l'Agence canadienne de développement international

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à :

**Agence canadienne de développement international
Direction de la gestion des marchés
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4**

**Téléphone : (819) 997-7778
(819) 997-1317
Télécopieur : (819) 994-5395**

Internet : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Principales activités

Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI) – Le Programme de coopération industrielle (PCI) aide les entreprises canadiennes à nouer des relations commerciales à long terme avec des partenaires dans des pays en développement. Il peut les aider à évaluer en détail leur projet et il partagera le coût des activités nécessaires pour en assurer la viabilité.

Pour être admissible au PCI, un projet doit avoir des retombées économiques, sociales et industrielles dans le pays en développement et au Canada. L'entreprise doit démontrer à la fois en quoi le pays hôte bénéficiera du projet, notamment sous la forme de technologies de pointe, de perspectives d'emploi, d'expansion du commerce et d'économies de devises, et ce que le projet rapportera au Canada (par exemple, du matériel, des pièces et des services).

Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est – Ce programme à coûts partagés aide les entreprises canadiennes dans :

- des projets qui favorisent la transition vers l'économie de marché, le renforcement des liens économiques et commerciaux du Canada avec la région et le processus de démocratisation;
- des projets qui facilitent le transfert de technologie, de savoir-faire et d'investissements compatibles avec le développement et la modernisation d'entreprises dans une économie de marché;
- la création de coentreprises et l'exploitation de débouchés et possibilités d'investissements.

Parmi les propositions admissibles au partage des coûts, mentionnons les études préliminaires visant à évaluer des coentreprises particulières ou d'autres possibilités d'investissement ainsi que les projets de formation des partenaires locaux des entreprises canadiennes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces deux programmes et sur d'autres programmes de l'ACDI, communiquez avec cet organisme :

Téléphone : (819) 997-5006

1 800 230-6349

ATME : (819) 953-5023

1 800 331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

FaxLink : (613) 944-4500

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Internet : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Pour obtenir les disquettes du Programme de coopération industrielle de l'ACDI, communiquez avec cet organisme :

Téléphone : (819) 953-5444

Télécopieur : (819) 953-5024

Entreprise autochtone Canada – Expansion du commerce et des marchés

Entreprise autochtone Canada contribue à accroître le nombre des exportateurs autochtones et aide les entreprises à augmenter leur chiffre d'affaires sur les marchés intérieurs régionaux et les marchés étrangers.

Le programme accorde une aide financière destinée à couvrir les frais de publicité, de promotion, de planification d'entreprise et de services d'experts-conseils. Les entreprises qui cherchent de nouveaux débouchés dans d'autres provinces ou territoires ou à l'étranger peuvent aussi bénéficier d'une aide sous forme d'avance de capitaux ou de nantissement des stocks. D'autres activités peuvent être financées, notamment les déplacements en vue de participer à des foires et à des missions commerciales, les études

de faisabilité visant à évaluer l'intérêt de nouveaux marchés; la conception de nouveaux emballages, la préparation de catalogues ou de nouveaux outils publicitaires et l'agrandissement des installations de production afin d'obtenir de nouveaux marchés.

Une aide non financière est offerte sous forme d'informations sur les produits, d'établissement d'une base de données commerciales, de renseignements commerciaux ou d'aiguillage vers d'autres programmes fédéraux et provinciaux.

Le programme s'adresse aux Indiens inscrits ou non inscrits, aux Inuit et aux Métis, ainsi qu'aux associations, aux partenariats ou aux autres entités juridiques qui appartiennent intégralement à des Autochtones ou qui sont contrôlés par eux, et qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Entreprise autochtone Canada – Expansion du commerce et des marchés

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près ou avec Entreprise autochtone Canada :

Téléphone : (613) 954-4064

Courrier électronique : drever.douglas@ic.gc.ca

Internet : <http://abc.gc.ca>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de formation du personnel en commerce international, voir le chapitre 5.

FORMATION À L'EXPORTATION

Si vous êtes intéressé par des programmes de formation à l'exportation, veuillez vous reporter au chapitre 6.

Formation et orientation

Vous pouvez améliorer votre compétitivité sur les marchés étrangers en profitant des programmes et des services de formation offerts par le gouvernement. Que vous en soyez à vos premières armes en exportation ou que vous cherchiez des outils pour accroître votre part du marché, vous pouvez obtenir de l'aide.

Forum pour la formation en commerce international

Regroupement d'entreprises et de travailleurs de tous horizons, le Forum pour la formation en commerce international (FITT) peut vous aider à acquérir les compétences pratiques et les outils dont vous avez besoin pour soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Les programmes et les services offerts par le FITT prennent différentes formes : un vaste ensemble de cours s'adressant précisément aux entreprises et aux professionnels désireux d'explorer les marchés étrangers; une série d'ateliers intensifs portant sur des marchés étrangers précis ainsi que des services de formation adaptés aux besoins de chaque entreprise.

AgFITT, le tout dernier programme conçu par le Forum, s'adresse aux PME du secteur agroalimentaire. Parmi les autres programmes créés par le FITT, mentionnons FITThabilités (offert dans tout le pays) et Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (voir ci-après), mis en œuvre par la Banque de développement du Canada.

Forum pour la formation en commerce international (FITT)

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le FITT :

Téléphone : (613) 230-3553

1 800 561-FITT (1 800 561-3488)

Télécopieur : (613) 230-6808

Courrier électronique : corp@fitt.ca

Internet : <http://www.fitt.ca>

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers

Si vous êtes une entreprise canadienne nouvelle sur les marchés d'exportation, le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) peut vous fournir des renseignements pratiques et un contact direct avec un marché frontalier des États-Unis. Vous vous rendrez dans un bureau commercial canadien aux États-Unis pour assister à un cours d'introduction à l'exportation, d'une durée de deux ou trois jours.

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre du commerce international le plus près.

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Le programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) permet aux exportateurs de participer à des missions commerciales et de se renseigner ainsi sur les nouveaux marchés européens.

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Foires et missions commerciales

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Téléphone : (613) 996-5568

Télécopieur : (613) 944-1008

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation

Le programme Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO^{MC}) peut vous aider à améliorer vos compétences et vos connaissances en exportation. Grâce à une combinaison d'ateliers et de séances individuelles de counseling et de suivi, NEXPRO^{MC} peut vous aider à évaluer votre capacité d'exportation, à dresser un plan en la matière et à mettre en œuvre votre stratégie d'exportation.

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'InfoCentre ou avec la Banque de développement du Canada :

Téléphone : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca/site/francais/right/mgmt/4.html>

Journées d'information sur les douanes

Les colloques d'une journée sur les douanes offerts par Revenu Canada vous renseigneront sur des sujets tels que l'importation au Canada, l'exportation vers les États-Unis, les programmes d'exonération des droits ainsi que la classification tarifaire, l'évaluation en douane et les règles d'origine.

Journées d'information sur les douanes

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Revenu Canada

Direction générale des douanes et de l'administration des politiques commerciales

Téléphone : (613) 957-7256

Normes et règlements

Système d'information automatisé des douanes

Revenu Canada a mis en place le Système d'information automatisé des douanes, qui vous donne accès à des renseignements pertinents pour vous permettre d'épargner temps et argent.

Système d'information automatisé des douanes

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : (613) 993-0534

1 800 461-9999

Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes peut vous renseigner sur les normes internationales régissant les produits et les services que vous désirez exporter.

Conseil canadien des normes

Téléphone : (613) 238-3222

Internet : <http://www.scc.ca>

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation

Certains produits d'exportation doivent faire l'objet d'un contrôle. Pour en savoir davantage sur le sujet, communiquez avec la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation.

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation

Téléphone : (613) 996-2387

Internet : <http://www.infoexport.gc.ca>

Pour obtenir un avantage concurrentiel

Centres du commerce international

Que votre entreprise soit prête à exporter ou que vous exportiez déjà vos produits ou services, les Centres du commerce international du Canada peuvent vous aider à avoir accès à des services d'expansion du commerce. Ces centres, établis à la grandeur du pays par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada, offrent sous un même toit des services s'adressant aux entreprises canadiennes comme la vôtre. En plus d'assurer un lien avec les délégués commerciaux canadiens à l'étranger, les Centres du commerce international offrent un large éventail de services d'expansion du commerce, par exemple :

- conseils en matière d'exportation;
- information sur les marchés étrangers;
- renseignements sur les débouchés;
- plans de commercialisation internationale;
- accès aux services et aux programmes axés sur l'exportation, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME);
- recrutement de participants aux foires commerciales et aux missions à l'étranger;
- recommandations concernant la tenue de conférences et de colloques sur le commerce;
- publications sur le commerce produites par le MAECI et par d'autres ministères fédéraux.

Centres du commerce international

Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

Service des délégués commerciaux à l'étranger

Les délégués commerciaux, qui relèvent du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, sont au service des gens d'affaires canadiens partout dans le monde depuis plus de 100 ans. Ils ont pour mandat de promouvoir et de protéger les intérêts commerciaux et économiques du Canada sur le marché international. Ces délégués aident les entreprises canadiennes prêtes à exporter, en particulier les PME, à tirer parti des débouchés sur le marché international et ils font la promotion de l'investissement étranger et de l'acquisition de technologies étrangères.

Pour promouvoir efficacement les intérêts de votre entreprise, les délégués commerciaux à l'étranger doivent être aussi bien renseignés que possible sur les capacités et les objectifs de votre entreprise en matière d'exportation. Lorsque vous communiquez avec un délégué commercial à l'étranger, avant même de vous rendre dans le pays ciblé, assurez-vous d'avoir fait les recherches nécessaires au Canada et de disposer d'un solide plan de marketing et d'une bonne stratégie d'exportation. Le Répertoire des délégations commerciales du Canada à l'étranger et *L'exportation : le succès en 10 étapes* vous aideront à vous préparer en vue de votre premier contact avec un délégué commercial.

Service des délégués commerciaux à l'étranger

Si vous avez besoin d'aide pour améliorer votre plan de marketing, communiquez avec l'un des 12 Centres du commerce international disséminés dans tout le pays. Voir la section intitulée *À votre service* pour trouver l'adresse ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

Centre des occasions d'affaires internationales

Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) fait connaître aux entreprises canadiennes, en particulier aux PME, les occasions d'affaires que repèrent les délégués et les agents commerciaux dans le monde entier. Le Centre, géré conjointement par Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), fonctionne sur une base individuelle pour mieux répondre en temps opportun aux besoins des acheteurs étrangers. Le Centre ne publie pas la liste complète des demandes qu'il reçoit, mais un certain nombre d'occasions d'affaires sont diffusées par l'entremise de son site Web (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/iboc-coai>). Le Centre utilise des bases de données électroniques, comme WIN Exports du MAECI et le Réseau des entreprises canadiennes d'Industrie Canada (sur *Strategis*), ainsi qu'un vaste réseau de personnes-ressources pour trouver des entreprises canadiennes susceptibles d'offrir les produits et services demandés par les acheteurs étrangers.

Principales activités

Pour profiter des occasions d'affaires – Le COAI et les agents commerciaux du MAECI font fréquemment appel aux bases de données WIN Exports et *Strategis*, mais ils ne pourront pas vous faire profiter des occasions d'affaires si votre entreprise n'y figure pas. Pour vous inscrire à WIN Exports, composez le 1 800 551-4WIN (1 800 551-4946) ou le (613) 944-4946, ou encore télécopiez vos coordonnées au 1 800 667-3802 ou au (613) 944-1078, pour que nous puissions vous envoyer un formulaire d'inscription. Pour vous inscrire au Réseau des entreprises canadiennes, consultez *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>) ou composez le 1 800 328-6189 ou le (613) 954-5031.

Centre des occasions d'affaires internationales

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : (613) 944-6000
Télécopieur : (613) 996-2635

Internet : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/iboc-coai>

Importation

Que vous soyez un importateur débutant ou expérimenté, votre bureau local des Services frontaliers des douanes peut vous fournir les informations dont vous avez besoin pour simplifier les formalités d'importation.

Le personnel des douanes de votre région peut faire appel à des spécialistes et à des administrateurs bien renseignés sur les tarifs douaniers, l'évaluation en douane, les règles d'origine et les programmes d'exonération des droits de douane. Le guide de Revenu Canada intitulé *L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales* donne un aperçu des formalités d'importation, depuis la déclaration et la mainlevée jusqu'à la comptabilité et aux paiements. Il renferme aussi des renseignements sur d'autres questions ayant trait aux douanes, comme les options de service et l'entreposage des produits.

Journées d'information sur les douanes

Revenu Canada organise des colloques d'une journée sur les douanes. Les importateurs et les exportateurs, en particulier les PME ainsi que le public voyageur, ont ainsi l'occasion de se renseigner sur diverses questions liées aux douanes.

Le programme prévoit des ateliers et des démonstrations, ainsi que des stands d'information de Revenu Canada, d'autres ministères et organismes gouvernementaux, d'associations du secteur privé ainsi que du service douanier des États-Unis. Le personnel est à la disposition des participants pour répondre à leurs questions.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

L'ALENA, en intégrant le Mexique à la zone de libre-échange, a fait passer de 270 à 360 millions de personnes le marché auquel a accès le Canada.

En 1994, les échanges bilatéraux avec le Mexique ont été supérieurs à 5,5 milliards de dollars et ils devraient dépasser 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

Les formalités douanières n'ont guère changé pour la plupart des importateurs canadiens en vertu de l'ALENA. Toutefois, il existe de grandes différences pour les secteurs du textile, du vêtement, des produits chimiques et de l'automobile.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les formalités douanières relatives à l'ALENA ou pour demander des publications, communiquez avec Revenu Canada aux numéros suivants :

Renseignements téléphoniques sur l'ALENA

Revenu Canada

Téléphone : (613) 941-0965

1 800 661-6121

Télécopieur : (613) 952-0022

Journée d'information sur les douanes

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les journées d'information sur les douanes, communiquez avec :

Revenu Canada

Direction générale des douanes et de l'administration des politiques commerciales

Téléphone : (613) 957-7256

Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : Loi sur les mesures spéciales d'importation

La Loi sur les mesures spéciales d'importation assure aux producteurs et aux fabricants canadiens une protection contre la concurrence déloyale découlant de l'importation de marchandises sous-évaluées ou subventionnées. Le droit du Canada d'appliquer cette loi aux importations en provenance des États-Unis et du Mexique n'est pas restreint par l'ALENA.

Les marchandises sous-évaluées sont des marchandises vendues à des importateurs au Canada à un prix inférieur au prix de vente en vigueur sur le marché intérieur de l'exportateur ou inférieur au prix de revient. Les exportateurs de marchandises subventionnées bénéficient d'avantages financiers ou commerciaux offerts par leur gouvernement, ce qui leur permet d'en réduire le prix en vue de les exporter au Canada. Si ces marchandises importées portent ou risquent de porter préjudice aux producteurs canadiens de marchandises similaires, Revenu Canada peut imposer des droits antidumping ou compensateurs à l'importation de ces marchandises.

Si vous pensez que des marchandises importées subventionnées ou sous-évaluées portent ou risquent de porter préjudice à votre secteur, vous pouvez déposer une plainte auprès de Revenu Canada. Les associations commerciales peuvent également déposer une plainte au nom de leurs membres.

Loi sur les mesures spéciales d'importation

Pour savoir comment déposer une plainte, composez le (613) 954-1680 ou communiquez avec la personne-ressource à l'échelle nationale.

Personne-ressource à l'échelle nationale

Directeur, Politique et administration

Division des droits antidumping et compensateurs

Revenu Canada

Téléphone : (613) 954-7251

Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer et à simplifier le régime fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique et traiter équitablement toutes les entreprises. Plusieurs initiatives de Revenu Canada visent particulièrement à améliorer les services qu'il offre aux petites entreprises, à réduire les formalités administratives et à accroître la compétitivité.

Numéro d'entreprise et services intégrés

Le numéro d'entreprise est un numéro d'identification unique, propre à chaque entreprise, quel que soit le nombre ou le type de comptes d'affaires qu'elle possède chez Revenu Canada.

Les quatre principaux comptes d'affaires sont les suivants :

- impôt sur le revenu des sociétés;
- retenues à la source;
- taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée (TPS/TVH);
- importations-exportations.

Le numéro d'entreprise vaut également pour les comptes d'organismes de bienfaisance enregistrés.

Pour obtenir des services complets, rendez-vous au guichet d'affaires du bureau des services fiscaux de Revenu Canada. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du bureau le plus près à la rubrique « Revenu Canada » de la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Pour les entreprises installées au Québec, le numéro d'entreprise ne s'applique pas aux comptes de TPS/TVH. Le ministère du Revenu du Québec administre les comptes de la TPS/TVH pour Revenu Canada.

Numéro d'entreprise

Pour inscrire une nouvelle entreprise, communiquez avec le bureau des services fiscaux de Revenu Canada le plus près (pour obtenir le numéro, reportez-vous à la rubrique « Revenu Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada) ou composez le :

**Téléphone : (613) 957-8109
1 800 959-5525**

4

COLLOQUES D'INFORMATION

SUR LA PETITE ENTREPRISE

Revenu Canada organise des colloques sur la petite entreprise à l'intention des personnes qui envisagent de créer une entreprise ou en ont créé une pendant l'année en cours. Ces colloques vous renseignent sur vos droits et vos obligations relativement à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services (TPS), aux lois en matière de douanes et d'accise, et sur les services et l'aide que vous pouvez obtenir.

Les colloques sont divisés en quatre modules — services publics, douanes, TPS et impôt sur le revenu — qui peuvent être offerts ensemble ou séparément. Ils sont dispensés toute l'année, le jour ou le soir. La durée totale des quatre modules est d'environ sept heures et demie. Ces colloques sont gratuits.

Ce sont les bureaux des services fiscaux locaux qui organisent et donnent ces colloques.

VISITES CHEZ LES

NOUVEAUX EMPLOYEURS

Si vous êtes un nouvel employeur, les représentants de Revenu Canada vous rendront visite. Ils peuvent vous donner des conseils sur les retenues à la source et discuter avec vous des moyens dont dispose le Ministère pour vous aider à relever les nombreux défis auxquels vous faites face.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'un de ces programmes, communiquez avec le bureau des services fiscaux de Revenu Canada le plus près (vous trouverez le numéro à la rubrique « Revenu Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada).

REVENU CANADA

Revenu Canada publie plusieurs brochures d'information à l'intention des petites entreprises, notamment :

- *Guide pour les petites entreprises canadiennes*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale*
- *Guide de l'employeur – Retenues sur la paie : Renseignements de base*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale – Guide de renseignements supplémentaires*
- *Recherche scientifique et développement expérimental – Recueil de renseignements sur le programme d'encouragement fiscal*
- *Comment déduire les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental*
- *Renseignements fiscaux à l'intention des artistes de profession*

Pour obtenir ces guides ou toute autre information sur les questions concernant l'impôt fédéral, communiquez avec le bureau des services fiscaux de Revenu Canada le plus près (pour obtenir le numéro de téléphone, reportez-vous à la rubrique « Revenu Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada).

Internet : <http://www.rc.gc.ca>

Nota : Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, Revenu Canada n'accepte aucune demande de renseignements ni aucune question transmise par Internet.

Déclarations et demandes simplifiées

Revenu Canada s'efforce de simplifier les formalités de déclaration de revenus et de demande de crédits d'impôt. Le type de déclaration varie selon l'entreprise. Quand vous créez votre société, vous pouvez choisir entre l'un ou l'autre des trois types d'entreprise qui suivent :

- une entreprise individuelle;
- une société de personnes;
- une entreprise constituée en personne morale.

Vos responsabilités financières et juridiques sont fonction du type d'entreprise. Les règlements concernant la déclaration de revenus sont également différents.

Principales options

Entreprise constituée en personne morale – Vous devez présenter une déclaration de revenus des sociétés T2. Si votre entreprise enregistre des recettes brutes de 500 000 \$ ou moins et n'a aucun revenu imposable, vous pouvez présenter une déclaration T2 abrégée. Grâce à cette déclaration de deux pages, les petites entreprises consacrent moins de temps à remplir leur déclaration de revenus.

Feuille T4 abrégé pour les employeurs – Revenu Canada, de concert avec les milieux d'affaires, a mis au point un nouvel état de la rémunération payée. Le feuillet T4 abrégé est une version simplifiée du feuillet T4 ordinaire, qui facilite la déclaration de la rémunération et des retenues à la source pour la plupart des petits employeurs. Il est surtout destiné aux employeurs qui n'offrent aucun avantage imposable à leurs employés. Il ne porte que sur les informations propres à ces petites entreprises.

Versements trimestriels des petits employeurs – Le budget de février 1997 comportait une modification touchant le versement des retenues à la source. Les petits employeurs, qui devaient auparavant faire des versements mensuels, pourront maintenant faire des versements trimestriels, pourvu que leurs versements mensuels moyens soient inférieurs à 1 000 \$ et qu'ils aient versé toutes leurs retenues au cours des 12 mois précédents. La nouvelle fréquence de versement est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1997.

Revenu Canada a informé tous les employeurs admissibles de cette nouvelle option en septembre et continuera de les en aviser une fois par année.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Les entreprises menant des travaux de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) peuvent obtenir un crédit d'impôt à l'investissement. Si vous n'avez jamais présenté de demande de crédit d'impôt à l'investissement pour la RSDE, Revenu Canada dispose d'un service pour vous aider. Des séances d'information sont prévues pour vous donner des précisions sur ce programme. Ces rencontres ont pour but de vous renseigner sur ce que la RSDE signifie aux termes des dispositions et des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sur les dépenses admissibles aux fins du crédit, sur les documents à présenter avec la demande et sur le délai de production de 18 mois.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE)

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des séances d'information sur le crédit d'impôt à l'investissement de la RSDE, composez le numéro des renseignements sur les entreprises qui figure à la rubrique « Revenu Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Taxe sur les produits et services

Des regroupements d'entreprises partout au pays ont demandé aux pouvoirs publics fédéraux et provinciaux d'établir un système intégré de taxe de vente. Pour les petites entreprises, les avantages de l'harmonisation sont nombreux :

- une seule taxe;
- un seul registre comptable;
- un seul versement;
- une seule administration de la taxe de vente.

Le Québec a déjà harmonisé sa taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services (TPS) et les provinces de l'Atlantique ont fait de même le 1^{er} avril 1997. Les négociations se poursuivent avec les autres provinces.

Les entreprises enregistrant à l'échelle mondiale des recettes annuelles imposables de 30 000 \$ ou moins ne sont pas tenues d'obtenir un numéro de TPS ni de produire une déclaration de TPS. Toutefois, il pourrait être avantageux pour elles de le faire puisqu'elles peuvent réclamer le remboursement de la TPS payée ou payable sur les dépenses d'entreprise. Revenu Canada a mis en œuvre plusieurs initiatives en vue de simplifier le paiement de la TPS.

Principales activités

Méthode simplifiée de comptabilité de la TPS/TVH – Méthode rapide – Cette méthode simplifiée de comptabilité aide les petites entreprises à calculer la TPS/TVH qu'elles doivent acquitter, sans avoir à calculer la TPS/TVH qu'elles paient pour demander les crédits de taxe sur les intrants au titre de la TPS/TVH. Sauf quelques exceptions, les entreprises qui ont à l'échelle mondiale des ventes annuelles imposables (y compris les ventes détaxées) de 200 000 \$ ou moins, y compris la TPS/TVH et les ventes annuelles imposables de toutes les entreprises associées, peuvent utiliser cette méthode. Les comptables, les fiscalistes-conseils, les avocats, les conseillers financiers et les œuvres de bienfaisance ne peuvent pas utiliser cette méthode. La brochure intitulée *La méthode rapide de comptabilité – Guide et formule de choix* renferme des précisions à ce sujet. Vous pouvez vous la procurer dans tous les bureaux des services fiscaux de Revenu Canada.

Déclaration annuelle de la TPS/TVH – Si les recettes imposables de votre entreprise sont de 500 000 \$ ou moins, vous pouvez produire une déclaration annuelle de TPS/TVH. En tant que déclarant annuel, vous acquittez la taxe nette à payer en versant quatre acomptes provisionnels et le solde au moment du dernier paiement de la taxe nette. Si le montant de la taxe nette pour l'exercice écoulé (ou le montant estimatif de la taxe nette pour l'exercice en cours) est inférieur à 1 500 \$, vous n'êtes pas tenu de verser des acomptes et vous pouvez acquitter le montant de la taxe nette en une seule fois, normalement au moment de la production de votre déclaration annuelle de TPS/TVH.

Programme de déclaration et de versement électroniques de la TPS/TVH – Revenu Canada a mis en œuvre un nouveau service électronique pour produire votre déclaration de TPS/TVH et faire vos paiements à l'aide de la technologie de l'échange des documents informatisés (EDI), soit le transfert électronique de documents commerciaux d'un format standard entre ordinateurs.

Programme de déclaration et de versement électroniques de la TPS/TVH

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, communiquez avec l'un des bureaux des services fiscaux de Revenu Canada ou avec les Opérations d'EDI du Ministère au :

Téléphone : 1 800 279-5394



Ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a lancé des initiatives afin d'aider, d'une part, les personnes sans emploi à créer leur propre entreprise et, d'autre part, les employeurs à répondre à leurs besoins en ressources humaines.

En tant qu'employeur, vous pouvez profiter de plusieurs initiatives fédérales susceptibles de vous aider à trouver les employés à plein temps ou le personnel temporaire dont votre entreprise a besoin. Par ailleurs, ces initiatives permettront à vos employés d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'expansion et à la prospérité de votre entreprise.

Si votre entreprise prend de l'expansion ou est en déclin, si elle met à pied un grand nombre de personnes, ferme ses portes ou déclare faillite, DRHC administre également un programme qui vous aidera à faire face à votre problème de réadaptation de la main-d'œuvre.

Développement des ressources humaines Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les divers programmes du Ministère, consultez son site Web :

Internet : <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>

Subventions salariales ciblées

Les Centres de ressources humaines du Canada (CRHC) locaux ou les organismes partenaires peuvent offrir des subventions salariales temporaires aux employeurs pour les inciter à engager des personnes qu'ils ne recruteraient pas autrement, par exemple des personnes handicapées ou des jeunes ayant une expérience de travail très limitée. Les employeurs peuvent compter sur le personnel supplémentaire, tandis que les chômeurs acquièrent des compétences nouvelles et une expérience de travail utile.

Les propositions de subventions salariales ciblées pour les employeurs sont évaluées selon la qualité de l'expérience offerte aux participants et selon la probabilité que l'emploi sera de longue durée.

Des subventions salariales ciblées peuvent être versées à des chômeurs remplissant l'une des conditions suivantes :

- ils touchent actuellement des prestations d'assurance-emploi;
- leurs prestations d'assurance-emploi ont pris fin au cours des trois années précédentes;

- ils ont reçu des prestations de maternité ou parentales d'assurance-emploi au cours des cinq années précédentes et réintègrent le marché du travail après l'avoir quitté pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté.

D'autres critères peuvent s'appliquer.

Les subventions salariales ciblées s'appliquent pour une période maximale d'un an et demi, mais leur durée moyenne va de 26 à 30 semaines. Normalement, la subvention salariale ne dépasse pas 60 p. 100 du salaire total versé à la personne pour la durée de l'entente.

Subventions salariales ciblées

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre Centre de ressources humaines du Canada local (anciennement Centre d'emploi du Canada), au numéro qui figure dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Aide au travail indépendant

Le programme Aide au travail indépendant de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) offre aux particuliers un soutien du revenu, un encadrement ainsi qu'une assistance technique afin de les aider à devenir des travailleurs indépendants. Le programme est ouvert aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- elles reçoivent des prestations d'assurance-emploi; ou
- leurs prestations d'assurance-emploi ont pris fin moins de trois ans avant la demande d'aide; ou
- elles ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales au cours d'une période qui a commencé moins de cinq ans avant la demande d'aide; et
- elles n'ont pas participé à un programme Aide au travail indépendant de DRHC au cours des cinq années précédentes.

Le programme est offert à l'échelle locale par des organismes spécialisés qui font office de coordonnateurs. Il s'agit de groupes communautaires locaux financés par DRHC et chargés d'aider les clients à exploiter les possibilités de travail indépendant. Les coordonnateurs doivent fournir aux clients :

- une orientation;
- un encadrement;
- des conseils commerciaux continus.

Les participants reçoivent l'aide financière convenue pendant qu'ils travaillent au lancement de leur entreprise. Cette aide leur est accordée pendant 52 semaines au maximum.

Pour être admissible au programme Aide au travail indépendant, vous devez :

- participer à une séance d'orientation avec le coordonnateur de votre région;
- vous engager à présenter un plan d'entreprise, jugé acceptable par DRHC, mettant en lumière les possibilités du travail indépendant à long terme;

- créer une entreprise ou acquérir une entreprise au sein de laquelle vous ne déteniez aucune participation auparavant;
- travailler à plein temps dans votre entreprise pendant que vous recevez une aide financière.

Aide au travail indépendant

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre Centre de ressources humaines du Canada local (anciennement Centre d'emploi du Canada), au numéro qui figure dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Répertoire national des diplômé(e)s

Vous êtes à la recherche de candidats hautement qualifiés pour remplir des postes vacants? Le Répertoire national des diplômé(e)s met à votre disposition un moyen efficace et peu coûteux de recruter de nouveaux employés. Cette base de données diffusée sur Internet renferme les curriculum vitæ d'étudiants et de diplômés de niveau postsecondaire.

À l'aide du Répertoire, vous pourrez faire électroniquement une recherche, à l'échelle du pays, pour trouver des candidats qui satisfont aux exigences particulières d'un poste à doter. Les employeurs et les candidats conservent l'anonymat jusqu'à ce qu'un employeur demande des renseignements supplémentaires concernant un curriculum vitæ intéressant. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez communiquer avec le centre du Répertoire par télécopieur ou par téléphone et le personnel fera les recherches pour vous. Pour les services qui ne sont pas assurés en direct, on perçoit 10 \$ par curriculum vitæ. Les services fournis en direct sont gratuits. Les employeurs désireux d'avoir leur profil dans le Répertoire peuvent communiquer avec un représentant au numéro indiqué ci-après.

Les employeurs peuvent aussi afficher leurs offres d'emploi dans le Répertoire par l'entremise de Campus WorkLink. Les étudiants seront ainsi en mesure de postuler des emplois correspondant à leur formation.

Répertoire national des diplômé(e)s

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Répertoire, communiquez avec le :

Répertoire national des diplômé(e)s

Industrie Canada

155, rue Queen, 7^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : 1 800 964-7763

Télécopieur : (613) 941-4940

Courrier électronique : ngrnd@schoolnet.ca

Internet : <http://rnd.rescol.ca>

Jeunes Stagiaires Canada

Le programme Jeunes Stagiaires Canada offre aux jeunes de 15 à 30 ans, la possibilité d'acquérir les compétences et l'expérience professionnelle requises pour obtenir et conserver un emploi. En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les entrepreneurs et les employeurs des nouveaux secteurs de l'économie créent des postes de débutants qui permettent aux jeunes gens d'acquérir les compétences voulues pour être embauchés et l'expérience pratique susceptible de les mener à un emploi durable.

Les employeurs peuvent compter sur des employés dynamiques, énergiques et travailleurs qui sont prêts à occuper un emploi au terme du programme. Pour leur part, les participants acquièrent une précieuse expérience professionnelle qui leur permet d'entrer sur le marché du travail. Étant donné les ressources et le temps investis, on s'attend à ce que les employeurs engagent les participants une fois que ceux-ci ont acquis une expérience de travail.

Jeunes Stagiaires Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre Centre de ressources humaines du Canada local (anciennement Centre d'emploi du Canada), au numéro qui figure dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives et les programmes de DRHC destinés aux jeunes, consultez le site Web du Ministère :

Internet : http://youth.hrdc-drhc.gc.ca/yip/y176_f.html

Programme d'emploi en commerce international

Cette initiative est un programme à frais partagés en vertu duquel des organismes de l'Ouest canadien embauchent des diplômés sans emploi ou sous-employés du niveau post-secondaire et les affectent à des tâches liées au commerce international, comme le développement et le conditionnement de produits, la réalisation d'études de marché ou la planification et la mise en œuvre d'initiatives de marketing des exportations. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) finance 50 p. 100 de la rémunération du diplômé pendant les deux premières années du programme et 25 p. 100 la troisième année, jusqu'à concurrence de 37 500 \$ pour les trois années. L'entreprise n'a pas à rembourser les fonds versés par DEO si le diplômé y demeure pendant toute la durée du projet. Les entreprises, les associations industrielles, les consortiums et les réseaux d'entreprises peuvent être admissibles.

En règle générale, les entreprises présentent une proposition décrivant leur stratégie de marketing des exportations et le rôle que jouera le diplômé dans sa mise en application. Si la proposition est acceptée, l'entreprise peut recruter un nouveau diplômé d'un programme reconnu offert par une université, un collège, une école de métiers ou une école technique agréée.

Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi

Le nouveau système d'assurance-emploi du Canada a été conçu afin de simplifier l'administration de la paie et les exigences de déclaration des employeurs, ainsi que le travail des centres de traitement et des concepteurs de logiciels.

La suppression du concept des montants minimum et maximum de la rémunération hebdomadaire assurable constitue le principal changement touchant les petits employeurs. Le 1^{er} janvier 1997, aux fins de la retenue des cotisations, un maximum annuel de gains assurables a remplacé le maximum hebdomadaire. Pour la période allant de 1997 à l'an 2000, ce maximum annuel sera de 39 000 \$.

Selon le *Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations*, les employeurs retiennent les cotisations d'assurance-emploi tant que ce maximum n'est pas atteint. Par exemple, un employé qui gagne 1 000 \$ par semaine atteint le maximum de la rémunération assurable vers la mi-octobre. À ce moment-là, l'employé et l'employeur ont versé le maximum de cotisations pour l'année. Un employé qui gagne 750 \$ par semaine ou moins doit verser des cotisations toute l'année.

Le relevé d'emploi a également été simplifié. Dans la plupart des cas, les employeurs n'ont maintenant à déclarer que le premier jour de travail, le dernier jour payé et le nombre total d'heures de travail de l'employé au cours de l'année précédente ainsi que la rémunération assurable totale touchée par l'employé au cours des six mois précédents. Dans certains cas, notamment lorsque l'employé n'a touché aucune rémunération au cours de certaines périodes de paie dans les six mois précédents, les employeurs doivent fournir des renseignements supplémentaires, comme la rémunération versée pour chaque période de paie au cours de ces six mois.

L'élimination des montants minimum et maximum de la rémunération assurable permet aux employeurs de calculer et de déclarer plus facilement la rémunération, puisqu'ils n'ont plus à tenir compte des variations dans les périodes de paie.

Depuis le 1^{er} janvier 1997, les employeurs n'ont plus à fournir à Développement des ressources humaines Canada des renseignements sur la paie concernant une période allant du dimanche au samedi. Cette mesure a considérablement réduit la charge de travail de nombreux employeurs. En 1997, année de transition, les employeurs ont peut-être dû déclarer les heures de travail et la rémunération à la fois selon les règles de 1996 et celles de 1997.

Formulaire de relevé d'emploi

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de remplir le relevé d'emploi, consultez le *Guide 1998 pour les employeurs : comment compléter le formulaire de relevé d'emploi (RE)*, que vous pouvez obtenir au Centre de ressources humaines du gouvernement du Canada (anciennement Centre d'emploi du Canada) le plus près.

Internet : <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/common/homex.shtml>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élimination des montants minimum et maximum de la rémunération assurable, composez le numéro des Renseignements sur les entreprises qui figure à la rubrique « Revenu Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Partenariats locaux sur le marché du travail

La planification communautaire est au cœur même de l'adaptation des collectivités et des particuliers à la réforme de l'assurance-emploi. À l'étape de la planification, les Centres de ressources humaines du Canada travaillent avec leurs partenaires communautaires à l'évaluation des objectifs de développement communautaire, des besoins des sans-emploi et de la capacité de la collectivité de stimuler la création d'emplois et la croissance économique. Le processus de planification incite tous les ordres de gouvernement, les employeurs et les organismes communautaires à évaluer eux-mêmes les défis et à trouver des solutions.

Les anciens Services d'aide à l'adaptation de l'industrie ont fusionné pour former les Partenariats locaux sur le marché du travail. L'aide offerte par les Partenariats fournit aux Centres de ressources humaines du Canada les outils requis pour envisager, de concert avec les employeurs (entreprises), les associations d'employeurs ou d'employés, les organismes communautaires ou autres, des stratégies novatrices pour créer de l'emploi. Elle leur permet également de s'attaquer aux problèmes liés à l'adaptation des ressources humaines aussi bien en cas d'expansion que de rationalisation de l'effectif.

Partenariats locaux sur le marché du travail

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre Centre de ressources humaines du Canada local (anciennement Centre d'emploi du Canada), au numéro qui figure dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

Le programme Participation des Autochtones au marché du travail

Le programme Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien vise à accroître la participation des peuples autochtones au marché canadien du travail. Il a pour objectif d'informer les employeurs des avantages qu'ils peuvent obtenir en embauchant des Autochtones, par exemple :

- trouver de nouveaux débouchés;
- mieux comprendre les clients;
- diversifier le milieu de travail;
- constituer une main-d'œuvre locale stable et dévouée;
- établir des relations harmonieuses avec la main-d'œuvre de demain.

Les peuples autochtones forment l'un des segments de la population qui croît le plus rapidement au Canada; de fait, leur croissance est deux fois plus grande que la moyenne nationale. Ils constituent une main-d'œuvre de plus en plus instruite, très disponible et impatiente d'assumer un rôle actif dans l'économie du pays.

Le PAMT s'efforce d'unir les efforts des Autochtones et des employeurs pour faire ressortir les avantages de la collaboration. Il prend différents moyens à cette fin :

- sensibilisation aux grandes questions inhérentes à l'emploi des Autochtones;
- amélioration de la capacité des employeurs d'embaucher et de retenir les employés autochtones et de leur accorder des promotions;
- promotion du partage de l'information et de l'établissement de réseaux entre les parties intéressées.

Communiquez avec nous et nous vous aiderons à découvrir les avantages que les compétences variées des Autochtones peuvent apporter à vous-même et à votre entreprise.

Programme Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT)

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
10, rue Wellington, bureau 1533
Hull (Québec) K1A 0H4**

**Téléphone : (819) 994-7368
(819) 994-5924**

Télécopieur : (819) 953-8047



Compétences en gestion et perfectionnement professionnel

Banque de développement du Canada

Il faut posséder de solides compétences en gestion pour réussir. En fait, selon certaines études, la principale cause d'échec des petites entreprises n'est pas le manque de financement, mais le manque de compétences et d'expérience en gestion.

La Banque de développement du Canada (BDC) est une institution financière unique au pays. Elle offre aux propriétaires de petites entreprises non seulement un financement, mais également toute une gamme de services de gestion pour aider les entrepreneurs à réussir en affaires et à soutenir la concurrence dans le contexte de l'économie mondiale.

La BDC offre aux propriétaires de petites entreprises des solutions personnalisées pour créer une entreprise ou permettre son expansion, accéder à de nouveaux marchés, respecter des normes de qualité portant sur des produits ou des services et renforcer leur capacité de gestion.

Grâce aux services de counseling individuel offerts par la Banque, les entrepreneurs reçoivent l'aide spécialisée dont ils ont besoin pour améliorer leur rendement. La BDC fait appel à des professionnels et à des spécialistes expérimentés ayant fait leurs preuves pour offrir un counseling pratique axé sur l'obtention de résultats.

Les programmes de mentorat de la BDC, qui s'échelonnent d'ordinaire sur une période d'un an, combinent des ateliers de groupe et un counseling personnalisé favorisant l'apprentissage des entrepreneurs. Les participants ont également la possibilité d'établir des réseaux et de partager idées et expériences avec d'autres gens d'affaires. (Voir le chapitre 2 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de la BDC.)

Démarrage et expansion

La BDC a créé de nombreux services novateurs et souples pour aider les entrepreneurs qui se lancent en affaires ou qui veulent donner de l'expansion à leur société. Les services Démarrage et expansion portent sur des questions clés déterminantes pour le succès de l'entreprise.

La Banque offre une perspective axée sur les solutions d'affaires permettant de répondre aux besoins liés à l'essor initial des très petites entreprises, grâce au Programme micro-entreprises et au Programme de financement pour jeunes entrepreneurs. Les programmes combinent le financement avec un soutien à la gestion personnalisé.

L'analyse, au stade initial, des compétences de l'entrepreneur en gestion et de son projet constitue l'une des caractéristiques uniques des deux programmes offerts. À la lumière du diagnostic détaillé issu de cette analyse, des conseillers expérimentés assurent un soutien personnalisé en matière de gestion et de planification pendant les deux années suivant l'approbation du prêt.

La Banque continue d'offrir ses programmes efficaces de soutien et de mentorat aux femmes entrepreneures qui souhaitent créer une petite entreprise ou lui donner de l'expansion. Femmes vers l'entrepreneurship® s'adresse précisément aux femmes désireuses de lancer une nouvelle entreprise, tandis que Femmes vers le sommet® vient en aide aux femmes ayant une entreprise déjà établie. Ces deux programmes combinent des ateliers en groupe, des tables rondes et un service de mentorat individuel assuré par des femmes entrepreneures qui ont réussi.

Exportations

La BDC offre des solutions destinées expressément aux propriétaires et aux gestionnaires de petites entreprises présentant des possibilités d'exportation. Parmi ces services, mentionnons l'évaluation et le développement de marchés potentiels, l'exploration de différentes stratégies de pénétration des marchés et la détermination des besoins financiers.

Le programme Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO^{MC}) constitue l'une des solutions offertes par la BDC. Grâce à 105 heures d'ateliers dynamiques et de counseling individuel sur place, ce programme aide les entrepreneurs à évaluer leur capacité d'exportation, à dresser un plan en la matière et à mettre en œuvre leur stratégie d'exportation.

Qualité

La BDC vient en aide aux entreprises qui désirent obtenir une certification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) afin de demeurer concurrentielles et de passer des marchés au Canada et à l'étranger.

L'ISO est un regroupement mondial qui fait la promotion d'un ensemble de normes internationales sur la gestion de la qualité et l'assurance de la qualité. Ces normes ont pour objet de favoriser l'échange international de biens et de services ainsi qu'une coopération au niveau des activités intellectuelles, scientifiques, technologiques et économiques.

La Banque travaille de concert avec un réseau de praticiens de la qualité indépendants qui aident les entrepreneurs à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la certification ISO. Ses spécialistes guident les entrepreneurs tout au long du processus de préparation, depuis la mise en œuvre des procédés, la formation des personnes clés et la création de la documentation requise jusqu'au suivi des procédures.

L'aide offerte par la Banque à ce chapitre aide les entreprises à améliorer leurs procédés de fabrication et la qualité de leurs produits et elle leur ouvre de nouvelles sources de revenus.

Gestion des affaires

Pour aider les entrepreneurs à mieux gérer leur rendement en affaires, la BDC offre un large éventail de solutions en matière de gestion des affaires. Par l'intermédiaire d'un réseau de professionnels et de spécialistes expérimentés, elle offre aux entrepreneurs des services pratiques de counseling et de mentorat axés sur les résultats et ce, dans divers domaines, notamment les finances et la comptabilité, les ressources humaines, le marketing

et la gestion en général. Par ailleurs, l'aide offerte au chapitre de la planification stratégique permet aux entreprises d'établir des plans d'action à long terme reposant sur un examen approfondi de leurs points forts et de leurs points faibles.

Initiatives spéciales

La BDC est fière d'organiser et de parrainer des activités spéciales qui appuient et favorisent l'entrepreneuriat canadien et stimulent ainsi la croissance et l'innovation chez les petites entreprises du Canada.

Principales activités

Semaine de la PME^{MC} – Hommage aux entrepreneurs – Dans le cadre de la Semaine de la PME^{MC}, la BDC organise chaque année des activités partout au pays, de concert avec la Chambre de commerce du Canada, les chambres de commerce locales, les bureaux de commerce, des ministères provinciaux et d'autres partenaires du secteur privé.

La Semaine de la PME^{MC}, qui se tient durant la dernière semaine d'octobre, favorise l'entrepreneuriat à l'échelle du pays et souligne les réalisations des entrepreneurs canadiens ainsi que leur contribution importante à la création d'emplois et à la croissance économique.

À tout jeune entrepreneur, tout honneur! Prix des jeunes entrepreneurs – La BDC souligne les réalisations de jeunes gens d'affaires canadiens dynamique âgés de moins de 30 ans en décernant ses Prix des jeunes entrepreneurs. Chaque année depuis 1988, des comités indépendants composés de professionnels des affaires, d'entrepreneurs, d'éducateurs et de représentants des médias spécialisés dans le domaine choisissent des jeunes entrepreneurs exceptionnels représentant 12 entreprises, soit une de chaque province et territoire.

Le programme À tout jeune entrepreneur, tout honneur! jumelle les lauréats avec des chefs de file en affaires qui font office de mentors pendant une année, partageant avec eux leurs connaissances, leur expérience et leurs idées. Ces mentors organisent des rencontres entre les jeunes entrepreneurs et des spécialistes aptes à leur donner des conseils éclairés pour stimuler davantage encore le succès de leur entreprise.

Semaine de la PME^{MC} – Organisée annuellement par la BDC de concert avec la Chambre de commerce du Canada et avec la participation d'autres commanditaires, la Semaine de la PME^{MC} souligne la contribution des petites entreprises à l'économie canadienne. Des centaines d'activités nationales, régionales et locales permettent à des dizaines de milliers de personnes d'enrichir leurs connaissances et d'élargir leur réseau d'affaires au moyen de divers ateliers, foires commerciales, expositions, séances de formation, programmes de prix, conférences et déjeuners d'affaires.

Profit\$^{MC} – Ce bulletin trimestriel gratuit publié par la Banque de développement du Canada fait connaître les activités qui intéressent les petites entreprises.

Banque de développement du Canada (BDC)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes ainsi que l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la BDC le plus près, communiquez avec le :

Siège social
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Téléphone : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca>

Initiative pour les femmes entrepreneures – Ouest canadien

Selon une enquête menée par la Banque de Montréal, quelque 700 000 femmes dirigent actuellement une petite entreprise au Canada, soit environ 30 p. 100 du nombre total des petites entreprises. Et leur nombre ne cesse d'augmenter. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) aide à lever certains obstacles auxquels se heurtent les femmes d'affaires en finançant l'Initiative pour les femmes entrepreneures. Ce programme de soutien de groupes indépendants à but non lucratif s'adresse spécialement aux entreprises appartenant à des femmes ou contrôlées par elles, dans l'Ouest canadien.

Chaque province de l'Ouest a mis sur pied son propre volet de l'Initiative. Les équipes en place offrent des conseils commerciaux, des informations, des services d'aiguillage et de mentorat, une aide à la formation de réseaux, des prêts aux conditions du marché, une orientation vers les services offerts, ainsi qu'une gamme de produits et de services uniques adaptés aux besoins des femmes entrepreneures de leur province.

Initiative pour les femmes entrepreneures

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de l'Initiative pour les femmes entrepreneures de votre province :

Manitoba

Centre d'entreprise des femmes
Téléphone : 1 800 203-2343
Courrier électronique : wecinfo@WomEntCen.mb.ca

Saskatchewan

Women Entrepreneurs of Saskatchewan
Téléphone : 1 800 879-6331
Courrier électronique : women@the.link.ca

COALITION CANADIENNE DE RÉSEAUX D'ENTREPRISES

La Coalition canadienne de réseaux d'entreprises (CCRE), créée en vertu d'un projet-pilote d'une durée de trois ans lancé en 1995, offre aux petites entreprises des conseils spécialisés, une aide technique et un financement de contrepartie limité pour former des regroupements stratégiques.

Ces regroupements, qui peuvent prendre la forme de partenariats, de collaborations ou de réseaux, constituent un moyen éprouvé d'accroître l'efficacité et la compétitivité dans tous les secteurs.

Lorsque des entreprises décident de former un regroupement, elles peuvent présenter une demande pour être reconnues dans le cadre du programme en trois étapes de la CCRE. Chaque étape représente une étape dans la formation d'un regroupement en bonne et due forme. Pour être admissible, le regroupement doit compter au moins trois membres solvables et afficher la volonté d'explorer un besoin ou un débouché réels.

Dans le contexte de ce programme en trois étapes, la CCRE vous mettra en relation avec un conseiller qualifié (parmi plus de 200 conseillers en réseaux d'entreprises qui ont reçu une formation au pays).

Cette initiative est financée par Industrie Canada et la Chambre de commerce du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous inscrire, communiquez avec la :

Coalition canadienne des réseaux d'entreprises

55, rue Metcalfe, bureau 1160

Ottawa (Ontario) K1P 6N4

Téléphone : (613) 234-0053

Télécopieur : (613) 234-0413

Courrier électronique : cbncinfo@cbnc.ca

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

(sous « Soutien et services à l'entreprise » et

« CONTACT! Le réseau canadien de gestion »)

Alberta

Alberta Women's Enterprise Initiative Association

Téléphone : 1 800 713-3558

Courrier électronique : aweia@compusmart.ab.ca

Colombie-Britannique

Women's Enterprise Society of B.C.

Téléphone : 1 800 643-7014

Courrier électronique : weshc@silks.net

Contact! Le réseau canadien de gestion

Le Canada dispose d'un réseau national d'organismes d'aide aux petites entreprises. Grâce à Contact! Le réseau canadien de gestion, vous pouvez en tout temps tirer parti de ce réseau par l'intermédiaire d'Internet, presque partout au pays.

Par l'entremise de Contact!, vous pouvez également :

- avoir accès à un répertoire d'information à jour sur les programmes et les services destinés aux petites entreprises et susceptibles d'améliorer vos affaires;
- télécharger des guides sur la création d'entreprise, des conseils aux petites entreprises fournis par des auteurs renommés, des statistiques sur les petites entreprises ainsi que de l'information variée sur le démarrage d'une entreprise;
- établir un réseau avec d'autres gens d'affaires et des spécialistes en gestion à l'aide des tribunes électroniques;
- vous inspirer de centaines de récits de réussite en affaires, obtenir de l'information sur les prix de même que des profils sur les outils logiciels de gestion, tous axés sur la petite entreprise;
- entrer en contact avec des spécialistes qui peuvent vous aider à comprendre les pratiques commerciales d'autres cultures.

Contact! Le réseau canadien de gestion

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/contact-f>

Divers organismes publics, notamment les Centres de services aux entreprises du Canada, la Banque de développement du Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Programme d'accès communautaire, permettent aux intéressés qui n'ont ni ordinateur ni modem d'avoir accès à Contact!

Programme de planification d'initiatives agricoles : aide de la Société du crédit agricole à l'industrie agroalimentaire

Si vous êtes agriculteur ou associé à un agriculteur et envisagez la création ou l'expansion d'une entreprise agricole à valeur ajoutée, la Société du crédit agricole, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, vous aidera à établir un solide plan d'affaires en vue d'améliorer les chances de succès de votre entreprise.

En vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles, le Ministère remboursera jusqu'à 50 p. 100 des honoraires facturés par des conseillers en planification pour la préparation d'un plan d'affaires, à concurrence de 5 500 \$. Les demandes d'aide d'un montant supérieur à 5 500 \$ seront examinées individuellement. Le Programme dispose d'une liste de conseillers parmi lesquels vous pouvez choisir. Un coordonnateur régional discutera avec vous du Programme et prendra les dispositions voulues pour votre demande. Ce projet-pilote, qui fera l'objet d'un examen chaque année, prendra fin le 31 mars 1999.

Programme de planification d'initiatives agricoles

Téléphone : 1 888 322-2728

Télécopieur : 1 888 322-7742

Internet : <http://www.bpav-ppia.com>

Formation en exportation

Les programmes Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF PLUS) et Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) s'adressent aux entreprises canadiennes qui n'ont encore jamais exporté mais qui sont prêtes à le faire. Par ailleurs, le programme Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO^{MC}) aide les entrepreneurs à mieux connaître les formalités d'exportation, à élaborer un plan d'exportation réaliste et à mettre en œuvre leur propre stratégie d'exportation.

Le NEEF/NEEF PLUS fournit aux entreprises canadiennes des renseignements pratiques et un contact direct avec un marché frontalier des États-Unis. Les participants se rendent dans un bureau commercial canadien aux États-Unis pour suivre un cours d'introduction de deux ou trois jours portant sur tout le processus d'exportation et pour prendre part à des activités à caractère commercial. Le NEEF/NEEF PLUS n'exige aucune expérience antérieure en exportation et constitue une première étape pour les exportateurs potentiels ou ceux qui souhaitent se tailler une place sur de nouveaux marchés.

Le NEXOS vise les entreprises parvenues à une étape ultérieure de leur développement. Il permet aux exportateurs de participer à des missions commerciales éducatives et de se renseigner ainsi sur les nouveaux marchés européens. Chaque mission du NEXOS est axée sur un secteur industriel donné dans un marché particulier et comporte la visite d'une foire commerciale ou d'une association industrielle.

Les programmes NEEF/NEEF PLUS et NEXOS mettent l'accent sur des sujets comme les formalités douanières, l'accès au marché, l'expédition et les réseaux de distribution. NEXPRO^{MC}, programme de la Banque de développement du Canada, offre un avantage aux nouveaux exportateurs et aux exportateurs occasionnels en les aidant à évaluer le potentiel de leur entreprise en matière d'exportation, à repérer des marchés intéressants, à réduire les risques inhérents à l'exportation, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'exportation réaliste, à trouver des partenaires, à simplifier les formalités administratives en matière d'exportation, à choisir un distributeur ou un agent commercial, à se familiariser avec les divers aspects juridiques et fiscaux et à trouver des sources de financement.

**Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF PLUS) et
Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS)**

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, communiquez avec
l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :**

Téléphone : (613) 944-4000

1 800 267-8376

Télécopieur : (613) 996-9709

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO^{MC})

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec la
Banque de développement du Canada :**

Téléphone : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca>

Sciences, technologie et innovation



Programme d'aide à la recherche industrielle

Si vous voulez améliorer la capacité d'innovation de votre entreprise, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada peut vous être utile. Les conseillers en technologie industrielle du PARI en poste dans plus de 150 bureaux au pays assurent des services d'aide professionnelle et technique. Pour être admissible au Programme, votre entreprise ne doit pas compter plus de 500 employés. C'est le seul critère.

Principales activités

Services consultatifs – Les clients peuvent tirer parti des compétences, des connaissances et de l'expérience professionnelles des conseillers en technologie industrielle, qui les aident de diverses façons :

- conseils et renseignements techniques;
- personnes-ressources;
- sources de connaissances spécialisées ou de technologie;
- recherches documentaires ou en matière de brevets.

Aide financière à la recherche-développement – Ces projets à frais partagés sont répartis en deux catégories :

- les projets d'amélioration de la technologie – de petite envergure et souvent au stade préliminaire;
- les projets de recherche-développement et d'adaptation – vastes projets de recherche-développement plus complexes et de plus longue durée.

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le bureau du PARI le plus près, consultez le site Web du PARI :

Internet : <http://www.nrc.ca/pari>

Réseau canadien de technologie

Si votre entreprise utilise la technologie ou a l'intention de le faire, le Réseau canadien de technologie peut vous donner accès à une large gamme de technologies ainsi qu'à une aide et à des services commerciaux connexes par l'entremise d'un réseau national de conseillers. Ces derniers sont prêts à travailler directement avec vous dans la plus stricte confiance pour vous aider à préciser vos besoins en matière de technologie et à

trouver des solutions et des possibilités. Tous les conseillers sont employés par un organisme canadien reconnu pour ses compétences techniques ou commerciales. Les activités de ces organismes touchent plus de 3 000 services, secteurs de compétence, technologies et projets de recherche-développement. Les conseillers du Réseau sont en communication constante et ont accès à des informations sur tous ces domaines afin de trouver et de fournir l'aide requise pour répondre aux besoins de votre entreprise.

Réseau canadien de technologie

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services et les compétences des organismes membres du Réseau, communiquez avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près (voir la section intitulée *À votre service pour trouver l'adresse ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur*) ou avec votre bureau local du Programme d'aide à la recherche industrielle :

Téléphone : 1 888 286-0001

Internet : <http://ctn.nrc.ca>

Partenariat technologique Canada

Les produits et les procédés de pointe améliorent la compétitivité du Canada dans le monde entier. Partenariat technologique Canada (PTC) est surtout axé sur les besoins des petites entreprises et cible la commercialisation de technologies et de produits prêts à être mis sur le marché.

PTC est au premier plan du Programme emploi et croissance du gouvernement fédéral. Cette initiative unique en matière d'investissement vise à stimuler la croissance économique en encourageant l'innovation au sein des entreprises canadiennes.

En collaboration avec le secteur privé, PTC investit dans la recherche-développement, des projets-pilotes et le développement des marchés dans les principaux secteurs en plein essor de l'économie mondiale du savoir : technologies environnementales, technologies habilitantes (notamment en ce qui concerne les procédés de fabrication de pointe, les matériaux de pointe, les applications des technologies de l'information et la biotechnologie), aérospatiale et défense (notamment la reconversion des industries de la défense).

Les investissements de PTC sont remboursables à certaines conditions, généralement sous forme de redevances perçues sur les ventes. Le gouvernement partage avec l'industrie les coûts de recherche-développement initiaux nécessaires pour mettre les produits sur le marché. Si les produits remportent un succès commercial, le gouvernement reçoit une part des profits.

Le fonds devrait atteindre environ 250 millions de dollars d'ici 1998-1999. Dans la plupart des cas, PTC investit de 25 p. 100 à 30 p. 100 des coûts admissibles. Une fois le programme bien lancé, une partie importante du financement courant provient des remboursements reçus de projets couronnés de succès.

Partenariat technologique Canada

**300, rue Slater, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

**Téléphone : (613) 954-0870
1 800 266-7531**

Télécopieur : (613) 954-9117

Internet : <http://xinfo.ic.gc.ca/ic-data/industry/tpc/brochf.html>

Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour mettre au point des produits ou des services faisant appel à la technologie des communications en vue d'une commercialisation éventuelle? Le Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC) est là pour aider les entreprises canadiennes de pointe et les nouvelles entreprises du secteur de la technologie à avoir accès à ses techniques, à ses compétences en recherche, à ses laboratoires et à une large gamme d'installations utiles.

Les clients peuvent se rendre au Centre, situé à Nepean (Ontario), et utiliser les installations spécialisées de ses laboratoires. Le barème de frais variables facturés par le Centre est modulé en fonction de l'espace alloué et du type de services de soutien dont les clients ont besoin.

Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services du Centre d'innovation, communiquez avec le :

Gestionnaire, Centre d'innovation du CRC

Téléphone : (613) 991-1635

Télécopieur : (613) 998-5355

Courrier électronique : marie.lussier@crc.doc.ca

Internet : <http://www.crc.doc.ca/innovation/innov-f.html>

Programmes d'efficacité énergétique

Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie

Le Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (PRDEI) aide l'industrie à mettre au point et à utiliser de nouveaux procédés, produits, systèmes et équipements à haut rendement énergétique. Les projets financés en vertu du PRDEI contribuent à assainir l'environnement et aident les entreprises canadiennes à améliorer leur compétitivité. Le Programme s'adresse tant aux PME actives en recherche-développement qu'aux divisions canadiennes de multinationales.

Pour avoir droit à une aide, l'entreprise doit proposer un projet qui répond à certains critères. Le Programme partage avec l'industrie et d'autres participants aux projets les coûts liés à la mise au point de la technologie. Les contributions remboursables versées dans le cadre du Programme représentent en moyenne 35 p. 100 du coût des projets.

Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET

Ressources naturelles Canada

Immeuble 3, bureau 203

1, promenade Haanel

Nepean (Ontario) K1A 1M1

Téléphone : (613) 996-0423

Télécopieur : (613) 995-7868

Courrier électronique : nancy.fecteau@nrcan.gc.ca

Internet : <http://www.es.nrcan.gc.ca/esf.htm>

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET

Le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC) travaille en collaboration avec des associations industrielles, commerciales et professionnelles, les services publics, les universités et d'autres ordres de gouvernement pour mettre au point des technologies de pointe dans différents domaines :

- efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel;
- énergie renouvelable;
- sources d'énergie utilisées dans le domaine des transports.

Le Centre a pour objectif de garantir des avantages sur les plans social, environnemental et économique tout en favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours accru à des sources d'énergie de remplacement. Chef de file dans le domaine de la technologie, il aide les entreprises canadiennes à améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieur et étrangers.

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET
Ressources naturelles Canada
1, promenade Haanel, bureau 105
Nepean (Ontario) K1A 1M1

Téléphone : (613) 995-1493
Télécopieur : (613) 995-9584
Courrier électronique : alan.bowles@nrcan.gc.ca

Internet : <http://www.nrcan.gc.ca/es/etb/etbhome.htm>

Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET

En étroite collaboration avec l'industrie, le Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET réalise et appuie des activités de recherche-développement dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Il aide les entreprises et les organismes à améliorer leur situation concurrentielle sur le marché et à réaliser leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement. Il offre une vaste expérience de la recherche-développement, notamment le savoir-faire de spécialistes en commercialisation et en transfert de technologie. Grâce à cette expérience, le Laboratoire peut offrir une vaste gamme de services pour aider ses clients à mettre au point ou à acquérir des technologies énergétiques respectueuses de l'environnement.

Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET
Ressources naturelles Canada
1615, rue Lionel-Boulet
C.P. 4800
Varenes (Québec) J3X 1S6

Téléphone : (514) 652-4624
Télécopieur : (514) 652-5177
Courrier électronique : jean-claude.cloutier@nrcan.gc.ca

PHOTOTHÈQUE NATIONALE DE L'AIR
SECTEUR DES SCIENCES DE LA TERRE

La Photothèque nationale de l'air regroupe plus de 4,5 millions de photographies qui remontent jusqu'à 1920 et qui couvrent l'ensemble du Canada. Non seulement elle sert d'archives pour toutes les photographies aériennes fédérales, mais elle exploite un service de référence et vend des reproductions de photographies de la collection. La photographie aérienne peut servir d'outil pour un large éventail d'applications, notamment la cartographie, la planification urbaine et rurale, les évaluations environnementales, l'évaluation immobilière, les affaires portées devant les tribunaux civils et les ouvrages de référence consultés à des fins récréatives. Selon l'usage auquel elles sont destinées, on peut se procurer les images sous forme d'épreuves-contacts, d'agrandissements, de transparents ou d'images numériques scannées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la :

Photothèque nationale de l'air
Géomatique Canada, Secteur des sciences de la terre
Ressources naturelles Canada

615, rue Booth, pièce 180

Ottawa (Ontario) K1A 0E9

Téléphone : (613) 995-4560

1 800 230-6275

Télécopieur : (613) 995-4568

Courrier électronique : PNA@GeoCan.RNCan.gc.ca

Internet :

<http://www.geocan.nrcan.gc.ca/napl-pna/>

BUREAU DES CARTES DU CANADA

SECTEUR DES SCIENCES DE LA TERRE

Le Bureau des cartes du Canada distribue des cartes topographiques, des cartes et des publications aéronautiques et des cartes thématiques au nom du Secteur des sciences de la terre de Ressources naturelles Canada. Plusieurs distributeurs régionaux approvisionnent un réseau comptant plus de 900 détaillants. Tous les pilotes militaires, commerciaux et amateurs qui circulent dans l'espace aérien canadien ont besoin des cartes et des publications aéronautiques. Par ailleurs, les secteurs de l'exploration et de l'exploitation des ressources ainsi qu'un large éventail d'utilisateurs amateurs utilisent les cartes topographiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Bureau des cartes du Canada
Géomatique Canada, Secteur des sciences de la terre
Ressources naturelles Canada
615, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E9
Téléphone : (613) 952-7000
1 800 465-6277
Télécopieur : (613) 957-8861
1 800 661-6277
Internet : <http://www.geocan.nrcan.gc.ca/cti-cit>

Centre de recherche de l'Ouest de CANMET

Le Centre de recherche de l'Ouest de CANMET s'occupe au premier chef de mettre au point des technologies liées à l'approvisionnement en hydrocarbures et des techniques environnementales connexes. Il met en œuvre un large éventail de programmes scientifiques et technologiques favorisant l'efficacité énergétique et le développement durable. Il s'adresse à une clientèle variée, notamment aux industries des sables bitumineux, du pétrole lourd, du charbon, du gaz naturel et du pétrole classique. Par ailleurs, ses activités sont largement axées sur les PME, en particulier dans les secteurs de services connexes et dans les domaines des technologies environnementales et des spécialités techniques.

Le Centre est un chef de file de la recherche industrielle grâce à :

- ses activités scientifiques et technologiques à frais partagés menées avec des partenaires;
- ses travaux de recherche exploratoire dans des domaines tels que les technologies environnementales.

Centre de recherche de l'Ouest de CANMET

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Centre de recherche de l'Ouest de CANMET
Ressources naturelles Canada
1 Oil Patch Drive, Suite A202
Devon (Alberta) T9G 1A8

Téléphone : (403) 987-8614
Télécopieur : (403) 987-8690
Courrier électronique : bstewart@nrcan.gc.ca

Laboratoire de la technologie des matériaux

Le Laboratoire de la technologie des matériaux (LTM) de CANMET met au point des technologies qui améliorent la production et l'utilisation de produits à valeur ajoutée à base de métaux et de minéraux. Les travaux menés au Laboratoire portent sur des questions telles que le développement durable, la santé et la sécurité, et la substitution des substances toxiques.

Le LTM met à la disposition des petites entreprises son savoir-faire dans les domaines de la sélection et de la fabrication des matériaux, du rendement interne, de l'évaluation des biens et de la certification du personnel d'essais non destructeurs.

Les petites entreprises peuvent utiliser les services offerts par le LTM pour :

- mettre au point des produits faisant appel à de nouveaux matériaux ou à de nouveaux procédés de fabrication;
- évaluer le rendement des produits;
- réduire leurs coûts grâce à l'amélioration des produits ou des procédés;
- contribuer au financement de la mise au point de la technologie;
- obtenir des conseils dans tout domaine posant problème.

Le LTM mène cinq programmes techniques : moulage durable, production éconergétique des métaux, technologie des matériaux de pointe, fiabilité des infrastructures et technologie du béton de pointe.

Laboratoire de la technologie des matériaux (LTM)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Laboratoire et ses programmes, communiquez avec le :

**Gestionnaire, Groupe des communications d'affaires
Laboratoire de la technologie des matériaux
Ressources naturelles Canada
568, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0G1**

Téléphone : (613) 995-8814

Télécopieur : (613) 992-8735

Courrier électronique : champion@nrca.gc.ca

Programme forestier des Premières nations

Le Programme forestier des Premières nations a pour objet d'améliorer la situation économique des collectivités des Premières nations de plein droit en tirant parti des débouchés économiques découlant de l'aménagement durable des forêts. Le Programme vient en aide aux collectivités en créant des coentreprises plus efficaces et plus variées qui permettent d'assurer la viabilité et la création d'emplois à long terme dans l'optique du développement durable.

Parmi les activités s'inscrivant dans le cadre du Programme, mentionnons l'établissement et la mise à jour de plans d'aménagement et d'ateliers connexes, les activités sylvicoles, l'établissement de plans d'activités, la gestion des activités, le marketing de produits forestiers, l'accès aux débouchés en dehors des réserves, l'établissement d'installations de transformation, l'inventaire des sources de financement, les études de faisabilité et les activités de démarrage reliées aux sources de financement.

Des contributions peuvent être accordées aux conseils de bande et aux conseils tribaux dûment élus, aux organismes des Premières nations et à tout autre groupe ou entreprise des Premières nations participant à l'amélioration de la situation économique des collectivités d'Indiens inscrits susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Pêches et Océans Canada a mis en place un grand nombre de programmes et de services pour aider les Canadiens dans les activités maritimes telles que les services hydrographiques ou les programmes d'aquaculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'un des programmes de Pêches et Océans Canada mentionnés ci-après, communiquez avec un Centre de services aux entreprises du Canada, appelez directement Pêches et Océans Canada en composant le (613) 993-0999 ou visitez notre site Web à l'adresse <http://www.ncr.dfo.ca>

Appui aux objectifs gouvernementaux

Aquaculture

Collège de la Garde côtière canadienne –

Garde côtière canadienne

Informations scientifiques et techniques sur les pêches

Instituts de recherche

Ports pour petits bateaux

Programme de conservation et de protection des ressources halieutiques

Programme de recherche et de développement

de la Garde côtière – Garde côtière canadienne

Recherche sur la pollution – Grands Lacs

Sauvetage, sécurité et intervention environnementale –

Garde côtière canadienne

Service hydrographique du Canada

Services à la navigation maritime –

Garde côtière canadienne

Services de communications et du trafic maritimes

Services de déglacement – Garde côtière canadienne

Service des données sur le milieu marin

Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada est chargé de la mise en œuvre globale du Programme, sauf au Yukon, où le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en assure la direction.

Programme forestier des Premières nations

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Programme forestier des Premières nations

Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes
Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts

Téléphone : (613) 947-7380

Télécopieur : (613) 992-5390

Internet : <http://www.pfpn.gc.ca>

Environnement Canada

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique qui a pour rôle d'aider les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement convenablement protégé. Il s'est fixé comme objectif de faire du développement durable une réalité au Canada et de donner ainsi l'exemple au reste du monde.

Principales activités

Service Écojeunesse International – Quelque 200 diplômés feront des stages dans les entreprises canadiennes participant à des projets environnementaux à l'étranger.

Horizons Sciences – Ce programme est le fruit d'efforts concertés avec les universités, des organismes non gouvernementaux, l'industrie et les provinces. Il a permis de jumeler 100 jeunes scientifiques prometteurs et diplômés universitaires avec des scientifiques expérimentés et des gestionnaires de programmes, leur offrant ainsi l'occasion d'acquérir une expérience de travail pratique dans le cadre de projets de recherche environnementale dans les secteurs public et privé au pays.

Environnement Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre-Renseignements d'Environnement Canada en composant le 1 800 668-6767, ou visitez le site Web du Ministère à l'adresse <http://www.ec.gc.ca>

Faire des affaires sur l'autoroute de l'information

Il est de plus en plus important pour les petites entreprises d'aujourd'hui d'être « branchées ». Déjà, l'autoroute de l'information crée des emplois et stimule la croissance économique : elle offre des débouchés dans des domaines comme le multimédia et la création de sites Web, la création de contenus et les services Internet.

En outre, grâce à l'autoroute de l'information, les petites entreprises sont en mesure de livrer plus efficacement concurrence aux grandes entreprises sur les marchés intérieur et extérieurs, étant donné que l'emplacement d'une entreprise a perdu de sa valeur stratégique. Dans la plupart des cas, vous pouvez aujourd'hui exploiter votre entreprise efficacement et à un coût moindre dans un petit centre, car Internet donne maintenant accès en direct à une bonne partie de l'information qui n'était autrefois présente que dans les grands centres.

Technologie, innovation et octroi de licences

Vous travaillez dans le domaine des sciences et de la technologie dans une entreprise, une université, la fonction publique fédérale ou provinciale et vous avez besoin d'aide pour trouver rapidement et à faible coût des informations sur des partenaires éventuels, des débouchés et des techniques? Ou peut-être êtes-vous à la recherche d'un moyen rentable de recueillir et de diffuser des informations? Le site Web Technologie, innovation et octroi de licences, point d'accès sur Internet aux activités et aux compétences scientifiques et technologiques au Canada, peut vous donner l'information dont vous avez besoin, au moment voulu.

Technologie, innovation et octroi de licences

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web :

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Programme Étudiants bien branchés

Le programme Étudiants bien branchés met Internet à la portée des chefs d'entreprise. Des étudiants de collège et d'université ayant reçu une formation spéciale vont dans les entreprises mêmes pour donner une formation pratique personnalisée sur l'utilisation d'Internet. Ainsi, les gens d'affaires clients découvrent de nouvelles façons de répondre à leurs besoins quotidiens, et les étudiants acquièrent une précieuse expérience de travail tout en finançant leurs études. Le programme est offert dans tout le pays.

Programme Étudiants bien branchés

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le numéro sans frais :

1 888 807-7777

ou visitez notre site Web à l'adresse http://www.scp-ebb.com/start_f.cfm

Programme d'accès communautaire

Le Programme d'accès communautaire (PAC) a été mis sur pied afin de permettre aux petites collectivités rurales d'avoir accès à Internet à un prix abordable et d'acquérir les compétences nécessaires pour en tirer pleinement parti. L'accès à l'autoroute de l'information fournira de nouvelles occasions stimulantes de croissance et d'emploi, car les membres des collectivités desservies pourront communiquer entre eux, conclure des affaires, améliorer leurs aptitudes professionnelles ou tout simplement échanger des idées et des renseignements.

Le programme vise à raccorder un maximum de 5 000 collectivités à Internet d'ici l'exercice financier 2000-2001. Le nombre réel de centres qui pourront être créés au sein du réseau national sera fonction des ressources disponibles. Le budget fédéral de 1997 a affecté 30 millions de dollars de plus à l'expansion du programme. À ce jour, plus de 880 propositions ont été approuvées et environ 1 200 collectivités ont été touchées.

Le PAC fait partie intégrante de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, car les sites d'accès communautaires contribuent à l'amélioration des possibilités d'emploi offertes aux jeunes de 15 à 30 ans.

Programme d'accès communautaire

Pour obtenir de plus amples renseignements sur un projet mené dans votre région ou sur la façon de lancer un projet, communiquez avec :

**Industrie Canada
155, rue Queen, 7^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : 1 800 268-6608
Courrier électronique : comaccess@ic.gc.ca**

Internet : <http://pac.unb.ca>

Rescol

Rescol a pour mandat de travailler en collaboration avec le ministère de l'éducation des provinces et des territoires, les partenaires du secteur privé et les représentants des milieux de l'enseignement pour aider les 16 500 écoles et 3 400 bibliothèques publiques ainsi que plus de 460 écoles des Premières Nations du Canada à se relier à l'autoroute de l'information d'ici la fin de 1998.

Collections numérisées de Rescol

Vous cherchez un lieu privilégié et économique où présenter votre travail? Les Collections numérisées de Rescol pourraient bien être la solution idéale. Le gouvernement fédéral pourra même vous aider à numériser vos documents en vue de les diffuser. S'il s'agit d'une entreprise du multimédia ou d'un autre secteur, vous pouvez proposer d'engager de jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans qui numériseront les documents à présenter sur Rescol. Jusqu'à présent, le programme des Collections numérisées de Rescol a financé plus de 150 projets, dont vous pouvez voir les résultats sur son site Web.

Collections numérisées de Rescol

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

**Gestionnaire, Administration du programme
Collections numérisées de Rescol
Industrie Canada
155, rue Queen, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : (613) 952-9369
1 800 465-7766**

Courrier électronique : collections@ic.gc.ca

Internet : <http://www.schoolnet.ca/collections>

Programme des ordinateurs pour les écoles

Jusqu'à maintenant, le Programme des ordinateurs pour les écoles a pu fournir aux écoles et bibliothèques publiques de toutes les régions du pays plus de 40 000 ordinateurs excédentaires. L'objectif du programme est de donner plus de 100 000 ordinateurs d'ici l'an 2000.

Si vous remplacez un logiciel par une version plus récente ou un ordinateur par un modèle plus puissant, vous pourriez envisager de faire don de votre ancien matériel à une école ou à une bibliothèque de votre localité. Grâce aux ordinateurs qui sont donnés, les élèves – vos futurs employés – auront plus facilement accès à la technologie informatique. Votre don pourra peut-être être considéré comme un don ouvrant droit à un crédit d'impôt accordé pour les dons de matériel en bon état de marche.

Si vous désirez participer d'une autre façon, vous pouvez également :

- aider bénévolement à inspecter et à réparer le matériel dans les centres de réparation régionaux;
- fournir un service de transport local ou à grande distance afin de distribuer les ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques publiques.

Programme des ordinateurs pour les écoles

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

**Industrie Canada
155, rue Queen, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : (613) 998-1804
1 800 268-6608**

**Télécopieur : (613) 957-1201
Courrier électronique : cfs.ope@ic.gc.ca**

Internet : <http://www.schoolnet.ca/cfs-ope>

Votre entreprise et la législation fédérale



Constituer votre entreprise en personne morale : *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Avez-vous envisagé de constituer votre entreprise en personne morale? Les principaux avantages qui en découlent sont la responsabilité limitée, l'existence perpétuelle et le taux d'imposition réduit. La constitution en vertu d'une loi fédérale offre des avantages exceptionnels aux petites entreprises. Par exemple, si vous envisagez de constituer votre entreprise en personne morale en vertu d'une loi fédérale, la dénomination sociale proposée fait l'objet d'une recherche à l'échelle du pays et elle est comparée avec d'autres dénominations ou marques de commerce existantes. Au cours des 20 dernières années, plus de 250 000 entrepreneurs ont choisi la constitution en société de régime fédéral.

Si vous constituez votre entreprise en personne morale en vertu d'une loi fédérale, la Direction générale des corporations d'Industrie Canada peut vous offrir divers services en fonction de vos besoins. Par exemple, les demandes urgentes peuvent être traitées en une heure par l'entremise d'un service prioritaire à l'administration centrale, tandis que les demandes non urgentes peuvent se faire par le service postal régulier. Les frais de constitution en personne morale sont de 500 \$.

Industrie Canada offre également un vaste éventail gratuit de lignes directrices et de trousseaux d'information afin de vous aider à utiliser les services prévus dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA). Certaines trousseaux renferment des informations sur la constitution en personne morale, le regroupement d'entreprises et la dissolution. De plus, un guide de la petite entreprise sur la constitution en personne morale en vertu d'une loi fédérale sera bientôt publié. De nombreux clients peuvent constituer leur entreprise en personne morale sans l'aide d'un avocat, en suivant les lignes directrices claires et simples établies par la Direction générale des corporations.

Loi canadienne sur les sociétés par actions

La Direction générale des corporations distribue toutes ses trousseaux d'information et ses formulaires. Il vous suffit de vous adresser à l'un des bureaux indiqués ci-après ou de communiquer avec la Direction générale par l'entremise du service automatisé de transmission par télécopieur, au (613) 941-0200, ou de visiter son site Web à l'adresse http://strategies.ic.gc.ca/sc_mrksv/corpdir/frndoc/homepage.html

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez les numéros suivants :

Ottawa

Téléphone : (613) 941-9042

Montréal

Téléphone : (514) 496-1797

Vancouver

Téléphone : (604) 666-9875

FaxLink : (613) 941-0199

Coopératives

Les coopératives offrent une solution de rechange aux structures commerciales classiques : les utilisateurs des services fournis par la coopérative sont également propriétaires de cette dernière. Au Canada, environ 10 000 entreprises sont constituées en coopérative. Certaines d'entre elles sont grandes, mais la majorité sont des petites et moyennes entreprises (PME).

Les utilisateurs-propriétaires sont appelés « membres ». Il peut s'agir de consommateurs de biens et de services, comme dans le cas des *credit unions* ou des coopératives détaillant des produits d'alimentation, ou il peut s'agir de producteurs de biens et de services ou de denrées, comme dans le cas des coopératives de pêcheurs ou des coopératives agricoles.

Il y a aussi des entreprises appartenant aux employés, qui sont structurées comme des coopératives pour fournir de l'emploi à leurs membres. Il existe de nombreux genres de coopératives au Canada, depuis les coopératives funéraires jusqu'aux coopératives de services de santé, en passant par les coopératives fournissant des services de garderie.

Chaque membre est actionnaire et dispose d'une voix, peu importe le nombre d'actions qu'il possède. Les membres élisent un conseil d'administration, puis celui-ci embauche les professionnels dont il a besoin pour diriger les affaires.

La plupart des coopératives canadiennes sont enregistrées aux termes d'une loi provinciale. Cependant, un petit nombre de coopératives qui font affaire dans plusieurs provinces le sont en vertu de la *Loi sur les associations coopératives du Canada*, qui est en train d'être remplacée par une nouvelle loi fédérale.

Secrétariat aux coopératives

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près, ou appelez le Secrétariat fédéral aux coopératives, au :

Téléphone : (613) 759-7194

Internet : <http://www.agr.ca/policy/coop/accueil.html>

Protéger vos actifs : la propriété intellectuelle

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle? Il s'agit d'une forme de propriété désignant les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés (micropuces). Une certaine connaissance des droits en matière de propriété intellectuelle pourrait bien faire la différence entre le succès et l'échec de votre entreprise.

Malheureusement, il existe une foule d'exemples de personnes qui, ayant omis de protéger une création géniale, ont vu quelqu'un d'autre en profiter ou ont perdu le droit de faire affaire sous une dénomination sociale qu'elles utilisaient depuis de nombreuses années. Être le titulaire de droits de propriété intellectuelle peut aussi se révéler utile lorsqu'il s'agit d'obtenir des prêts commerciaux auprès d'établissements financiers.

Pour protéger vos droits au Canada, vous avez intérêt à faire reconnaître votre propriété par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Si vous vendez des technologies, des marchandises ou des services à l'extérieur du Canada, vous devriez vous renseigner sur les régimes de propriété intellectuelle d'autres pays, en particulier là où vous prévoyez des débouchés importants ou bien où des concurrents étrangers possèdent des installations de fabrication.

En faisant des recherches dans les bases de données de l'OPIC, vous arriverez peut-être à trouver des solutions à des problèmes techniques, à découvrir ce que font vos concurrents ou à former des alliances stratégiques. En mettant à profit l'information de l'OPIC sur la propriété intellectuelle, vous pouvez éviter de consacrer de précieuses ressources à quelque chose qui est déjà protégé.

Étant donné que le Canada a adhéré au *Traité de coopération en matière de brevets*, vous pouvez déposer des demandes de brevet dans presque tous les pays où vous avez besoin d'une protection en soumettant une seule demande au Canada. Si vous désirez présenter une demande de brevet à l'échelle internationale, l'OPIC saura vous renseigner à ce sujet.

Protection des droits de propriété intellectuelle

Brevets – Dans le cas des inventions (technologies nouvelles ou améliorées), la protection accordée au Canada s'étend jusqu'à 20 ans après la date où la demande a été déposée la première fois. Un brevet peut vous être accordé à l'égard d'un produit ou d'un procédé nouveau, utile et inventif. Un brevet est délivré à l'inventeur qui a été le premier à soumettre une demande.

Droits d'auteur – Les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales ainsi que les enregistrements sonores sont protégés pendant toute la vie de l'auteur et durant 50 ans après son décès. L'enregistrement n'est pas obligatoire; le droit d'auteur prend automatiquement naissance lorsque vous créez une œuvre originale. Toutefois, l'enregistrement vous fait bénéficier d'une présomption de droit dans toute affaire de contrefaçon susceptible d'être portée devant les tribunaux.

Marques de commerce – Les mots et les dessins – ou une combinaison de ces éléments – utilisés pour distinguer les marchandises ou les services d'une personne ou d'une entreprise de ceux d'autres personnes ou entreprises sur le marché sont des marques de commerce. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'enregistrer une marque de commerce, la chose est fortement recommandée. L'enregistrement confère au propriétaire le droit exclusif d'employer sa marque de commerce partout au Canada. La protection est renouvelable pour des périodes de 15 ans.

Si vous vous lancez en affaires, vous voudrez peut-être vous assurer que personne d'autre n'a enregistré ou n'utilise une marque de commerce ou une appellation commerciale semblable à celle que vous voulez employer ou, encore, n'est sur le point d'obtenir son enregistrement. Une marque de commerce déposée peut se révéler un atout précieux pour l'expansion d'une entreprise, grâce à l'octroi de licences de franchise.

Dessins industriels – La protection des dessins industriels porte sur les caractéristiques visuelles de la forme, du motif, de l'ornementation ou de la configuration – ou d'une combinaison de ces éléments – que l'on retrouve dans un objet manufacturé fini. À moins d'être en possession d'un dessin enregistré, vous ne pouvez revendiquer la propriété d'un dessin ni le mettre à l'abri des imitations. Un enregistrement confère des droits exclusifs pendant une période maximale de 10 ans.

Topographies de circuits intégrés – Les topographies désignent les configurations tridimensionnelles des circuits électroniques gravées dans les circuits intégrés ou les schémas de montage que l'on retrouve dans une foule de produits. Pour que le propriétaire d'une topographie bénéficie de droits, celle-ci doit être enregistrée. La demande doit avoir été déposée dans les deux ans suivant le début de l'exploitation commerciale de la topographie, et la protection est valable pendant une période de 10 ans.

Consultez le site Web de l'OPIC (<http://opic.gc.ca>) pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque forme de propriété intellectuelle. INTELLECTUS, progiciel interactif de l'OPIC, est un outil de référence convivial qui donne rapidement accès à un large éventail de renseignements; il peut être téléchargé gratuitement à partir du site de l'OPIC. Le réseau des intermédiaires de l'OPIC peut également organiser des exposés et des séances d'information afin de vous aider à en savoir davantage sur la propriété intellectuelle.

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

Divers documents d'information traitant de la propriété intellectuelle peuvent être obtenus auprès de :

Industrie Canada
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria, 2^e étage
Hull (Québec) K1A 0C9

Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courrier électronique : cipo.contact@ic.gc.ca

Internet : <http://opic.gc.ca>

Règles du marché : *Loi sur la concurrence*

La *Loi sur la concurrence* est une loi fédérale qui assure la conduite équitable et juste des affaires au Canada. Elle s'applique à presque toutes les entreprises au pays et vise les délits criminels ainsi que des questions de droit civil.

Infractions à la *Loi sur la concurrence*

Infractions criminelles – On parle de *complot pour fixer des prix* ou de *fixation des prix* lorsque des concurrents conviennent entre eux des prix qu'ils exigeront pour leurs produits et services.

On parle de *truquage des offres* lorsque des soumissionnaires s'entendent pour présenter des offres dont ils ont préparé les détails ensemble.

On parle de *publicité trompeuse* dans le cas d'une fausse représentation auprès du public, qui influe sur sa décision d'acheter le produit ou le service qui fait l'objet de la publicité.

Infractions d'ordre civil – Par *abus du pouvoir de marché*, on entend toute conduite anticoncurrentielle qu'adopte une entreprise dominante pour réduire sensiblement la concurrence.

Le terme *exclusivité* désigne une situation où un fournisseur oblige un client ou l'incite à acheter ses produits, ou l'empêche de s'en procurer un autre.

Il y a *refus de vendre* quand une entreprise est gravement touchée ou encore ne peut mener ses affaires parce qu'il lui est impossible d'obtenir un produit donné en quantité suffisante.

On examine les *fusionnements* afin de déterminer si l'acquisition d'une entreprise par une autre empêchera ou diminuera sensiblement la concurrence.

Si vous pensez être victime d'une pratique commerciale illégale, communiquez avec le Bureau de la concurrence. Le personnel du Bureau étudiera votre plainte et pourra ouvrir une enquête officielle. En fonction des résultats, ce dernier pourra soumettre les questions de droit criminel au procureur général du Canada en vue de poursuites possibles devant une cour criminelle, et les questions de droit civil au Tribunal de la concurrence en vue d'une décision.

Bureau de la concurrence

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Centre des plaintes et des renseignements
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Téléphone : (819) 997-4282
1 800 348-5358
ATME : 1 800 642-3844
Télécopieur : (819) 997-0324

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/concurrence>

**Règles du marché et étiquetage des produits :
bien s'y prendre du premier coup**

En affaires, il est important de satisfaire le consommateur et d'éviter les pertes associées aux plaintes, aux retours de marchandises et aux remboursements. Pour ce faire, il faut s'assurer que les étiquettes de produit donnent au consommateur une information exacte et précise sur celui-ci.

Si vous produisez des marchandises autres que des aliments, la Direction des pratiques loyales des affaires peut vous aider à vous assurer que vos décisions en matière d'étiquetage aident le consommateur à choisir le produit approprié.

Bureau de la concurrence

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la *Loi sur la concurrence* ou l'étiquetage de vos produits, communiquez avec le :

Centre des plaintes et des renseignements
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Téléphone : (819) 997-4282
1 800 348-5358
ATME : 1 800 642-3844
Télécopieur : (819) 997-0324

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/concurrence>
<http://strategis.ic.gc.ca/hpc>

Aider les PME à établir des normes internationales : Conseil canadien des normes

Il existe des normes pour tout, des produits les plus simples au matériel de télécommunications le plus complexe, et les normes communes pour les produits et les services constituent un aspect important de la bonne marche des affaires. De fait, les normes communes facilitent la tâche des entreprises qui font des affaires au pays et ailleurs dans le monde. Une démarche stratégique à l'égard des normes peut aider les petites entreprises à lancer de nouveaux produits, à prévoir les besoins de la clientèle, à entrer sur les marchés internationaux et à accroître la confiance des consommateurs.

Le Conseil canadien des normes (CCN) est le point de convergence de la normalisation volontaire au Canada. Il veille à la bonne marche du Système national de normes (SNN), qui regroupe des centaines d'organismes et des milliers de bénévoles travaillant au processus de normalisation. Le CCN peut fournir au public l'information dont il a besoin pour faire des affaires au pays et à l'étranger.

Principales activités

Normalisation internationale – Le CCN coordonne l'apport des Canadiens à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (CEI). Les normes de l'ISO et de la CEI sont largement respectées dans le monde entier et sont souvent adoptées par des pays qui les intègrent à leurs règles et règlements nationaux.

Service d'information – Le CCN renseigne les particuliers et les entreprises sur les toutes dernières exigences des normes et des règles mondiales sur le plan technique et en matière de sécurité et de qualité. Cette information est indispensable à la conception, à la fabrication, au marketing, à l'exportation et à l'importation de produits et de services.

WWW.CCN.CA – Ce site Web, qui renferme 300 000 pages d'information consultable portant sur les normes, permet aux Canadiens de prendre part à l'élaboration de normes par voie électronique.

CONSENSUS – Publié six fois par an, CONSENSUS donne des informations à jour sur les questions touchant les normes nationales et internationales et veille à promouvoir le respect des normes et la participation aux travaux sur les normes.

Conseil canadien des normes (CCN)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services et programmes du CCN, communiquez avec l'organisme :

Téléphone : (613) 238-3222

Télécopieur : (613) 995-4564

Internet : <http://www.ccn.ca>

La mesure juste pour tous : Mesures Canada

Seuls les instruments de mesure approuvés peuvent être utilisés dans le commerce au Canada. Si vous utilisez des poids et mesures dans votre entreprise ou si vous désirez vous assurer de l'exactitude de la mesure de l'électricité ou du gaz naturel, par exemple, Mesures Canada peut vous aider. Cet organisme d'Industrie Canada offre différents services :

- l'essai des prototypes d'instruments de mesure, notamment des balances, des pompes à essence, et des compteurs d'électricité et de gaz naturel, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes obligatoires;
- l'inspection et la validation des instruments de mesure approuvés (on inspecte les produits et services vendus en fonction d'une unité de mesure donnée, afin de s'assurer qu'ils sont mesurés avec exactitude);
- la tenue d'enquêtes par suite de plaintes émanant d'entreprises et de particuliers qui affirment que des mesures inexactes ont été appliquées en leur défaveur;
- l'étalonnage et l'homologation des étalons de masse, de longueur, de volume, de pression, de température et de diverses quantités électriques, de sorte que les mesures soient uniformes pour le commerce intérieur et le commerce international;
- la délégation, au secteur privé ou aux entreprises de services publics, du pouvoir de fournir, dans certains cas, les services qui sont prévus par la loi et qui seraient autrement assurés par Mesures Canada.

CIRCULAIRES D'INFORMATION SUR

LES RADIOCOMMUNICATIONS

Ces circulaires sont publiées à l'intention des personnes qui travaillent dans le domaine des radiocommunications au Canada. Comme l'information qui y figure risque de changer sans préavis, consultez le bureau de district d'Industrie Canada le plus près pour obtenir des précisions.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des données contenues dans ces circulaires, celles-ci n'offrent aucune garantie formelle ou implicite. Par ailleurs, elles n'ont aucune valeur juridique.

Veuillez faire part de vos commentaires et de vos suggestions à :

Industrie Canada
Direction générale de la réglementation des
radiocommunications et de la radiodiffusion
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Mesures Canada

Mesures Canada a des bureaux à plus de 20 endroits au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Industrie Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada, ou consultez le site Web à l'adresse :

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/meascan/1rndoc/maison.html

Licences de radiocommunication

Si vous utilisez ou prévoyez utiliser un système de radiocommunication (sans fil) dans votre entreprise et que vous vous demandez s'il vous faut obtenir une licence, communiquez avec Industrie Canada. Le Programme de gestion du spectre du Ministère est responsable de l'exploitation des radiocommunications et de la gestion du spectre de radiofréquences au Canada. On s'assure ainsi que tous les Canadiens peuvent avoir accès au spectre de radiofréquences dont ils ont besoin et l'exploiter.

Programme de gestion du spectre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'octroi de licences, reportez-vous à la rubrique « Industrie Canada » dans la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada, ou consultez le site Web à l'adresse :

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/spectre>

En cas de faillite

Le Bureau du surintendant des faillites surveille l'administration des actifs pour s'assurer que les cas de faillite et d'insolvabilité sont traités de façon juste et ordonnée. Il offre des services aux entreprises et aux particuliers, notamment la recherche dans les dossiers publics, le traitement des plaintes et des demandes d'information ainsi que l'aide aux débiteurs cherchant un syndic de faillite. Les entreprises en difficulté financière qui envisagent la faillite ou veulent présenter une proposition à leurs créanciers devraient communiquer avec un syndic de faillite autorisé. Veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire.

Bureau du surintendant des faillites

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le bureau le plus près, communiquez avec l'administration centrale ou consultez le site Web. Vous pouvez également trouver les numéros de téléphone locaux en consultant la section de votre annuaire téléphonique réservée au gouvernement du Canada.

**Administration centrale
Tour Jean Edmonds Sud, 8^e étage
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

**Téléphone : (613) 941-1000
Télécopieur : (613) 941-2862**

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/bsf>



Faire affaire avec le gouvernement fédéral

Marchés publics

Si vous êtes à la recherche d'un marché pour vos produits ou vos services, n'oubliez pas que le gouvernement fédéral octroie chaque année quelque 75 000 marchés d'une valeur de plus de huit milliards de dollars. Bien que de nombreux ministères impartissent individuellement certains types de services en vertu d'offres à commandes, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est le principal fournisseur de services communs et centraux du gouvernement.

TPSGC assure un accès juste, ouvert et équitable à ces marchés en diffusant des informations sur ses méthodes de gestion et d'achat, ses services d'information aux fournisseurs, ses initiatives en matière de commerce électronique et d'accès ainsi que d'autres débouchés directs. TPSGC a entrepris deux initiatives clés destinées à vous aider à répondre aux appels d'offres, soit le Programme de promotion des relations avec les fournisseurs et le Service des invitations ouvertes à soumissionner.

TPSGC met en œuvre plusieurs autres initiatives.

Guide national des services de rédaction et de révision et Guide national des services d'art graphique – Le premier des deux guides répertorie les rédacteurs et les réviseurs; le second, les graphistes. Le gouvernement a ainsi facilement accès à une liste de fournisseurs possibles précisant les services qu'ils offrent et les tarifs qu'ils pratiquent.

Guide national des services de rédaction et de révision
Guide national des services d'art graphique

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : (613) 991-5791

Traduction -- Marchés en direct (TMD) – Lorsque le Bureau de la traduction est devenu un organisme de service spécial en avril 1995, le recours aux services de traduction offerts par le Bureau est devenu facultatif pour les ministères fédéraux. Les ministères autres que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada peuvent se servir du TMD afin d'avoir accès à un bassin de ressources qualifiées pour ainsi obtenir des services de traduction et créer des documents d'achat à l'aide des modèles contenus dans le TMD.

Traduction -- Marchés en direct (TMD)

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : (819) 956-1004

Marché en direct de services professionnels en informatique – Cette initiative a pour objet de rationaliser et de simplifier le processus de passation des marchés dans la région de la capitale nationale pour les services professionnels en informatique (SPI) dont la valeur est inférieure au seuil des marchés assujettis à l'ALENA. Les fournisseurs, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises, peuvent s'inscrire sans frais en produisant la page de signature de l'*Entente de partenariat commercial* dûment signée.

Marché en direct de services professionnels en informatique

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : (819) 956-5701

Service de courtage des propositions spontanées – Le Service de courtage des propositions spontanées a pour objet de favoriser les partenariats entre l'industrie et le gouvernement ainsi que la collaboration entre les ordres de gouvernement tout en réduisant le double emploi, en réunissant des ressources techniques et financières et en fournissant aux citoyens et à l'industrie un point d'accès unique pour les aider à faire valoir leurs idées. Les projets menés à bien se traduisent par la passation de marchés en vertu desquels le gouvernement reçoit un bien ou un service « tangible » en contrepartie de son investissement. Le Service s'adresse à l'industrie, aux universités, aux organismes sans but lucratif, aux Autochtones et aux particuliers de toutes les régions du pays.

Service de courtage des propositions spontanées

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le :

Téléphone : 1 800 567-1776

Contrats Canada

Fruit d'un partenariat entre divers ministères fédéraux, Contrats Canada renseigne les entreprises sur la façon de passer des marchés avec le gouvernement fédéral en développant et en améliorant les réseaux de communication.

Les trois grands secteurs d'activité de Contrats Canada sont :

- *sensibilisation à l'information* – en participant à des colloques, en accédant à Internet, en consultant des publications ou en communiquant avec le Centre par téléphone ou par télécopieur, on peut découvrir comment le gouvernement fédéral s'approvisionne et quels produits et services il achète;
- *inscription des fournisseurs* – ce service simplifié d'inscription des fournisseurs de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sera étendu à l'ensemble du gouvernement fédéral;
- *données sur la passation de marchés* – des données sur les achats faits par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, organisme fédéral de services communs, sont diffusées sur Internet, et les données sur les achats des autres ministères le seront également.

TPSGC a publié des fiches d'information portant sur divers aspects des marchés publics. On peut également se procurer une brochure intitulée *Votre guide – Comment faire affaire avec TPSGC*.

Centre d'information de Contrats Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de TPSGC de votre région (au numéro indiqué dans votre annuaire téléphonique sous la rubrique du gouvernement du Canada) ou appelez :

Contrats Canada

Téléphone : (819) 956-3440

Internet : <http://www.contratscanada.gc.ca>

Service électronique d'avis d'appel d'offres

Le service électronique d'avis d'appel d'offres mis en place par le gouvernement, maintenant connu sous le nom de MERX, constitue un précieux outil qui aide les entreprises canadiennes à faire affaire avec le gouvernement du Canada. Grâce à MERX, les fournisseurs peuvent connaître les besoins des ministères et organismes fédéraux et décider ainsi des marchés à l'égard desquels ils souhaitent présenter une soumission.

Le gouvernement utilise un service d'affichage électronique qui publie à l'intention des fournisseurs les possibilités de soumissions. Ce service financé par les utilisateurs est accessible à l'adresse <http://www.merx.cebra.com> au moyen d'un ordinateur personnel, d'un modem et d'un navigateur Internet. De nombreux abonnés l'utilisent maintenant pour obtenir des renseignements à jour sur les marchés offerts par le gouvernement fédéral et d'autres administrations publiques.

Service électronique d'avis d'appel d'offres

Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire au Service, composez le :

Téléphone : 1 800 964-6379

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Les Autochtones propriétaires d'une entreprise peuvent tirer parti de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui a pour objet d'aider le gouvernement fédéral et les entreprises autochtones à faire affaire ensemble, tout en respectant les principes d'équité, de transparence et du meilleur rapport qualité-prix pour la population canadienne.

Dans le cadre de la Stratégie, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a établi le Répertoire des fournisseurs autochtones, qu'il est possible de consulter sur le site Web du Ministère.

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la :

**Direction de l'accès aux marchés
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, bureau 1930
Ottawa (Ontario) K1A 0H4**

**Téléphone : (819) 997-8383
Télécopieur : (819) 994-0445**

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre

Les Canadiens se voient offrir une possibilité juste et équitable d'acheter des biens excédentaires du gouvernement fédéral qui ne sont pas rachetés par les provinces ou les municipalités.

Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre

Pour obtenir le service téléphonique de renseignements généraux sur les biens immobiliers à vendre par province et par région dans la province (service offert jour et nuit), composez le :

1 888 FED-PROP (1 888 333-7767)

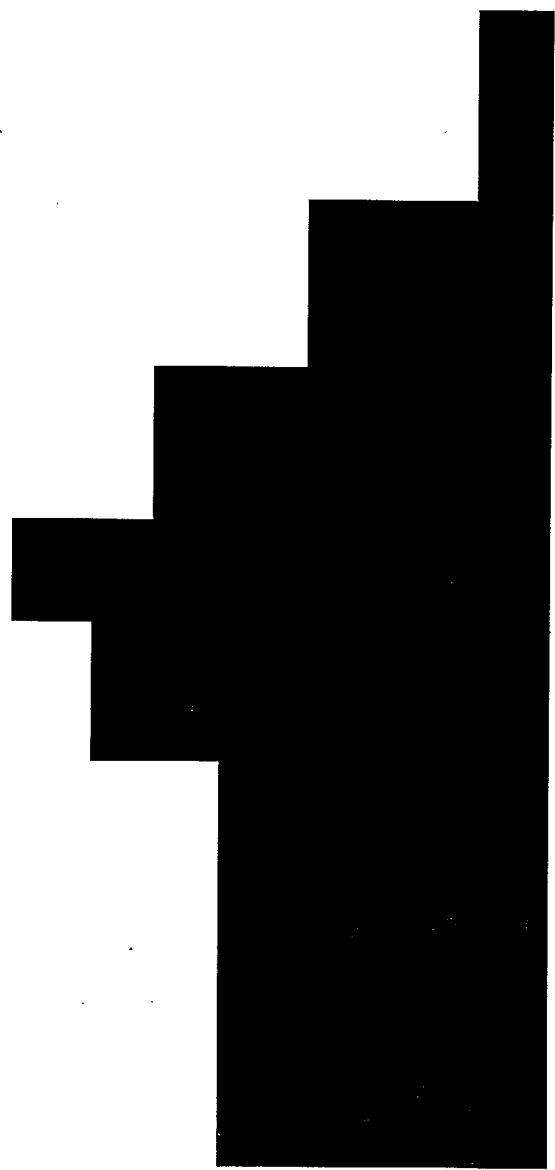
Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les biens immobiliers et leur emplacement, y compris des cartes, des photographies et des plans, visitez notre site Web à l'adresse <http://w3.tpsgc.gc.ca/fedprop>

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec les :

**Services immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
2250, promenade Riverside, bureau A430
Ottawa (Ontario) K1A 0M2**

**Téléphone : (613) 736-2642
Télécopieur : (613) 736-2010**

**À VOTRE
SERVICE**



À VOTRE SERVICE

Centres de services aux entreprises du Canada

Nouvelle-Écosse

Centre de services aux entreprises
Canada/Nouvelle-Écosse
1575 Brunswick Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Téléphone : (902) 426-8604
Sans frais : 1 800 668-1010
Télécopieur : (902) 426-6530
Info-fax : (902) 426-3201
Sans frais : 1 800 401-3201
Télétype : 1 800 797-4188
Courrier électronique :
halifax@cbasc.ic.gc.ca

Nouveau-Brunswick

Centre de services aux entreprises
Canada/Nouveau-Brunswick
570, rue Queen, C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 6Z6
Téléphone : (506) 444-6140
Sans frais : 1 800 668-1010
Télécopieur : (506) 444-6172
Info-fax : (506) 444-6169
Sans frais : 1 800 401-3201
Télétype : (506) 444-6166
Sans-frais : 1 800 887-6550
Courrier électronique :
cbascnb@cbasc.ic.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Centre de services aux entreprises
Canada/Île-du-Prince-Édouard
75 Fitzroy Street, P.O. Box 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2
Téléphone : (902) 368-0771
Sans frais : 1 800 668-1010
Télécopieur : (902) 566-7377
Info-fax : (902) 368-0776
Sans frais : 1 800 401-3201
Télétype : (902) 368-0724
Courrier électronique :
pei@cbasc.ic.gc.ca

Terre-Neuve

Centre de services aux entreprises
du Canada
90 O'Leary Avenue, P.O. Box 8687
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3T1
Téléphone : (709) 772-6022
Sans frais : 1 800 668-1010
Télécopieur : (709) 772-6090
Info-fax : (709) 772-6030
Sans frais : 1 888 772-6030
Courrier électronique :
St.Johns@cbasc.ic.gc.ca

Québec

Info entrepreneurs
5, Place Ville-Marie, bureau 12500,
niveau Plaza
Montréal (Québec) H3B 4Y2
Téléphone : (514) 496-INFO (4636)
Sans frais : 1 800 322-INFO (4636)
Télécopieur : (514) 496-5934
Info-fax : (514) 496-4010
Sans frais : 1 800 322-4010
Courrier électronique :
info-entrepreneurs
@dec-ced.gc.ca

Ontario

Centre de services aux entreprises
Canada/Ontario
230, rue Richmond Ouest
9^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3E5
Téléphone : (416) 954-INFO (4636)
Sans frais : 1 800 567-2345
Télécopieur : (416) 954-8597
Info-fax : (416) 954-8555
Sans frais : 1 800 240-4192
Courrier électronique :
cobcc@cbasc.ic.gc.ca

Manitoba

Centre de services aux entreprises
du Canada
330, avenue Portage, 8^e étage
C.P. 2609
Winnipeg (Manitoba) R3C 4B3
Téléphone : (204) 984-2272
Sans frais : 1 800 665-2019
Télécopieur : (204) 983-3852
Info-fax : (204) 984-5527
Sans frais : 1 800 665-9386
Courrier électronique :
manitoba@cbasc.ic.gc.ca

Saskatchewan

Centre de services aux entreprises
Canada/Saskatchewan
122 3rd Avenue North
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2H6
Téléphone : (306) 956-2323
Sans frais : 1 800 667-4374
Télécopieur : (306) 956-2328
Info-fax : (306) 956-2310
Sans frais : 1 800 667-9433
Courrier électronique :
saskatooncbasc@cbasc.ic.gc.ca

Alberta

Liaison Entreprise
 Centre de services aux entreprises
 10237 104 Street, Suite 100
 Edmonton (Alberta) T5J 1B1
 Téléphone : (403) 422-7722
 Sans frais : 1 800 272-9675
 Télécopieur : (403) 422-0055
 Info-fax : (403) 427-7971
 Sans frais : 1 800 563-9926
 Courrier électronique :
 buslink@cbsc.ic.gc.ca

Colombie-Britannique

Centre de services aux entreprises
 Canada/Colombie-Britannique
 601 West Cordova Street
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V6B 1G1
 Téléphone : (604) 775-5525
 Sans frais : 1 800 667-2272
 Télécopieur : (604) 775-5520
 Info-fax : (604) 775-5515
 Sans frais : 1 800 667-2272

Territoires du Nord-Ouest

Centre de services aux entreprises
 Canada/Territoires du Nord-Ouest
 P.O. Box 1320
 8th Floor
 Scotia Centre
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2L9
 Téléphone : (403) 873-7958
 Sans frais : 1 800 661-0599
 Télécopieur : (403) 873-0101
 Info-fax : (403) 873-0575
 Sans frais : 1 800 661-0825
 Courrier électronique :
 yel@cbsc.ic.gc.ca

Yukon

Centre de services aux entreprises
 Canada/Yukon
 201-208 Main Street
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2A9
 Téléphone : (403) 633-6257
 Sans frais : 1 800 661-0543
 Info-fax : (403) 633-2533
 Sans frais : 1 800 841-4320
 Courrier électronique :
 perry.debbie@cbsc.ic.gc.ca

Banque de développement du Canada (BDC)

Siège social

Édifice de la BDC
 5, Place Ville-Marie, bureau 400
 Montréal (Québec) H3B 5E7

Pour connaître l'adresse du bureau
 de la BDC le plus près, veuillez
 composer le :
 1 888 INFO-BDC
 (1 888 463-6232)

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

700, chemin Montréal
 Ottawa (Ontario) K1A 0P7
 Téléphone : (613) 748-2744
 Sans frais : 1 800 668-2642
 Soutien aux exportateurs du secteur
 de l'habitation : 1 800 465-6212
 Télécopieur : (613) 748-2302

Centres du commerce international

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce international
 1800 Argyle Street, 5th Floor
 P.O. Box 940, Station M
 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9
 Téléphone : (902) 426-7540
 Télécopieur : (902) 426-5218

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce international
 1045, rue Main, unité 103
 Moncton (Nouveau-Brunswick)
 E1C 1H1
 Téléphone : (506) 851-6452
 Sans frais : 1 800 332-3801
 Télécopieur : (506) 851-6429

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce international
 75 Fitzroy Street
 P.O. Box 1115
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 7M8
 Téléphone : (902) 566-7443
 Télécopieur : (902) 566-7450

Terre-Neuve

Centre du commerce international
 Cabot Place, 10th Floor
 Phase II, 10 Barter's Hill
 P.O. Box 8950
 St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9
 Téléphone : (709) 772-4782
 Télécopieur : (709) 772-5093

Québec

Centre du commerce international
 5, Place Ville-Marie, bureau 700
 Montréal (Québec) H3B 2G2
 Téléphone : (514) 283-6328
 Télécopieur : (514) 283-8794

Ontario

Centre du commerce international
Édifice Dominion Public
1, rue Front Ouest, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5053
Télécopieur : (416) 973-8161

Manitoba

Centre du commerce international
400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : (204) 983-5851
Télécopieur : (204) 983-3182

Saskatchewan

Centre du commerce international
123 2nd Avenue South, 7th Floor
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-5315
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta

(également responsable des Territoires
du Nord-Ouest)

Centre du commerce international
Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 725
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-2944
Télécopieur : (403) 495-4507

Colombie-Britannique

(également responsable du Yukon)

Centre du commerce international
300 West Georgia Street, Suite 2000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6E1
Téléphone : (604) 666-0434
Télécopieur : (604) 666-0954

Corporation commerciale canadienne (CCC)

50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Téléphone : (613) 996-2655
Sans frais : 1 800 748-8191
Télécopieur : (613) 995-2121

Renseignements généraux sur la CCC

Téléphone : (613) 996-0034
Courrier électronique : info@ccc.ca

Société pour l'expansion des exportations (SEE)

151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Renseignements généraux :
Téléphone sans frais : 1 800 850-9626
Télécopieur : (613) 598-6871
Courrier électronique :
export@edc4.edc.ca

Organismes de développement économique régional

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Siège social

Centre de la Croix Bleue
644, rue Main, C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
Téléphone : (506) 851-2271
Sans frais : 1 800 561-7862
Télécopieur : (506) 851-7403

APECA -- Terre-Neuve

Cabot Place, Phase 2
10 Barter's Hill, 11th Floor
P.O. Box 1060, Station C
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5M5
Téléphone : (709) 772-2751
Sans frais : 1 800 668-1010
Télécopieur : (709) 772-2712

APECA -- Île-du-Prince-Édouard

100 Sydney Street, 3rd Floor
P.O. Box 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2
Téléphone : (902) 566-7492
Sans frais : 1 800 871-2596
Télécopieur : (902) 566-7098

APECA -- Nouvelle-Écosse

1801 Hollis Street, Suite 600
P.O. Box 2284, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Téléphone : (902) 426-6743
Sans frais : 1 800 565-1228
Télécopieur : (902) 426-2054

APECA -- Nouveau-Brunswick

570, rue Queen, 3^e étage
C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
Téléphone : (506) 452-3184
Sans frais : 1 800 561-4030
Télécopieur : (506) 452-3285

Société d'expansion du Cap-Breton

Commerce Tower
15 Dorchester Street, 4th Floor
P.O. Box 1750
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7
Téléphone : (902) 564-3600
Sans frais : 1 800 705-3926
Télécopieur : (902) 564-3825

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)

FedNor – Sault-Ste-Marie

302, rue Queen Est
Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 1Z1
Téléphone : (705) 942-1327
Sans frais : 1 800 461-6021
Télécopieur : (705) 942-5434

FedNor – Sudbury

30, rue Cedar, bureau 407
Sudbury (Ontario) P3E 1A4
Téléphone : (705) 671-0711
Sans frais : 1 800 461-4079
Télécopieur : (705) 671-0717

FedNor – Thunder Bay

201, rue May Nord, bureau 201
Thunder Bay (Ontario) P7C 3P4
Téléphone : (807) 626-1800
Sans frais : 1 800 465-6870
Télécopieur : (807) 623-5392

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Siège social

Tour de la Bourse
800, square Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Sans frais : 1 800 322-4636
Télécopieur : (514) 283-3302

Bureau de liaison

Place du Portage, Phase II
165, rue Hôtel de Ville, 8^e étage
C.P. 1110, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X5
Téléphone : (819) 997-2503
Télécopieur : (819) 997-3340

Abitibi-Témiscamingue

906, 5^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1B9
Téléphone : (819) 825-5260
Sans frais : 1 800 567-6451
Télécopieur : (819) 825-3245

Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

Édifice Trust Général du Canada
2, rue St-Germain Est, bureau 310
Rimouski (Québec) G5L 8T7
Téléphone : (418) 722-3282
Sans frais : 1 800 463-9073
Télécopieur : (418) 722-3285

Côte-Nord

701, boul. Laure, 2^e étage,
bureau 202B
C.P. 698
Sept-Îles (Québec) G4R 4K9
Téléphone : (418) 968-3426
Sans frais : 1 800 463-1707
Télécopieur : (418) 968-0806

Estrie

Place Andrew Paton
65, rue Belvédère nord, bureau 240
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7
Téléphone : (819) 564-5904
Sans frais : 1 800 567-6084
Télécopieur : (819) 564-5912

Laval, Laurentides, Lanaudière

Tour Triomphe II, bureau 204
2540, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2S3
Téléphone : (514) 973-6844
Sans frais : 1 800 430-6844
Télécopieur : (514) 973-6851

Mauricie, Bois-Francs

Drummondville
Place du Centre
150, rue Marchand, bureau 502
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Téléphone : (819) 478-4664
Sans frais : 1 800 567-1418
Télécopieur : (819) 478-4666

Trois-Rivières

Immeuble Bourg du Fleuve
25, rue des Forges, bureau 413
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G4
Téléphone : (819) 371-5182
Sans frais : 1 800 567-8637
Télécopieur : (819) 371-5186

Montérégie

Complexe Saint-Charles
1111, rue Saint-Charles Ouest,
bureau 411
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Téléphone : (514) 928-4088
Sans frais : 1 800 284-0335
Télécopieur : (514) 928-4097

Nord du Québec

Tour de la Bourse
800, square Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-5174
Sans frais : 1 800 561-0633
Télécopieur : (514) 283-3637

Outaouais

259, boul. Saint-Joseph, bureau 202
Hull (Québec) J8Y 6T1
Téléphone : (819) 994-7442
Sans frais : 1 800 561-4353
Télécopieur : (819) 994-7846

Québec, Chaudière-Appalaches

905, rue Dufferin, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : (418) 648-4826
Sans frais : 1 800 463-5204
Télécopieur : (418) 648-7291

Saguenay – Lac-Saint-Jean

170, rue Saint-Joseph sud, bureau 203
Alma (Québec) G8B 3E8
Téléphone : (418) 668-3084
Sans frais : 1 800 463-9808
Télécopieur : (418) 668-7584

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

1 888 338-WEST (9378)

Bureau principal – Alberta

Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 1500
Edmonton (Alberta) T5J 4H7
Téléphone : (403) 495-4164
Télécopieur : (403) 495-4557

Manitoba

Immeuble Cargill
240, avenue Graham, bureau 712
C.P. 777
Winnipeg (Manitoba) R3C 2L4
Téléphone : (204) 983-4472
Télécopieur : (204) 983-4694

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119 4th Avenue South, Suite 601
P.O. Box 2025
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3S7
Téléphone : (306) 975-4373
Télécopieur : (306) 975-5484

Colombie-Britannique

Bentall Tower 4
1055 Dunsmuir Street, Suite 1200
P.O. Box 49276
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1L3
Téléphone : (604) 666-6256
Télécopieur : (604) 666-2353

Ottawa

Tours Centennial
200, rue Kent, 8^e étage
C.P. 2128, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W3
Téléphone : (613) 952-9378
Télécopieur : (613) 952-9384

Strategis : Industrie Canada en direct

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Service de dépannage

Téléphone : (613) 954-5031
Sans frais : 1 800 328-6189
Télécopieur : (613) 954-1894
Courrier électronique :
hotline.service@ic.gc.ca

Programme forestier des Premières nations

Yukon

Ressources forestières
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord Canada
345-300 Main Street
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Bill Gladstone
Téléphone : (403) 667-3306
Télécopieur : (403) 667-3138

Colombie-Britannique

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506 West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique)
V8Z 1M5
Nello Cataldo
Téléphone : (250) 363-6014
Télécopieur : (250) 363-0775

Alberta – Manitoba – Territoires du Nord-Ouest

Centre de foresterie du Nord
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
5320, 122nd Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Joe De Franceschi
Téléphone : (403) 435-7270
Lorne West
Téléphone : (403) 435-7275
Télécopieur : (403) 435-7356

Saskatchewan

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
1288 Central Avenue, Room 250
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 4V8
Mike Newman
Téléphone : (306) 953-8546
Télécopieur : (306) 953-8649

Ontario

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
1219, rue Queen Est
Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 5M7
Rod Smith / Rick Greet
Téléphone : (705) 949 9461
Télécopieur : (705) 759-5712

Québec

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
1055, rue du PEPS
C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Alain Dubois
Téléphone : (418) 648-7134
Gaston Joncas
Téléphone : (418) 648-7133
Télécopieur : (418) 648-2529

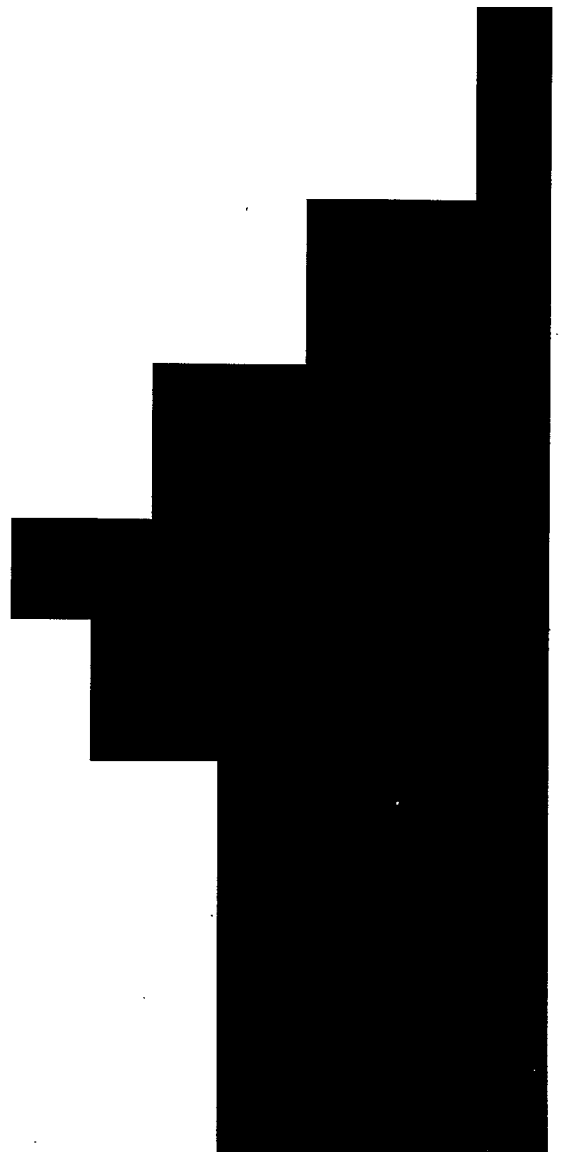
Nouveau-Brunswick

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
C.P. 4000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5P7
Janice Campbell
Téléphone : (506) 452-3638
Télécopieur : (506) 452-2495

Île-du-Prince-Édouard – Nouvelle-Écosse – Terre-Neuve

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
P.O. Box 677
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E5
Ian Millar
Téléphone : (902) 893-0099
Télécopieur : (902) 893-4468

ADRESSES INTERNET



ADRESSES INTERNET

Affaires étrangères et Commerce international Canada	http://www.dfait-maeci.gc.ca
Agence canadienne de développement international	http://www.acdi-cida.gc.ca
Agence de promotion économique du Canada atlantique	http://www.acoa.ca
Banque de développement du Canada	http://www.bdc.ca
Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre	http://w3.pwpsc.gc.ca/fedprop
<i>Bulletin trimestriel sur la petite entreprise</i>	http://strategis.ic.gc.ca/SSH/sc_mangb/contact/resourc1/frndoc/19r.html
Bureau de la concurrence	http://strategis.ic.gc.ca/concurrence
Bureau des cartes du Canada	http://www.geocan.nrcan.gc.ca/cti-cit
Bureau du surintendant des faillites	http://strategis.ic.gc.ca/bsf
CanadExport	http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/news/newsletr/canex
Centre de recherches sur les communications	http://www.crc.doc.ca
Centres de services aux entreprises du Canada	http://cbsc.org
Centre des occasions d'affaires internationales	http://www.dfait-maeci.gc.ca/iboc-coai
Coalition canadienne de réseaux d'entreprises	http://strategis.ic.gc.ca
Collections numérisées de Rescol	http://www.schoolnet.ca/collections
Commission canadienne du tourisme	http://xinfo.ic.gc.ca/tourisme
Conseil canadien des normes	http://www.scc.ca
Conseil des Arts du Canada	http://www.conseildesarts.ca/cdaintro.htm
Contact! Le réseau canadien de gestion	http://strategis.ic.gc.ca/contact-f
Contrats Canada	http://www.contratscanada.gc.ca
Corporation commerciale canadienne	http://www.ccc.ca

Développement des ressources humaines Canada	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Développement économique Canada pour les régions du Québec	http://www.dec-ced.gc.ca
Direction générale des corporations	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/corpdir/frndoc/homepage.html
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	http://www.deo.gc.ca
Entreprise autochtone Canada	http://abc.gc.ca
Environnement Canada	http://www.ec.gc.ca
Étapes vers le capital de croissance	http://strategis.ic.gc.ca/croissance
<i>ExportSource</i>	http://exportsource.gc.ca
FedNor	http://fednor.ic.gc.ca
Formulaire de relevé d'emploi	http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/common/homex.shtml
Forum pour la formation en commerce international	http://www.fitt.ca
Gouvernement du Canada	http://canada.gc.ca
<i>Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise 1998-1999</i>	http://strategis.ic.gc.ca/guidepme
<i>InfoExport</i>	http://www.infoexport.gc.ca
Jeunes Stagiaires Canada	http://youth.hrdc-drhc.gc.ca/yip/y176_f.html
<i>Loi sur les petites entreprises</i>	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/smallbus/frndoc/sbla.html
MERX	http://www.merx.cebra.com
Mesures Canada	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/meascan/frndoc/maison.html
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada	http://www.inac.gc.ca
NEXPRO ^{MC} – Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation	http://www.bdc.ca/site/francais/right/mgmt/4.html
NORTHSTAR Trade Finance Inc.	http://www.northstar.ca
Office de la propriété intellectuelle du Canada	http://opic.gc.ca

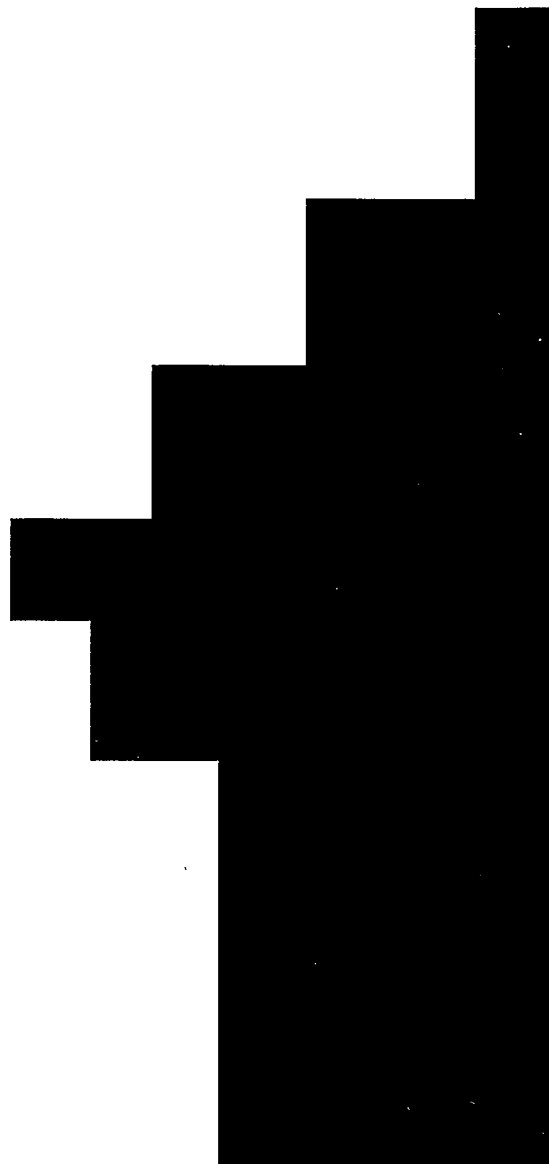
ADRESSES INTERNET

Partenariat technologique Canada	http://xinfo.ic.gc.ca/ic-data/industry/tpc/brochf.html
Pêches et Océans Canada	http://www.ncr.dfo.ca
Photothèque nationale de l'air	http://www.geocan.nrcan.gc.ca/napl-pna
Programme d'accès communautaire	http://pac.unb.ca
Programme d'aide à la recherche industrielle	http://www.nrc.ca/irap
Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est	http://www.acdi-cida.gc.ca
Programme de coopération industrielle	http://www.acdi-cida.gc.ca
Programme de développement économique des collectivités	http://www.inac.gc.ca
Programme d'expansion commerciale	http://www.inac.gc.ca
Programme de gestion du spectre	http://strategis.ic.gc.ca/spectre
Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit	http://www.inac.gc.ca/youth/index_f.html
Programme de négociation de l'accès aux ressources	http://www.inac.gc.ca
Programme de planification d'initiatives agricoles	http://www.bpav-ppia.com
Programme des ordinateurs pour les écoles	http://www.schoolnet.ca/cfs-ope
Programme Étudiants bien branchés	http://www.scp-ebb.com
Programme forestier des Premières nations	http://www.pfpn.gc.ca
Répertoire national des diplômés	http://rnd.rescol.ca
Réseau canadien de technologie	http://ctn.nrc.ca
Réseau Info Agro-Export	http://atn-riae.agr.ca
Ressources naturelles Canada	http://www.nrcan.gc.ca
Revenu Canada	http://www.rc.gc.ca
Secrétariat aux coopératives	http://www.agr.ca/policy/coop/accueil.html
Service électronique d'appels d'offres canadien	http://www.merx.cebra.com
Services d'annuaires gouvernementaux électroniques	http://canada.gc.ca

ADRESSES INTERNET

Société canadienne d'hypothèques et de logement	http://www.cmhc-schl.gc.ca
Société du crédit agricole	http://www.fcc-sca.com
Société pour l'expansion des exportations	http://www.edc.ca
Sources de financement	http://strategis.ic.gc.ca/sources-f
Statistique Canada	http://www.statcan.ca
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	http://www.inac.gc.ca
Stratégie canadienne de développement du commerce international	http://www.dfait-maeci.gc.ca/ english/trade/cibs/francais
<i>Strategis</i>	http://strategis.ic.gc.ca
Technologie, innovation et octroi de licences	http://strategis.ic.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	http://w3.tpsgc.gc.ca

INDEX



INDEX

À tout jeune entrepreneur, tout honneur!	70
Accord de financement avec la Banque de développement du Canada	22
Accord de financement avec la Banque Royale	22
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)	56, 97
ACF Capital atlantique Inc.	20
Agence canadienne de développement international (ACDI)	47-49
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) . 4, 7, 19-20, 35 aide financière	19-20
Agence spatiale canadienne (ASC)	4
AgFITT	51
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	33, 37, 38-39, 73
Aide au travail indépendant	62-63
Aide financière et évaluation des risques	41-50
Annuaire du Service d'exportation agroalimentaire	38
<i>Approche mondiale... Exportez vos services! (Une)</i>	39
Association nationale des sociétés de financement autochtones	32
Assurance-emploi	65-66
Autoroute de l'information	33, 83-86
Avis d'appel d'offres	48, 98
Banque de développement du Canada (BDC)	4, 9-10, 17-19, 22, 23, 27, 42, 47, 51, 68-71
initiatives spéciales	70-71
Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre	99
Brevets	89
<i>Bulletin trimestriel sur la petite entreprise</i>	36
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)	27
Bureau de la concurrence	91, 92
Bureau des cartes du Canada	80
Bureau du surintendant des faillites	95

Campus Worklink	63
CanadExport	35, 37
Capital de risque	18
Capital destiné à assurer la croissance des entreprises autochtones	19
Capital patient ^{MC}	18
Capitaux supplémentaires pour les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)	22
Centre canadien de documentation sur l'habitation	41
Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC)	78-79
Centre de recherche de l'Ouest de CANMET	80
Centre de recherches sur les communications (CRC)	4, 77
Centre des études de marché d'Équipe Canada	36
Centre des occasions d'affaires internationales (COAI)	54-55
Centre d'innovation	77
Centres de ressources humaines du Canada	66
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)	4-5, 8, 34-35
Centres du commerce international	53-54
Chambre de commerce du Canada	70, 72
Coalition canadienne de réseaux d'entreprises (CCRE)	72
Collections numérisées de Rescol	85
Colloques d'information sur la petite entreprise	57
Commerce agroalimentaire 2000	38
Commercialisation des produits agroalimentaires	43
Commission canadienne du tourisme (CCT)	13-14
Commission du droit d'auteur (CDA)	4
Commission électrotechnique internationale (CEI)	93
Compétitivité de l'industrie	14
Concurrence déloyale	56
Conseil canadien des normes (CCN)	4, 93
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)	4
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)	4
Conseil des arts du Canada	29
Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	4

INDEX

CONSENSUS	93
Contact! Le réseau canadien de gestion	72
Contrats Canada	97-98
Coopératives	88
Corporation commerciale canadienne (CCC)	42, 46-47
Corporations locales de développement des entreprises (CLDE)	20
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental	59
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	27
Débouchés extérieurs pour le marché de l'habitation	40-41
Déclarations et demandes simplifiées	58
entreprise constituée en personne morale	58
feuille T4 abrégé pour les employeurs	58
versements trimestriels des petits employeurs	58
Démarrage et expansion	68-69
Dessins industriels	90
Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	61, 62, 64, 65
Développement économique Canada pour les régions du Québec . . . 4, 7-8, 20-21, 35	
aide financière	20-21
dépliants	8
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) 8-9, 22-23, 35, 64, 71	
aide financière	22-23, 46
Droits d'auteur	89
Entreprise autochtone Canada	29-30
Expansion du commerce et des marchés	49-50
Environnement Canada	82
Équipe Canada	4, 33, 35, 36, 42
Équipe des nouveaux exportateurs (ENE)	44, 46
Équipe des services financiers aux PME	45, 46
Équipes sectorielles nationales	37
Étapes vers le capital de croissance	24
Étiquetage des produits	92
Évaluation des risques	41-50
Exigences	57-60
Exportation	33-56, 69
normes et règlements	52-53

<i>Exportation : le succès en 10 étapes (L')</i>	33, 54
ExportSource	12, 33-34
Faillite	61, 95
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	11
Femmes vers l'entrepreneurship®	69
Femmes vers le sommet®	69
Financement à l'exportation	44-45
FITThabilités	51
Fonds d'aide aux activités précommerciales	21
Fonds d'aide aux organismes à but non lucratif	21
Fonds d'aide aux projets touristiques	22
Fonds de croissance	18
Fonds de croissance à l'exportation	18
Fonds de développement de l'industrie touristique	18
Fonds de développement des industries culturelles	27
Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario	21
Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes	28
Formation	
et orientation	50-52
en exportation	73-74
Formulaire de relevé d'emploi	65-66
Forum pour la formation en commerce international	39, 50-52
Garanties bancaires	45
Gestion des affaires	69-70
Gouvernement du Canada en direct	10
<i>Guide de l'exportateur</i>	37
Habitation	40-41
Horizons Sciences	82
IDÉE-PME	8, 20, 21
Importation	55-56
<i>Importation de marchandises au Canada à des fins commerciales (L')</i>	55
Industrie Canada	4, 10, 33, 39, 53, 54, 72, 94
InfoCentre	37

INDEX

<i>InfoExport</i>	36-37, 53
Initiative de planification d'entreprise	21
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)	4, 6, 19, 21, 35
aide financière	21-22
Initiative pour les femmes entrepreneures	8, 71
INTELLECTUS	90
Jeunes Stagiaires Canada	64
Journées d'information sur les douanes	52, 55-56
Laboratoire de la technologie des matériaux (LTM)	80
Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET	79
Législation fédérale	87-95
Licences de radiocommunication	94
Logement	40-41
<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)</i>	87
<i>Loi sur la concurrence</i>	
infractions criminelles	91
complot pour fixer des prix	
fixation des prix	
publicité trompeuse	
truquage des offres	
infractions d'ordre civil	91
abus de position dominante	
exclusivité	
fusionnements	
refus de vendre	
<i>Loi sur les associations coopératives du Canada</i>	88
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	56
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)</i>	10, 16-17
Marchés publics	96-98
Marques de commerce	89
MERX	48, 98
Mesures Canada	94
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)	33, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 53, 54
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)	30, 31, 32, 67, 82, 99

Normes et règlements	52-53
Normes internationales	93
NORTHSTAR Trade Finance Inc.	46
Nouveaux employeurs	57
Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF)	51, 73
Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO ^{MC})	51, 52, 69, 73
Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS)	51, 73
Numéro d'entreprise	57
Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)	89
Organisation internationale de normalisation (ISO)	69, 93
Organismes culturels canadiens	26
aide financière aux-	26-29
Organismes de développement économique régional	4, 6-9, 35
Agence de promotion économique du Canada atlantique	4, 7, 20, 35
aide financière	19-23
Développement économique Canada pour les régions du Québec	4, 7-8, 20-21, 35
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	8-9, 22-23, 35, 46, 64, 71
Partenariat technologique Canada (PTC)	76-77
Partenariats locaux sur le marché du travail	66
Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT)	67
PDME – Marchés agroalimentaires	43
Pêches et Océans Canada	81
Perfectionnement professionnel	68
Photothèque nationale de l'air	79
Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC)	24-25
Portefeuille de l'Industrie	4
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	4, 7, 19-20, 35
Agence spatiale canadienne (ASC)	4
Banque de développement du Canada (BDC)	4, 9-10, 17-19, 22, 23, 27, 42, 47, 51, 68-71
Commission du droit d'auteur (CDA)	4
Conseil canadien des normes (CCN)	4, 93
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)	4
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)	4

INDEX

Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	4
Développement économique Canada pour les régions du Québec	4, 7-8, 20-21, 35
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)	4, 8-9, 22-23, 35, 46, 64, 71
Industrie Canada	4, 10, 33, 39, 53, 54, 72, 94
Centre de recherches sur les communications (CRC)	4, 77
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)	4, 6, 19, 21, 22, 35
Statistique Canada (SC)	4, 12-13
Tribunal de la concurrence	4, 91
Prêts à redevances ^{MC}	18
Prêts à terme	17
Prix des jeunes entrepreneurs	70
Profit ^{\$MC}	71
Programme d'accès communautaire (PAC)	84
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	75
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore	28
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	27
Programme d'aide aux publications	27
Programme de capital d'appoint et d'orientation – ConneXion Jeunes Entrepreneurs	20
Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est	49
Programme de coopération industrielle (PCI)	48-49
Programme de développement des entreprises	19
Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)	42
Programme de développement économique des collectivités (PDEC)	30
Programme de financement pour jeunes entrepreneurs	17, 68
Programme de gestion du spectre	94
Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique	14
Programme de marketing dans les Amériques	14
Programme de marketing sur le marché européen	14
Programme d'emploi en commerce international (PECI)	9, 64-65
Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR)	31
Programme de participation au capital	28

Programme de planification d'initiatives agricoles	73
Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (PRDEI).	78
Programme des droits de diffusion.	28
Programme des jeunes entrepreneurs autochtones et inuit.	32
Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE)	85
Programme d'expansion commerciale (PEC)	31
Programme micro-entreprises	17, 68
Programme emploi et croissance	76
Programme Étudiants bien branchés.	83-84
Programme forestier des Premières nations.	81-82
Programmes d'efficacité énergétique	78-81
Programmes de prêts	21
Projets-pilotes communautaires.	25
Propriété intellectuelle	88-90
Radiocommunication	
circulaires d'information	94
licences.	94
Recherche scientifique et développement expérimental (RSDE)	59
Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations.	65
Règles du marché	91,92
Répertoire des délégations commerciales du Canada à l'étranger	54
Répertoire national des diplômé(e)s.	63
Rescol	85
Réseau canadien de technologie	75-76
Réseau des entreprises canadiennes.	10, 54, 55
Réseau Info Agro-Export (RIAE)	38
Réseau mondial d'information sur les exportations – WIN Exports	35, 42, 54, 55
Réseaux commerciaux régionaux	34
Ressources humaines	61-67
Ressources naturelles Canada	79, 82
Revenu Canada	52, 55, 56, 57, 58
brochures	58

INDEX

Secrétariat aux coopératives	88
Semaine de la PMEM ^C	70
Service d'exportation agroalimentaire (SEA)	37
Service Écojeunesse International (SÉI)	82
Service électronique d'avis d'appel d'offres	98
Services fiscaux	57-60
Services professionnels en informatique (SPI)	97
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	40, 41
Société du crédit agricole (SCA)	23, 26, 73
Société pour l'expansion des exportations (SEE)	42, 46
Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)	6, 8, 9, 22, 23
Sources de financement	25
Statistique Canada (SC)	4, 12-13
Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI)	36
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	98-99
Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires	43
Stratégies de développement des marchés	42
<i>Strategis</i>	4, 10-12, 36, 54, 55
Subventions salariales ciblées	61-62
Système d'information automatisé des douanes	52
Taxe sur les produits et services (TPS)	57, 59-60
Taxe de vente harmonisée (TVH)	57, 59-60
Technologie, innovation et octroi de licences	83
Téléfilm Canada	28
Topographies de circuits intégrés	90
Traité de coopération en matière de brevets	89
Travail indépendant	61, 62-63
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	48, 96-99
Tribunal de la concurrence	4, 91



SONDAGE : AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR

Nous aimerions connaître votre opinion sur le présent guide. Prenez quelques minutes pour répondre aux questions suivantes.

1. Quelle section du guide vous a été la plus utile? Pourquoi?

Quelle section du guide vous a été la moins utile? Pourquoi?

2. Avez-vous consulté le guide

- en entier?
 certaines sections ou pages en particulier? (Lesquelles?)

3. Comment qualifieriez-vous le guide en ce qui a trait à :

	Excellent	Bon	Assez bien	Mauvais
la présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la clarté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
le niveau de détail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l'exhaustivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l'exactitude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Si ce guide était mis à jour, révisé et publié à nouveau, seriez-vous intéressé à en recevoir un exemplaire?

- oui, très intéressé probablement pas vraiment intéressé pas du tout intéressé

5. Accepteriez-vous de payer éventuellement pour obtenir un exemplaire du guide?

- oui Pourquoi? _____
 non Pourquoi? _____

6. Si vous avez répondu oui à la question 5, trouvez-vous qu'il serait raisonnable de demander 5 \$ par exemplaire pour l'envoi du guide aux personnes qui en feraient la demande?

- oui
 non Selon vous, quel serait un prix raisonnable? _____

7. Vous avez consulté ce guide pour en savoir plus sur (vous pouvez cocher plus d'une case) :

- le démarrage d'une entreprise les exigences légales
 l'expansion d'une entreprise la manière de faire affaire avec le gouvernement
 son contenu pédagogique
 autre (veuillez préciser) _____



8. En ce qui vous concerne, ce guide vous fournit-il suffisamment d'information sur chacun des sujets passés en revue pour vous permettre de déterminer si le programme peut vous être utile?

- oui Pourquoi? _____
 non Pourquoi? _____

9. Ce guide aurait été plus utile pour vous (cochez tous les éléments qui s'appliquent) s'il avait :

- contenu plus de renseignements détaillés donné des exemples
 contenu plus de numéros de téléphone et de télécopieur et plus d'adresses contenu des éléments graphiques
 autre (veuillez préciser) _____

10. Y a-t-il certains sujets dans le présent guide qui, selon vous, devraient être abordés plus en détail?

11. Avez-vous des suggestions en vue d'améliorer la prochaine version du guide?

12. Pour nous aider à mieux connaître nos clients, veuillez nous donner l'information suivante concernant votre entreprise.

a) Quel genre d'entreprise dirigez-vous?

- services (veuillez préciser) _____
 fabrication (veuillez préciser) _____
 autre (veuillez préciser) _____

b) Quel type d'entreprise possédez-vous?

- entreprise individuelle, à domicile entreprise individuelle, locaux en dehors du domicile
 société de personnes, locaux en dehors du domicile
 société constituée en personne morale, locaux en dehors du domicile
 autre (veuillez préciser) _____

c) Depuis combien de temps êtes-vous en affaires? _____

d) Combien d'employés compte votre entreprise? _____

e) Quel est votre chiffre d'affaires annuel brut (montant estimatif)?

- moins de 60 000 \$ entre 500 000 et 1 000 000 \$
 entre 60 000 et 100 000 \$ entre un million et cinq millions de dollars
 entre 100 000 et 500 000 \$ plus de cinq millions de dollars

f) Utilisez-vous un ordinateur dans votre entreprise? oui non

g) Utilisez-vous Internet dans votre entreprise? oui non

Pour être inscrit sur notre liste d'envoi en vue de la distribution des versions ultérieures du présent guide, veuillez nous donner votre adresse :

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Veuillez renvoyer le questionnaire dûment rempli par télécopieur au (613) 957-1990 ou à l'adresse suivante :

Bureau du Portefeuille de l'Industrie
Industrie Canada
6^e étage, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

